

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES

GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 22 mai 2023

Openbare vergadering van maandag 22 mei 2023

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16h34 sous la présidence de M. Ouriaghli.

De openbare vergadering wordt geopend om 16u34 onder voorzitterschap van de heer Ouriaghli.

Mme TEMMERMAN s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Mevr. TEMMERMAN verontschuldigd zich de zitting niet te kunnen bijwonen.

En l'absence de Mme TEMMERMAN, Présidente du Conseil, et en application des articles 8 bis et 71 de la nouvelle loi communale, la séance est présidée par le Conseiller communal le plus ancien dans l'ordre du tableau de préséance qui n'est ni bourgmestre, ni échevin, ni président du CPAS, soit M. Mohamed OURIAGHLI.

In afwezigheid van mevr. TEMMERMAN, Voorzitster van de Raad, en in toepassing van de artikelen 8 bis en 71 van de nieuwe gemeentewet, wordt de zitting voorgezeten door het oudste gemeenteraadslid in de rangorde die noch Burgemeester noch Schepen noch Voorzitter van het OCMW is, nl. dhr. Mohamed OURIAGHLI.

Excusés - Verontschuldigten : Mme Temmerman, Présidente du Conseil, M. Maingain et Mme Houba, échevins, Mme Ampe, Mme Ben Hamou, M. Mohammad et Mme Lalieux.

Procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Notulen van de zitting van 24 april 2023

M. le Président.- Conformément à l'article 89, alinéa 2 de la nouvelle loi communale et à l'article 78 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 24/04/2023 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2 van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 78 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 24/04/2023 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

M. le Président.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 90 à 98, 112 et 116 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 17/05/2023.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 90 tot 98, 112 en 116 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 17/05/2023.

Vote sur l'urgence

M. le Président.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 84 à 89, 99 à 111, 113 à 115, 117 et 123 à 137 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 17/05/2023.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 84 tot 89, 99 tot 111, 113 tot 115, 117 en 123 tot 137 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 17/05/2023.

L'urgence est admise à l'unanimité

De dringendheid wordt eenparig aangenomen

Communications - Mededelingen

Communications relatives aux associations subventionnées

Mededelingen betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen

M. le Président.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au secrétariat des assemblées des comptes, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

Ik nodig de leden van de Gemeenteraad uit om op het Secretariaat van de Vergaderingen inzake te nemen in de rekeningen en het verslag inzake beheer en financiële toestand van de volgende vereniging:

- "SoBru" asbl, au 31/12/2022 ;
- "SoBru" vzw, op 31/12/2022 ;
- "BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale - Brussel Internationale Solidariteit" asbl, au 31/12/2022 ;
- "BRISSI - Bruxelles Solidarité Internationale - Brussel Internationale Solidariteit" vzw, op 31/12/2022 ;
- "Cyclo" asbl, au 31/12/2022 ;
- "Cyclo" vzw, op 31/12/2022 ;
- "Marché des antiquaires du Sablon" asbl, au 31/12/2021 ;
- "Marché des antiquaires du Sablon" vzw, op 31/12/2021 ;
- "La Maison de la Littérature de Jeunesse Le Wolf" en abrégé "Le Wolf" asbl, au 31/12/2021 ;
- "La Maison de la Littérature de Jeunesse Le Wolf" en abrégé "Le Wolf" vzw, op 31/12/2021 ;
- "Palais de Charles-Quint" asbl, au 31/12/2022 ;

- "Palais de Charles-Quint" vzw, op 31/12/2022.

Pris pour information

Kennis genomen

Questions orales - Mondelinge vragen

M. le Président.- La liste des questions orales annoncées au plus tard le jeudi à minuit a été mise à disposition via la plateforme SharePoint.

De lijst van mondelinge vragen aangekondigd ten laatste op donderdag te middernacht werd ter beschikking gesteld via het Sharepoint platform.

Elle a été complétée par une question de Mme DEBAETS qui sera jointe à la question de M. VANDEN BORRE concernant la détérioration à proximité des quais au Foin, aux Pierres de Taille et au Bois de Construction en raison de nuisances diurnes et nocturnes.

Ze werd aangevuld met een vraag van mevr. DEBAETS die wordt samengevoegd met de vraag van dhr. VANDEN BORRE betreffende de verslechterende situatie in de buurt van de Hooi-, Arduin-, Kalken Timmerhoutkaai ten gevolge van dag- en nachtoverlast.

La question de M. VANDEN BORRE concernant l'attribution de tickets par la Ville de Bruxelles pour le concert de Beyoncé au Stade Roi Baudouin est remise au débat sur la motion de M. BAUWENS concernant la renonciation à la coutume de recevoir et de donner des places gratuites aux élus pour des événements au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal.

De vraag van dhr. VANDEN BORRE betreffende het toekennen van tickets door de Stad Brussel naar aanleiding van het concert van Beyoncé in het Koning Boudewijnstadion wordt verwezen naar het debat over de motie van

dhr. BAUWENS betreffende het afzien van de gewoonte om vrijkaarten te ontvangen voor evenementen in het Koning Boudewijnstadion, Paleis 12 en het Koninklijk Circus en ze te geven aan verkozenen.

Interpellation citoyenne

Burgerinterpellatie

Interpellation introduite par M. Olivier EGGERMONT concernant la mobilité dans l'hypercentre et les adaptations à apporter au nouveau plan de circulation

M. Eggermont.- Merci, monsieur le Président, merci, monsieur le Bourgmestre. Merci au Collège et aux membres du Conseil communal. J'aimerais bien commencer cette interpellation par remercier d'autres personnes qui s'appellent Hassan, Anne, Nicole, Bob, Xavier, Fabrice, Marc, Nathalie, Dirk, Marie-Hélène, Samira, Mohamed, Jérôme, Julien, Stéphane, Vincent. Ce sont des commerçants qui ont accepté aussi de signer cette interpellation citoyenne. Ils ne peuvent malheureusement pas être là cet après-midi, puisque le Conseil communal commence à 16h, mais l'horaire des Conseils communaux pourra faire l'objet d'une autre interpellation citoyenne également.

Depuis la mise en place des différentes mailles du plan Good Move sur le territoire du Pentagone, on a eu plusieurs changements qui ont déjà eu lieu dans l'hypercentre, dont certains qui posent problème – j'y reviendrai – mais d'autres ont au contraire rencontré une certaine adhésion.

C'était notamment le cas de la piétonnisation de la place de la Vieille Halle aux Blés, où j'habite.

Cette piétonnisation aurait déjà dû avoir lieu il y a sept mois. Les travaux pour placer la borne censée garantir un accès limité aux voitures sont déjà terminés depuis plusieurs semaines, et pourtant, nous ne voyons rien venir. Voilà qui apporte encore un peu plus de confusion autour du plan, pour lequel la clarté n'aura certainement pas été la qualité première, loin de là...

Un plan qui aura aussi amené son lot de problèmes dans le centre de Bruxelles, pour les habitants et aussi pour les commerçants. Là est l'importance, justement, de cette interpellation. Depuis le lancement de Good Move, j'ai perdu 20 % de mon chiffre d'affaires. J'ai dû complètement changer mon fusil d'épaule et changer de concept pour mon commerce. C'est de l'investissement avec des montants que je ne possède pas.

Je suis au bout du rouleau... C'est extrêmement difficile !

En sachant que les accès au centre-ville de Bruxelles sont devenus de plus en plus complexes, créant de plus en plus d'embouteillages, ça décourage les personnes de venir au centre-ville. Il s'agirait d'être un tant soit peu à l'écoute des commerçants qui ont déjà du mal avec la crise énergétique, car Good Move, c'est juste bon pour nous achever.

Ce ne sont pas mes mots, mais ce sont ceux d'Arthur qui a lancé son commerce dans le centre-ville en mai 2022, et plus précisément rue de l'Hôpital. Je vous invite à aller rendre visite à Arthur, mais aussi à tous les commerçants de Bruxelles, qui n'en peuvent plus.

Ces commerçants vivent une triple crise : les reliquats encore présents de la crise du covid-19, la crise énergétique qui les frappe de plein fouet et maintenant une nouvelle crise depuis l'instauration des huit mailles du plan Good Move dans le Pentagone, le 16 août dernier.

Arthur n'est pas le seul à souffrir : les tenanciers d'un commerce historique de l'hypercentre, présent depuis plus de deux siècles à Bruxelles, me confiaient il y

a peu connaître les mêmes problèmes et voir une nette différence sur leur chiffre d'affaires depuis l'instauration du plan Good Move. Même chose pour un autre commerçant, installé place de la Vieille Halle aux Blés, qui n'arrive plus à gérer les livraisons pour son commerce et qui est à deux doigts de fermer boutique. Dans le quartier Dansaert, c'est un autre magasin de sneakers, pourtant présent depuis plusieurs années, qui nous confiait il y a peu avoir pris sa décision de fermer boutique depuis l'instauration de Good Move. Ne parlons même pas des enseignes déjà parties pour les mêmes raisons, comme le Palais des Thés. Je citerai encore un restaurant historique de Bruxelles : les Brigittines. Une partie de sa clientèle ne se déplace plus au centre-ville et le restaurant en souffre depuis que la portion de la place de la Chapelle devant le restaurant ne se résume plus qu'à une rue de passage pour des gens qui tentent tant bien que mal de sortir du centre-ville ou d'y entrer.

Pourtant, vous le savez, nous le savons, la diversité commerciale du centre-ville est un des arguments principaux de l'attractivité de celui-ci et sans commerces de proximité de qualité, les habitants perdraient une partie vitale de ce qui fait vivre Bruxelles tous les jours. Disons-le clairement, si les commerces bruxellois meurent, c'est aussi Bruxelles qui meurt.

Que cela soit bien clair : je ne conteste pas et les commerçants que j'ai interrogés et qui ont signé cette interpellation ne contestent pas non plus l'entièreté du plan Good Move, ni la nécessité de mettre en place un nouveau plan de circulation pour donner une meilleure place aux modes de déplacement actifs. Nous soutenons la volonté d'apaiser le centre-ville et de rendre de nombreuses zones plus agréables pour ceux qui y habitent ou qui s'y promènent.

La ville change, ses habitants aussi et ne pas s'adapter à ces changements, ce serait anachronique et d'un immobilisme négatif.

Monsieur le Bourgmestre, chers membres du Collège, je me permets donc de vous poser les questions suivantes :

Qu'en est-il de la piétonnisation de la place de la Vieille Halle aux Blés ?

Pouvez-vous nous dire ce qui empêche la mise en activité de la borne située au croisement entre la place de la Vieille Halle aux Blés, la rue de l'Escalier et la rue de Dinant ?

Dans le cadre de cette piétonnisation, quel système avez-vous mis en place afin que les usagers des parkings de la rue du Chêne et de la rue de Villers puissent continuer à utiliser leur parking ? Avez-vous opté pour un système de code ou de reconnaissance de plaques ?

Avez-vous mis en place une concertation citoyenne suffisante afin de faire remonter les plaintes des riverains et des commerçants quant à l'implémentation du plan Good Move et les problèmes qu'ils rencontrent ? Dans ce cadre, avez-vous déjà reçu des remarques d'habitants et de commerçants ?

Pouvez-vous me certifier que les commerçants – et même celles et ceux qui n'habitent pas la Ville de Bruxelles – seront écoutés dans le cadre d'éventuels changements du plan de circulation ?

Avez-vous déjà prévu des modifications de ce plan ? Si oui, sur quels axes ?

Votre plan Good Move a identifié une seule maille qui couvre l'entièreté du Pentagone et huit zones différentes au sein de cette maille. Avez-vous évalué l'opportunité de mieux cibler les quartiers du Pentagone en créant plus de mailles qui répondraient mieux aux réalités différentes du centre-ville ?

En effet, il s'avère que parfois, à quelques mètres de distance, les réalités vécues par les habitants et les commerçants sont radicalement différentes. La ville de Copenhague est un exemple à suivre en la matière, puisque l'administration

avait créé des micros ciblés via des enquêtes quartier par quartier, afin d'implémenter au milieu des changements nécessaires et surtout concertés dans les différents quartiers.

Ensuite, il avait été assuré aux commerces de la place de la Vieille Halle aux Blés qu'ils disposeraient d'un code pour la borne rétractable placée devant la place et qui n'est toujours pas active. Or, deux commerces qui en ont fait la demande ont fait face à un refus.

Qu'en est-il ? Les commerçants de la place de la Vieille Halle aux Blés auront-ils la possibilité d'avoir ce code pour baisser la borne quand elle sera mise en marche, que ce soit pour leurs livraisons ou bien pour pouvoir avoir accès à leur commerce ?

Enfin, avez-vous prévu des compensations ou des aides pour les commerces durement touchés par la mise en place de votre plan de circulation ? Des aides sur base d'une perte démontrée de chiffre d'affaires à partir de l'implémentation du plan pourraient sauver des commerces de qualité qui apportent une attractivité indéniable à notre centre-ville.

Je vous remercie pour votre attention et pour vos réponses.

M. Dhondt, échevin.- Merci, monsieur le Président. Merci, monsieur Eggermont et chers Bruxelloises et Bruxellois cosignataires. Si je ne me trompe pas, vous avez oublié de remercier Mme Loulaji, qui a aussi cosigné l'interpellation. Ou je me trompe ?

M. Eggermont.- Elle a cosigné l'interpellation, puisque la dernière interpellation citoyenne avait été refusée malgré qu'elle avait le nombre requis de signatures.

J'ai donc préféré en avoir au moins 30 plutôt que 20, mais 18 des signatures

étaient faites par des commerçants de la Ville de Bruxelles.

M. Dhondt, échevin.- J'ai l'honneur de vous répondre au nom du Collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles. J'ai lu et écouté votre interpellation avec toute mon attention. J'ai même regardé aussi les signataires. Je veux tout d'abord vous remercier pour votre soutien et, je vous cite : « pour la mise en place d'un nouveau plan de circulation pour donner une meilleure place aux modes de déplacement actifs, apaiser le centre-ville et rendre de nombreuses zones plus agréables pour ceux qui y habitent et qui s'y promènent ».

Oui, vous avez des questions critiques par rapport à la mise en œuvre et l'impact des mesures sur le tissu économique. Je vais y revenir, mais je veux tout d'abord vous remercier de venir vous manifester ici. Il faut avoir le courage de venir parler en public, mais en plus, vous êtes aussi engagé comme président des Jeunes MR et employé par un député régional du MR.

Vous et vos cosignataires, qui avez déjà pu constater les bénéfices du plan, ne demandez clairement pas de jeter Good Move à la poubelle, comme le président du Mouvement réformateur. Je vous cite, d'ailleurs : « La ville change, ses habitants aussi, et ne pas s'adapter à ces changements serait anachronique et d'un immobilisme négatif. » Merci beaucoup pour cette position, c'est important.

Comment peut-on avancer ensemble, riverains, et commerçants, dans cette évolution qu'on ne constate pas seulement ici à Bruxelles, mais partout en Europe ? Paris, Copenhague, Barcelone, des villes qui choisissent de prendre en compte les nouvelles manières de se déplacer des riverains, de leurs visiteurs, et qui réfléchissent du coup à comment rendre nos quartiers encore plus agréables et attractifs pour y vivre, y installer un commerce ou pour venir y faire du

shopping ou pratiquer des loisirs.

C'est le défi que cette majorité a pris à deux mains en utilisant la mobilité comme un levier pour créer plus de lieux de rencontres. C'est le projet de l'ensemble du Collège. Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions, mais le weekend passé, Bruxelles s'est encore montrée brillante dans son rôle de capitale de l'Europe où tout le monde est le bienvenu. Il y avait un arc-en-ciel de 150.000 personnes rayonnant partout dans le centre-ville, ensemble avec beaucoup de Bruxelloises et Bruxellois. C'était un moment de fierté d'être Bruxellois et de pouvoir accueillir une telle diversité.

Oui, le changement est difficile pour l'être humain, surtout quand on parle de la mobilité. La mobilité, ce sont des habitudes, et changer une habitude, c'est compliqué. C'est la raison pour laquelle nous avons élaboré tout un dispositif de communication et d'accompagnement à l'attention des riverains, des commerçants et de toutes les parties prenantes du centre-ville.

On a déjà pu élaborer ici au sujet de tous les moyens mis en œuvre pour informer tout le monde des changements mis en place. Je veux aussi vous donner plus d'informations par rapport aux demandes, questions, retours après la mise en œuvre du 16 août 2022.

Au début, nous recevions beaucoup de questions via le call center et les boîtes mail. Depuis la mise en œuvre de Good Move, nous n'avons pas seulement répondu aux appels, aux e-mails, des réponses essentiellement fournies par l'administration – que je remercie encore – mais nous avons également organisé une centaine de réunions, des bilatérales, des rencontres sur le terrain avec surtout des riverains pour expliquer le nouveau plan, mais aussi pour trouver des solutions là où des problèmes étaient apparus.

Du coup, des améliorations ont été mises en œuvre ici et là et ma porte reste ouverte pour chaque personne qui a des questions, des problèmes liés au

nouveau schéma de circulation.

Depuis quelques mois, nous sommes entrés dans une nouvelle phase. La police confirme que la situation est stabilisée. La Stib constate une amélioration de la vitesse des bus et trams sur plusieurs lignes. Bruxelles Mobilité ne constate pas d'impact considérable sur la petite ceinture et les questions des habitants, visiteurs et commerçants diminuent et deviennent de plus en plus techniques. À titre d'exemple, les deux premières semaines, on recevait 150 e-mails par semaine. Maintenant, on est à deux e-mails par semaine.

Pour les appels aussi : le call center recevait 200 appels par semaine ; maintenant, on est à un appel par mois, donc avec une forte diminution des questions, remarques, etc.

Par rapport à votre question technique sur la borne de la place de la Vieille Halle aux Blés, je peux vous assurer que la zone piétonne a été appliquée comme prévu. Le statut a changé avec l'installation des panneaux officiels et personne ici ne veut changer cela. Je comprends que vous souteniez entièrement cette zone piétonne, mais il y a bien un problème parce que cette zone piétonne n'est pas encore bien respectée.

C'est la raison pour laquelle le nouveau schéma de circulation prévoit une borne rétractable pour mieux gérer la zone piétonne et diminuer au maximum les infractions. Donc, c'est bien la volonté du Collège d'avoir un meilleur respect de la zone piétonne de la Vieille Halle aux Blés.

Dans ce cas précis, nous avons également rencontré des difficultés techniques pour la mise en œuvre du système. Un nouveau système a été imaginé, après avoir écouté et entendu les retours des riverains et commerçants de la place disant qu'un système de bornes devrait être installé avec des caméras de reconnaissance de type ANPR. Un nouveau système a été élaboré sur la base de

ces retours du terrain et des expériences de l'ancien système : la gestion quotidienne fonctionne avec une reconnaissance de plaques et l'option d'un code. Actuellement, les riverains et commerçants ont déjà pu s'enregistrer pour le fonctionnement de ce code. En plus, nous avons opté pour un système avec une caméra de surveillance et un système d'interphonie. Lors de la mise en œuvre, de multiples problèmes sont apparus, surtout liés aux échanges de données.

Par rapport à la borne de la place Vieille Halle aux Blés, vu qu'il n'y a pas de fibre optique présente sur la place, une alternative a dû être élaborée – c'est très technique, je m'excuse. Différentes commandes ont été passées et nous attendons une installation finale par IRISnet pour cet été.

Une fois que la connexion aura pu être établie, nous allons pouvoir communiquer la date finale de la mise en œuvre de la borne automatique. Entre-temps, nous répondons à tous les commerçants et tous les riverains qui nous posent des questions.

Alors oui, nous aurions voulu pouvoir la mettre en œuvre plus vite, mais nous avons voulu garantir la meilleure fonctionnalité possible pour les utilisateurs et, du coup, cela a pris plus de temps que prévu.

Par rapport à la suite, la cellule mobilité fait un travail important pour rassembler et structurer toutes les remarques, qu'il s'agisse de questions individuelles ou émanant d'associations.

Mesurer l'impact d'un changement de mobilité, c'est également objectiver l'impact via des données chiffrées sur la sécurité routière, les transports publics, les piétons, cyclistes et la circulation, l'activité économique, l'espace public et la qualité de l'air et du niveau sonore. Ce travail est en cours de préparation pour pouvoir être clôturer avant la fin de l'année.

Ensemble, je suis convaincu de continuer à œuvrer pour une ville attractive avec de l'air pur et des rues sûres.

Merci.

M. Eggermont. - De manière courte, merci pour vos réponses, monsieur l'échevin, mais tout d'abord, je suis venu ici en tant que riverain et je suis venu ici en tant qu'habitant de Bruxelles, et non pas en tant que président des Jeunes MR. Je suis venu ici parce que ce sont des commerçants qui m'ont demandé aussi de venir ici et de pouvoir porter ce message parce qu'eux n'avaient pas forcément les moyens, n'avaient pas forcément le temps de pouvoir le faire. Donc voilà, ils ont soutenu cette initiative.

Ils n'ont pas non plus voulu eux-mêmes soit la porter soit venir ici.

Et j'en profite aussi pour rajouter que si vous faites référence à mon président de parti, chez nous, la diversité d'opinions est encouragée. Donc voilà, ça peut paraître bizarre, mais on a une diversité d'opinions. Je n'ai pas forcément la même opinion que toutes les personnes qui la portent non plus dans le parti. Et je pense que c'est une bonne chose, c'est assez sain.

Je retiens de votre intervention que l'avis des commerçants sera bel et bien pris en compte. J'espère que ce sera bien le cas et que l'avis des habitants aussi sera bien pris en compte pour des changements à intervenir. J'espère que ce sera bien le cas, de manière non dogmatique, et qu'on pourra aussi, à un certain moment, avoir le courage de revenir sur certains aménagements qui ont été faits, pour que ce soit le bien commun qui puisse primer pour tout le monde.

Concernant les commerçants de la place de la Vieille Halle aux Blés, par contre, deux commerçants qui en avaient fait la demande – pour ne pas les citer, il y avait Big Mama et les Fondus de la Raclette qui avaient fait la demande pour

avoir le code –, se sont justement vu opposer un refus de pouvoir disposer de ce code pour la borne rétractable.

J'espère que ça pourra changer dans les prochaines semaines.

Et j'en profite aussi pour souligner le fait que si le but est de pouvoir rendre le centre-ville plus agréable, il s'agira aussi d'avoir un peu plus de cohérence. On a annoncé ici il y a peu que 180.000 heures de stationnement gratuit seront mis à disposition dans le centre-ville pour les personnes qui s'y rendraient. C'est une bonne initiative, mais certains commerçants soulignaient encore ce matin l'incohérence entre la mise en place du plan, où on décourage les personnes de venir en voiture dans le centre-ville, et le fait que maintenant, on les encourage à venir en leur offrant des heures de parking gratuit.

Donc voilà, j'ai l'impression que si on continue comme ça, on se retrouvera malheureusement avec un centre-ville où il ne restera plus que des magasins de souvenirs, de la fast fashion, des night-shops et des Carrefour Express. Alors après Good Move, après Good Living, je pense que ce que les commerçants et l'histoire du centre-ville ont encore à vous dire, c'est : « Good bye! »

Dossiers de M. le Bourgmestre

Dossiers van dhr. Burgemeester

- Accord de la section.

- Akkoord van de sectie.

Point 3 - Punt 3

Mevrouw Debaets.- Ja, ik wil u graag... Enfin... de volgorde is niet zo belangrijk. Ik denk dat we over hetzelfde punt inderdaad willen tussenkomen. Omdat er dit weekend onder andere heel wat artikels verschenen zijn over de verschillende vormen van overlast die Core en andere festivals organiseren. En

ik zal u maar het gras voor de voeten wegmaaien door te zeggen dat ik helemaal niet tegen de organisatie van festivals ben.

Meer nog, ik ga er zelf graag naar toe. Maar ik denk dat het belangrijk is om een evenwicht te vinden, zeker als zo'n festival in een stedelijke omgeving plaatsvindt is het belangrijk om een evenwicht te vinden tussen het festival, tussen milieu en leefomgeving en ook dat de rust van de mensen die er wonen voldoende gegarandeerd wordt.

En twee vragen daarbij, ik denk dat een aantal organisaties aan de alarmbel trekken omdat in één en hetzelfde park krot op elkaar festivals plaatsvinden, vragen mensen denk ik terecht bezorgd af...

M. le Bourgmestre.- Madame Debaets, soit vous avez une question sur le point, mais sinon, il y a une question d'actualité de M. Weytsman et je veux être correct par rapport à M. Weytsman qui pose une question globale sur les événements.

Donc soit c'est sur le gardiennage privé, sinon, je ne trouve pas correct de vous répondre alors qu'il y a une question d'actualité de M. Weytsman.

Mevrouw Debaets.- Het is waar, c'est vrai, mais moi... tout à fait. Désolée. Je pensais qu'on avait... Comme on le fait souvent quand on a des questions et un point à l'ordre du jour, je pensais que c'était...

M. le Bourgmestre.- Ou alors, je prends les trois.

Mevrouw Debaets.- Nee, nee maar dan heeft dhr Weytsman zeker het eerste woord, dat is evident.

M. le Bourgmestre.- Het is niet de onderwerp. Ik wil correct...

M. le Président.- Mais le point, c'est vraiment sur le gardiennage, hein ?

M. Weytsman.- Si ça vous agréé, je peux poser ma question maintenant.

M. le Bourgmestre.- Par correction, moi je veux bien répondre, mais alors M. Weytsman pose la question.

M. le Président.- On ouvre donc le débat sur le festival également.

**Question de M. WEYTSMAN concernant les dérogations du bourgmestre
aux normes régionales de bruit à l'occasion de grands
événements et lors du festival « Core »**

M. Weytsman.- Mme Debaets l'avait très bien introduit et on va dire la même chose, probablement d'ailleurs à juste titre. Effectivement, il y a un sentiment dans le quartier par rapport au fait qu'on ne tient pas compte de la quiétude bien légitime de ces riverains qui ne sont pas du tout opposés à l'arrivée ou en tout cas à l'existence d'événements, mais ce type de festivals, d'une telle ampleur, avec autant d'impact...

On en a déjà débattu l'année dernière, d'ailleurs : vous aviez reconnu à l'époque qu'il y avait quand même beaucoup d'événements particulièrement bruyants, impactants pour les riverains, et aussi sur la privatisation des lieux pour pouvoir monter toutes ces scènes. Et l'impact que cela avait sur le parc me préoccupe au plus haut point.

Donc, la première question que je vous posais, monsieur le Bourgmestre, c'était sur le mécanisme de dérogation. C'est une question plutôt juridique : là, vous avez, vous, dérogé aux normes régionales fixées par Bruxelles Environnement. Dans quel cadre est-ce que vous pouvez déroger et avec quelle intensité ça a

déjà été fait dans le passé ? Pour quels grands événements, vous demandais-je, on déroge de la sorte ?

Et je vous demandais, juste pour comprendre, parce que peut-être que c'est une dérogation qui est plus courante que je pourrais le penser, mais en 2021-2022, pour quels événements éventuellement avez-vous également dérogé ? Des événements sur le plateau du Heysel ?

Pour en venir à Core, l'organisateur de ce festival a donc rencontré les riverains et, selon les différents riverains qu'on a rencontrés, il y avait peu de... je ne veux pas dire : « pas de volonté de dialogue », parce que ça, c'est un procès d'intention, mais en tout cas peu de résultats concrets en faveur des riverains. Est-ce que vous les avez aussi rencontrés ? Est-ce que vous comprenez aussi leurs préoccupations ?

Est-ce que vous comprenez aussi ma question qui ne consiste pas à dire qu'on ne doit rien faire, mais qu'il faudrait essayer de trouver un équilibre – et ma crainte est que, là, le point d'équilibre ne soit pas trouvé ?

Quelles mesures sont prises pour prévenir et contrôler les éventuels excès ? Alors ce qui m'inquiète, c'est que votre dérogation, finalement, pour un des deux piliers de cette norme régionale, ne permette pas toute une série de contrôles qui, en tout cas, pourraient simplement permettre d'établir factuellement si oui ou non le festival ou ses organisateurs ont exagéré.

Afin d'assurer le montage et le démontage de ce concert, vous disais-je, il a fallu ou il aura fallu privatiser le lieu pendant un mois et demi.

Est-ce que c'est vrai ? Un mois et demi pour trois jours ?

Donc voilà, peut-être que ça, c'est vraiment un point plus factuel. Mais de façon générale, est-ce que c'est une bonne chose ? Est-ce que c'est un bon signal à donner aux habitants que le bourgmestre d'une commune déroge comme ça à une norme, certes peut-être pour estimer qu'elle est trop sévère, mais ça, c'est un débat qu'on doit avoir, me semble-t-il, au parlement régional bruxellois. Je vous remercie.

Mevrouw Debaets. - Ja dank u. De inleiding ga ik niet meer opnieuw doen, want meneer Weytsman heeft dat goed geschetst. De vragen zijn deels ook gelijkaardig, natuurlijk.

Hoe komt het dat u afwijkt van die normen? Ook rond natuurbehoud. Dat is misschien een aspect dat ik toch ook wil belichten. Ik deel de bezorgdheid wel, want verschillende organisaties zeggen dat drie grote festivals op korte termijn wel iets gaan doen voor het ecosysteem daar in het park.

Punt drie: wat met de overlast, de geluidsoverlast voor de omwonenden.

En 'omwonenden' moet ver gezien worden, want het geluid komt echt in Laken, komt tot in het centrum, gaat in Wemmel.

Ik heb terug een mail gekregen van mensen met studerende kinderen. We zijn mei, juni, studenten zitten in de blokperiode. Wij gaan op hotel. maar wat met mensen die dat niet kunnen betalen?

Zij zijn de pineut, natuurlijk. Niet iedereen kan een hotel betalen of heeft een buitenverblijf, dus nogmaals: een oproep om een evenwicht te vinden.

Maar goed nieuws, er is een oplossing in de maak, denk ik, want u heeft het waarschijnlijk ook wel gelezen in De Tijd, L'Écho (je pense que c'était aussi dans le journal francophone, mais je ne suis pas sûre) : deux ingénieurs du son, NoiseBoys – heeft u het gezien? – die op Tomorrowland hun technologie gaan

uittesten en dat zijn twee jonge geluidsingenieurs qui ont...

En fait, c'est trop technique à expliquer, mais je peux envoyer l'article à tous les collègues qui le souhaitent.

Ils ont donc créé une technologie qui fait qu'on a la même sensation. C'est surtout pour la musique électronique, je pense – c'est important. C'est une question de basses et tout ça, mais en même temps cela permet de diminuer le son. Ne me demandez pas comment ils le font ! Comme je le dis, c'est très technique, mais ils l'expliquent très bien dans cet article.

Et Tomorrowland va donc utiliser cette nouvelle technologie. Cela permet aux gens qui sont là de s'amuser, d'avoir les mêmes expériences sonores, de basses et tout ça, mais en même temps, ça réduit vraiment les nuisances sonores pour tous les riverains.

Je trouve que c'est apparemment un très beau système et donc, la suggestion que je vous fais, c'est pourquoi ne pas rencontrer ces gens qui sont tout à fait, je pense, prêts à travailler aussi avec la Région bruxelloise et la Ville de Bruxelles. Et comme ça, on pourrait trouver un bel équilibre entre l'amusement, le fait que Bruxelles veut organiser des choses en tant que capitale, mais quand même aussi garantir une qualité de vie aux gens qui vivent ici.

Je pense qu'on ne peut pas oublier que les gens vivent ici et il ne faut pas qu'ils partent parce qu'il y en a déjà trop qui partent.

Dank u wel.

De heer Vanden Borre.- Aanvullend op wat de collega's reeds hebben gezegd denk ik dat het gewoon te veel wordt in Brussel inzake festivals en grote evenementen. Alleen al in het park van Laken: de laatste jaren hebben we dus het CORE-festival, hebben we Couleur Café, we hebben natuurlijk Brosella, dat

al jarenlang doorgaat, maar dat natuurlijk op een kleinere schaal is dan die andere evenementen. Maar we hebben ook Arena Cinq, Arena Vijf. We hebben het Atom-festival. We hebben de concerten van het Koning Boudewijnstadion. Dat zijn toch allemaal zeer grote, grote evenementen met een bijzonder grote impact voor de buurt. En mensen klagen daarover. Ik woon zelf in Laken, ik kan u zeggen, dat is bijna twee kilometer tot aan mijn deur, maar toch hoor ik veel van die evenementen tot bij mij thuis.

Dus mensen die daar in de onmiddellijke omgeving wonen, dat is een heel weekend, eerlijk gezegd, dat de rust totaal verpest is. En ik kan mij inbeelden, ik ben zelf relatief jong – zo zie ik mezelf toch, ik kan ook wel genieten van die evenementen en die festivals – maar voor mensen die daar veel meer overlast van hebben, mensen die het huis niet kunnen verlaten, met een zekere ouderdom, jonge kinderen en dergelijke meer, ik moet er allemaal geen tekening bij maken, is die impact van die festivals nog vele malen groter. En dat is gewoon de geluidsoverlast, laat staan ook de verkeersdruk, de chaos op straat die dat soms oplevert, de overlast, dronken toestanden en dergelijke meer. Dat laat allemaal gevolgen na, dat laat sporen na en ik denk niet dat deze meerderheid daar veel oor en oog voor heeft, helaas.

Dus mijn vraag is, zoals mijn collega's ook: wat is eigenlijk het regelgevend kader daarvoor? Ik heb al signalen ontvangen van andere organisatoren die evenementen willen organiseren in Brussel, maar daarbij als antwoord krijgen van het College: nee, jullie gaan te veel overlast veroorzaken.

We gaan jullie geen toelating geven. Jullie krijgen dus geen vergunning voor een evenement. Maar als ze dan doorvragen op welke basis en wat de concrete normen zijn die ze moeten respecteren, welke spelregels moeten gerespecteerd worden, dan blijft het onduidelijk.

Dan lijkt het gewoon een arbitraire beslissing.

Dus mijn vraag, meneer de Burgemeester: is dat zo? Wat is het regelgevend kader? Wat zijn de controles die worden uitgevoerd?

Op welke basis worden die controles uitgevoerd? Zijn er eventueel inbreuken die worden vastgesteld op normen die worden overschreden?

Zoja: hoeveel inbreuken worden er vastgesteld? Wat zijn de gevolgen die eraan worden gegeven? Worden er eventueel boetes uitgedeeld of andere maatregelen genomen zodat organisatoren op hun verantwoordelijkheid worden gewezen?

Mij lijkt het allemaal hoogst onduidelijk in Stad Brussel. Het lijkt eerlijk gezegd een beetje à la tête du client. En dat is geen goede zaak. Want daar heeft de Brusselaar uiteindelijk alleen maar verlies van.

En om nog niet te spreken natuurlijk over de milieu-impact. Met een Groen College zou je verwachten dat de parken meer worden gespaard, het tegendeel is waar. Er zijn eigenlijk nog nooit zoveel evenementen georganiseerd in Brusselse parken als onder dit zogenaamd Groene College.

Dus ook dat vind ik eigenlijk totaal tegenstrijdig.

Dus, meneer de Burgemeester, ik rond af, mijn laatste punt is: ik vind dan eerlijk gezegd dat er toch een zekere vorm van compensatie moet zijn voor de Brusselaar. Ik vind op zijn minst een degelijke informatieverstrekking, maar daarnaast denk ik ook aan de mensen die echt in de onmiddellijke omgeving wonen. Zoals ook bij sommige andere festivals het geval is, krijgen die dan een eventuele vergoeding in natura, in vorm van tickets of in de vorm van drankbonnetjes, ik weet het niet. Of op een andere manier kan er een compensatie plaatsvinden voor de Brusselaar die zeer veel overlast ondervindt

van die festivals.

Wat is uw antwoord daarop?

M. le Bourgmestre.- Ja, eerst en vooral sorry: mijn antwoord is in het Frans maar ik doe mijn best om misschien een deel van mijn antwoord ook in het Nederlands te doen.

Mesdames, messieurs les conseillers, la législation pour recevoir une autorisation de dépasser de manière temporaire les normes prescrites dans l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative à la lutte contre le bruit de voisinage existe depuis novembre 2002.

Depuis un certain temps, c'est vrai – et maintenant, ça n'est pas que pour les événements au Heysel –, on voit que l'attitude de Bruxelles Environnement concernant cette législation a changé et met en danger certains festivals.

Pour moi, ceci est évidemment inacceptable. J'ai toujours dit que Bruxelles devait être une ville où il y a de la vie, une ville qui bouge, qui soutient le secteur culturel et événementiel, ceci en équilibre avec la qualité de vie de nos riverains. Pour cette raison, les services de la Ville, et en particulier le service tranquillité publique et événements, accompagnent les organisateurs d'événements afin d'informer et de discuter avec les riverains aux alentours. Les demandes de dérogation sont analysées pour des événements de masse dans lesquelles la diffusion de musique amplifiée est nécessaire, pour la nature de l'événement et lorsque l'emplacement du site en ville ne permet pas de limiter les déperditions de bruit.

Aucune dérogation n'a été délivrée en 2021 et 2022, pour les raisons que je vous ai expliquées : la collaboration était plus simple avec Bruxelles Environnement.

En 2023, cinq événements vont bénéficier d'une dérogation, dont deux organisés sur le plateau du Heysel : les festivals Core et Couleur Café. Je pense que l'amplification de Brosella ne nécessite pas de dérogation vu qu'on est dans un festival folk, en dessous des normes.

Cette dérogation a été délivrée sans préjudice de l'application de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 janvier 2017 fixant les conditions de diffusion du son amplifié pour tout organisateur d'événements en plein air ou sous chapiteau. Les contrôles de police seront effectués comme l'année passée en fonction des besoins.

Les actions coordonnées seront mises en place en concertation avec les organisateurs et la Ville, si nécessaire.

Pour revenir à Core, à la demande de la Ville et des services de police, en amont du festival, les organisateurs de Core a rencontré les riverains, imprimé et distribué dans les boîtes aux lettres des quartiers avoisinants 5.000 flyers annonçant l'événement avec une hotline, tous les services que nous mettons chaque fois en ligne et une heure de fin fixée à 1h du matin pour que ça ne se prolonge pas trop tard dans la nuit.

La police, le service de médiation sociale de Bravvo et le service tranquillité publique et événements de la Ville de Bruxelles étaient présents à la rencontre organisée par les organisateurs du festival Core avec les riverains. Il y avait bien une présence de la Ville à cette réunion, pour répondre à M. Weytsman.

Les riverains présents ont évoqué leurs craintes et ont pu poser toutes leurs questions. Cette rencontre a été appréciée et saluée par les riverains présents, même s'ils ont évidemment fait état, monsieur Weytsman, des remarques que pouvait générer le nombre d'événements présents sur le plateau du Heysel.

Plus qu'un festival de musique, l'infrastructure proposée pour ce festival est conséquente, car c'est une expérience visuelle et immersive intégrée à la nature. La proposition nécessite des installations importantes, raison pour laquelle certaines zones restreintes du parc sont moins accessibles (*inaudible*), et c'est vrai qu'on pourrait travailler peut-être à réduire le temps – qui ne fait pas un mois et demi, mais qui pourrait en effet être en partie réduit.

Pour répondre à M. ... j'ai pris bonne note de l'expérience qu'évoquait Mme Debaets, menée avec Tomorrowland qui a les mêmes organisateurs que Core Festival. Je leur ai transmis à l'instant l'article que je ne connaissais pas, objectivement, mais pour voir, puisqu'il l'implantent là-bas, pourquoi ne pas l'implanter ici – peut-être pas pour cette édition, mais pour la suite. Ils sont toujours en test, me dit-on, par rapport à ce nouveau système.

Pour le reste, vous savez que le stade Roi Baudouin cartonne, et on ne va pas s'en plaindre ! Vous nous avez suffisamment dit qu'on ne le faisait pas assez fonctionner.

En même temps, l'ATOM Festival n'a pas eu lieu l'année passée, donc il n'y a pas eu de concert au mois d'août et il n'y aura pas d'Arena 5 cette année, parce que comme vous le savez, il y a un problème de vibrations sur les bâtiments.

Donc pour cette année, il y a en gros deux festivals, Couleur Café et Core, et un qui est quand même plus modeste. Pourquoi je parle du troisième ? Parce que Brosella, la musique folk, il faut quand même raison garder. Par contre, c'est vrai, que c'est notre travail de promouvoir la Ville et on aura sept concerts au stade Roi Baudouin.

Je pense que je n'ai rien oublié. Je vous remercie.

M. Weytsman.- Je vous remercie, monsieur le Président. Le problème, ce n'est pas l'événement lui-même. Le problème, ce sont plusieurs facteurs :

D'abord, l'augmentation du nombre d'événements. Quand les gens sont venus s'installer dans le quartier, ils savaient qu'ils étaient près d'un stade et que de temps en temps, il y avait des événements. Mais ce qui est dérangeant, c'est vraiment le nombre.

Lors de nos derniers échanges, il y a un an, vous aviez reconnu qu'il y avait peut-être eu trop d'événements – c'est ce que vous avez dit, et que c'était probablement lié à la sortie de la crise du covid-19, en convenant d'être peut-être plus raisonnable pour l'année suivante.

Ici, il y a beaucoup d'événements, et des événements particulièrement agressifs. Ce n'est pas un concert pendant deux ou trois heures, ce sont trois jours, deux jours de minuit à une heure, deux heures, parfois trois heures du matin. Et on sait que minuit, ce n'est pas toujours respecté.

C'est quand même fortement impactant, avec des parcs qui sont fermés, des plans de mobilité ou des axes qui sont totalement fermés aussi.

Et donc, quelle est la balance et quel est le contrat que la Ville doit passer avec ce quartier, en lui disant dans le futur, qu'on peut peut-être accepter un ou deux événements, mais maximum ? Ici, les événements du stade plus ces événements, plus toutes les fêtes qui sont organisées, font qu'il y a des personnes qui sont vraiment en train de se dire : « Je me suis installé là-bas il y a trois ou quatre ans et je vais partir. » Et ça, ça ne va pas. Je pense que vous pouvez entendre cela.

Quelles sont les formes de compensation qu'on peut trouver avec le quartier ?
Quelles sont les formes de soutien qu'on peut aussi trouver avec ce quartier ?
Quel est le contrat moral qu'on peut avoir sur les engagements les prochaines

années ?

Quel est le futur de ces événements ? Je vous ai suggéré lors du dernier Conseil communal de voir si un festival tel que Core – on n’avait pas parlé de Core, mais d’autres événements de la nuit – ne pouvait pas se faire dans un palais. Peut-être un festival comme Core – je ne connais pas Core, mais un festival peut parfois se faire dans un palais, de telle sorte que certes, c’est sur le plateau du Heysel, mais reconnaissons que ce sera beaucoup moins bruyant. Et ça tombe bien, parce que vous comme nous, en tout cas, nous sommes positifs et nous cherchons des finalités à l’existence de ces palais.

Donc, c’est là que ça ne va pas : c’est trop, c’est vraiment trop pour le moment dans un même quartier. Et ça, j’espère que vous pouvez l’entendre.

Mevrouw Debaets.- U steekt dat niet onder stoelen of banken, tot op zekere hoogte kan ik dat ook delen: uw ambitie om van Brussel een feeststad te maken die toeristen aantrekt, die bezoekers aantrekt.

Dat is zeker deels de ambitie die een hoofdstad moet hebben. Maar ik vind dat u wel heel erg flagrant voorbij gaat aan de levenskwaliteit van de mensen die er wonen.

Op de vragen van meneer Vanden Borre en meneer Weytsman komt eigenlijk geen antwoord en al zeker geen antwoord waarmee de duizenden mensen iets zijn – want het gaat over duizenden mensen die daar wonen in de buurt, en veel verder nog, die misschien niet in de buurt wonen, maar toch ook dupe zijn van de geluidsoverlast.

Ik vind ook dat u een bizarre interpretatie heeft van de wetgeving. Je vais vous citer en français : vous dites que Bruxelles Environnement met en danger

certaines festivals. Mais non : Bruxelles Environnement fait juste respecter la loi en vigueur.

M. le Bourgmestre.- C'est ce qu'ils ont fait avec le Fuse.

Mevrouw Debaets.- Ja, juist daarom.

M. le Bourgmestre.- Et ça, on n'est pas d'accord, hein ?

Mevrouw Debaets.- En dat is zeer eigenaardig. Want die geluidsnormen en de wetgeving is inderdaad een tiental jaar geleden tot stand gekomen door mijn partij, CD&V, maar ook door uw partij.

En nu roept u eigenlijk als politiek verantwoordelijke, als Burgemeester, op om de wetgeving die er is en waar wij, onze partij en andere aan gewerkt hebben, niet te respecteren.

M. le Bourgmestre.- C'est une loi que vous avez aussi votée, et je suis complètement dans la loi : la dérogation est prévue par la loi.
C'est une loi que vous avez votée et elle est prévue dans la loi.

Donc je ne fais qu'appliquer la loi. Je vous rassure, je ne la viole pas. Ne vous inquiétez pas.

Mevrouw Debaets.- Dat klopt, met de Fuse was dat iets anders. Met de Fuse ging het daar niet over. Hier kan u dat inderdaad doen. Met de Fuse heeft u eigenlijk opgeroepen om de wetgeving niet te respecteren. Hier kan u uitzonderingen maken.

De vraag is: is het verstandig om dat zo veelvuldig te doen en zoveel van de norm af te wijken?

En ik herhaal alleen maar: goed dat u van Brussel een toffe, hippe stad wil maken, maar let op dat de mensen niet uit Brussel wegtrekken, zoals nu aan het gebeuren is.

De heer Vanden Borre.- Ik treed de Collega's bij. Eerlijk gezegd, meneer de Burgemeester, mijns inziens volstaat uw antwoord niet. Eigenlijk, uw voornaamste repliek aan de buurtbewoners is: er zijn 5.000 flyers rondgedeeld. Punt. Ja... Als we het daarmee moeten stellen, dan begrijp ik dat er zeer veel onvrede is bij de buurtbewoners.

Dat er zeer veel mensen met klachten rondlopen die zich niet gehoord voelen, die zich niet vertegenwoordigd voelen door dit College, door u, meneer de Burgemeester, als ze het moeten stellen met een flyer. 'U gaat te maken hebben met bijzonder veel overlast dit weekend, tot minstens één uur 's nachts mag u luide bassen verwachten.' Ik zou eerlijk gezegd ook niet blij worden van zo'n flyer, meneer de Burgemeester. Ik zou meer verwachten van een College.

Ik ben niet tegen een stad die leeft, integendeel, Brussel moet leven. Maar is een festival echt het ideale instrument om midden in een stad, midden in een woonwijk een festival te gaan organiseren? In België, Vlaanderen en Wallonië zijn enorm veel festivals. Het aanbod is fantastisch, het is rijk. Maar moeten we dat nu allemaal gaan overtreffen, ook hier in Brussel, in het centrum, zo'n druk bewoonde buurt en dat allemaal nog eens grootser gaan doen? Ik denk dan: op kleinere schaal is er ook zeer veel mogelijk. Dat hoeft niet altijd 30-40-50.000 mensen te trekken, die festivals. Je kan op kleine schaal fantastische dingen realiseren.

Dus ik pleit echt voor meer maakbaarheid van kleine festivals, voor buurtfestivals die de buurt doen leven, die mensen ook aantrekken tot de buurt. Maar dat hoeft niet de schaal van 30-40-50.000 bezoekers te hebben.

Dus ik pleit voor dit College voor een klein beetje moderatie in de plannen van nieuwe festivals en zeker ook op de Heizel, maar niet alleen op de Heizel, ook in het Warandepark, de Zuidfoor en dergelijke meer.

Dus echt wel meer respect hebben, denk ik, voor de buurtbewoners die zich echt niet gehoord voelen.

Points 5 et 6 - Punten 5 en 6

De heer Vanden Borre.- Het is een zeer belangrijk punt, meneer de Burgemeester. Ik lees in de betiteling: deelname in kapitalisatie. Maar in feite, als ik dan de documenten raadpleeg van dit punt, gaat het veel, veel verder. In feite, zo lees ik het, valideert hiermee de Gemeenteraad de samenwerkingsovereenkomst tussen de Stad Brussel en de ULB, maar ook het financieel plan en de tekorten. En ik weet niet of iedereen hier op de hoogte is van wat dit allemaal inhoudt, maar volgens mij is dit een gigantisch risico dat de Stad hierbij neemt en is het financieel wanbeheer dat hierbij indirect wordt gevalideerd.

Misschien voor de mensen die niet op de hoogte zijn: het is een technisch dossier, maar dat heeft te maken met het zogenaamde Hôpital Universitaire de Bruxelles. Dat is een samenwerking tussen de Stad Brussel en de ULB waarbij het Erasmus Ziekenhuis van de ULB wordt samengevoegd in een netwerk met het Bordet Ziekenhuis en het Kinderziekenhuis Koningin Fabiola. En ik heb daar fundamentele bezwaren bij, meneer de Burgemeester.

Een eerste vraag, fundamentele vraag, is de naam en de positie van het Nederlands in dit alles. Want dit leidt bij mij tot grote verwarring. Ik lees de documenten. In de aankondiging staat: het Grand Hôpital Universitaire de Bruxelles. En dan wanneer ik de statuten erbij nalees, in de eerste versie van de statuten, staat, ik citeer: het Groot Universitair Ziekenhuis van Brussel.

Ik zie ook in de documenten een aangepaste versie van de statuten en daarin wordt de naam gegeven, Universitair Ziekenhuis van Brussel, afgekondigd UZB. Ook in de documenten van de Gemeenteraad lees ik: Universitair Ziekenhuis Brussel, UZB. Maar, meneer de Burgemeester, er is reeds een Universitair Ziekenhuis Brussel. En dat ligt in Jette.

Dus ik snap niet, eerlijk gezegd, hoe u aan een dergelijke naamgeving komt. Ik snap niet waar u die benaming vandaan haalt, die vertaling is dan volgens mij niet correct.

Dus ik heb de vraag: wat is de naam van dit ziekenhuis? Wat is de Nederlandstalige benaming van dit Hôpital Universitaire de Bruxelles?

Als ik de website raadpleeg, dan kom ik op het Academisch Ziekenhuis Brussel. Dat heeft niks te maken met het Universitair Ziekenhuis. Maar ik zie ook enkel de vertaling HUB. Dus ik zie geen Nederlandstalige vertaling.

Dus mijn vraag, meneer de Burgemeester: wat is de Nederlandstalige benaming van dit netwerk?

En belangrijker, in feite: welke gegarandeerde taalbescherming hebben Nederlandstaligen? Zullen zij effectief in het Nederlands worden geholpen in deze ziekenhuizen?

Vandaag de dag is dat absoluut niet het geval.

Een tweede fundamenteel probleem, in feite, met dit geheel, heb ik over de structuur. Want de benaming zegt Universitair Ziekenhuis van Brussel, Hôpital

Universitair de Bruxelles, maar volgens de wetgeving kan dit niet. Het is geen Universitair statuut.

Een van de ziekenhuizen, het Erasmus Ziekenhuis, heeft wel een universitair statuut, is unicommunautair, maar twee andere ziekenhuizen, Bordet en Fabiola, zijn niet universitair. Het zijn bicommunautaire ziekenhuizen en ze hebben geen universitair statuut. En volgens de wet kan het zelfs niet dat zij worden samengevoegd, dat zij fuseren.

Een netwerk zou dus eventueel wel gaan, maar het lijkt mij – als ik alles samen lees – dat dit veel verder gaat dan een netwerk, dat hier sprake is van een fusie.

Dus volgens mij is dat gewoon een juridisch probleem. Kan u dat verduidelijken hoe dat nu zit, of dit een netwerk is of een fusie, en wat het statuut is van dit gegeven, van dit geheel?

Een derde heel belangrijk punt, en dat is misschien zelfs nog belangrijker dan de twee voorgaande, is de financieel dramatische cijfers van dit geheel. Ik lees in de documenten, in de samenwerkingsovereenkomst dat de Stad zich engageert om 20 miljoen euro te betalen in drie termijnen, dus op drie jaar tijd. Tot eind 2025 blijft elk verantwoordelijk voor de instellingen, dus de Stad blijft verantwoordelijk voor Bordet en voor Fabiola, maar vanaf 1 januari 2026 worden alle verliezen, alle geconsolideerde tekorten – dat staat letterlijk in de samenwerkingsovereenkomst – samengevoegd en draagt elk van de partijen 50% van die tekorten. Oké.

Dus vanaf 2026 is de Stad Brussel verantwoordelijk voor de tekorten van onder andere ook het Erasmus Ziekenhuis. En wanneer ik dan de totale schuld neem, dat is een ander document dat is bijgevoegd – hou u vast – kom ik tot een totale schuld van...

Is er eigenlijk iemand op de hoogte hier in de Gemeenteraad, in het College?
Iemand die weet wat de totale schuld is van deze vereniging? Meneer Dhondt,
een gok? Nee?

M. le Président.- Monsieur Vanden Borre, il faudrait clôturer. Vous avez dépassé le temps imparti.

De heer Vanden Borre.- Ik ga er nog heel eventjes mijn tijd voor nemen, want het is extreem belangrijk... Een half miljard! Meneer de Voorzitter, een half miljard! Schulden, vandaag, een half miljard. in 2021 was het tekort 479 miljoen euro.

In 2023, 584 miljoen euro! Dat is een stijging van 105 miljoen euro op drie jaar tijd! 22% extra tekort! Op drie jaar!

M. le Bourgmestre.- Vous racontez n'importe quoi ! Vous confondez dette et déficit.

De heer Vanden Borre.- Tekort, algemeen tekort.

M. le Bourgmestre.- Un milliard de déficit ?!

De heer Vanden Borre.- Een half miljard. 584 miljoen.

M. le Bourgmestre.- Non, de dette, monsieur. De dette, pas de déficit.
Allez ! C'est la base, quand même : il ne faut quand même pas confondre de la dette et un déficit. Je veux bien vous donner des cours, mais il ne faut pas exagérer.

De heer Vanden Borre.- Ik heb het document hier voor me.

M. le Bourgmestre.- Qui vous a écrit ça ? Il faut l'envoyer au cours.

À la haute École Francisco Ferrer, si vous voulez, on lui donnera un petit cours de droit administratif.

De heer Vanden Borre.- Totale schuld, meneer de Burgemeester, totale schuld.

M. le Bourgmestre.- Il ne faut pas confondre la dette et un déficit, monsieur Vanden Borre. La dette de la Ville, c'est 330 millions d'euros.

De heer Vanden Borre.- Goed. Totale schuld.

M. le Bourgmestre.- Ce n'est pas pour ça qu'on a un déficit, on est en boni ! Ne dites pas de bêtises, quand même.

De heer Vanden Borre.- Ik bedoel totale schuld.

M. le Bourgmestre.- Un demi-milliard... Vous faites une faute d'un demi-milliard !

De heer Vanden Borre.- Totale schuld, meneer de Burgemeester, ik herhaal het, ik zei totale schuld, totale schuld. Oké, bon, het is schuld.

M. le Bourgmestre.- Maar tekort en schuld is niet hetzelfde.

De heer Vanden Borre.- Maar wacht, wacht. Nee, meneer de Burgemeester, ik heb geciteerd uit de samenwerkingsovereenkomst en daar staat 'tekort van de ziekenhuizen'... Nee, maar de totale schuld wel.

M. le Bourgmestre.- Schulden! Tekort. U heeft gesproken over tekort! We hebben alles geregistreerd. Sorry, maar... dit is belachelijk.

De heer Vanden Borre.- Nee nee, is niet belachelijk. Totale schuld, ik herhaal het, ik heb het over de schuld. Totale schuld.

M. le Bourgmestre.- Over een begroting van hoeveel? De begroting van het ziekenhuis?

De heer Vanden Borre.- Ja.

M. le Bourgmestre.- Hoeveel? Twee miljard? Nee sorry, meneer. Ik ga akkoord om te spreken over dit probleem maar niet zoals dit. Dit is niet serieus.

De heer Vanden Borre.- Ik waarschuw u, eerlijk gezegd: wat ik hier lees in de documenten, dat is een gigantisch financieel risico voor de Stad Brussel.

Wanneer de schulden, ik herhaal, schulden, worden overgenomen door de Stad Brussel...

M. le Bourgmestre.- Het is een gigantisch risico voor de Stad, het is waar. Onderwijs, veiligheid, alles. Het is een politieke keuze. Oké. Maar probeer om correcte cijfers te geven aan die vergadering.

De heer Vanden Borre.- Meneer de Burgemeester, alles wat ik nu heb geciteerd komt letterlijk uit de documenten die zijn gepubliceerd voor de Gemeenteraad.

Ik heb mij misschien één keer versproken tussen het woord schuld en tekort.

Goed, maar dat haalt niks weg van de essentie van hetgeen ik vandaag zeg.

De totale schuld, ik herhaal het voor de vierde keer, is 584 miljoen euro van dit

geheel. En de Stad Brussel wordt daarbij voor de helft verantwoordelijk.

En ik heb geen enkel vertrouwen dat die schulden en opeenvolgende tekorten – want er worden nog altijd geen positieve resultaten geboekt, al in geen jaren, de schulden stapelen zich op – verbeteren in de toekomst. Ik heb het geciteerd.

M. le Bourgmestre.- Donc, les hôpitaux dont vous parlez sont déjà des hôpitaux de la Ville. Érasme vient se rajouter et sa dette est de 160 millions d'euros. Mais le reste de la dette, c'est déjà une dette de la Ville, monsieur Vanden Borre. C'est pour ça que je me permets de vous interrompre. Je veux bien prévoir une section pour vous le réexpliquer, mais il ne faut pas mélanger un déficit – et c'est vrai que nous capitalisons pour ça – et une dette qui est déjà existante ; à Saint-Pierre, à Brugmann (qui ne sont pas dans le HUB), à Bordet et à l'hôpital des enfants. Donc, il ne faut pas non plus tout mélanger : il y a la dette créée par les institutions (*inaudible*) et il y a celle déjà contractée auparavant.

En voor de rest, voor de tweetaligheid, het ziekenhuis blijft een tweetalig ziekenhuis. Het is ook een nieuwe wet die is gestemd door het Brusselse Parlement in het begin van de legislatuur om deze mogelijkheid te geven aan de Stad Brussel en de ULB om meer samen te werken.

Het is niet een fusie, de HUB is een soort van koepel, een netwerk van ziekenhuizen. Maar de tweetaligheid blijft, meer dan dat, het is ook de tweetaligheid voor allen: de HUB. En wat de naam betreft, u heeft gelijk. Het is waar, we hebben nu een discussie met de VUB over de correcte naam van UZ en AZ, wat er het beste om de HUB te vertalen. Maar de verschillende instellingen blijven Erasmus, Érasme, Bordet Instituut en Kinderziekenhuis. Dat is een soort van koepel, en het is waar dat we dus een probleem hebben voor de vertaling, maar pas op: Bordet Instituut en Kinderziekenhuis zijn al een Universitair

Ziekenhuis! Met een bicommunautair statuut, maar ze hebben universitaire bedden. Dat is de Federale die dat beslist.

Er is een speciale financiering, de B7bis, het is een soort van financiering, voor de specificiteit. Het is alleen in Brussel en voor het Ziekenhuis Mont-Godinne, dat een verbinding heeft met de UCL.

Maar dat is waar, het is een specificiteit in Brussel. Er zijn niet alleen de academische ziekenhuizen, die ook een bevoegdheid van universitair ziekenhuis hebben. Het is oude geschiedenis van Brussel, vòòr de creatie van Erasmus en van het UZ in Jette. Er is alleen één ziekenhuis, Sint-Pieters in Brugmann, en het Bordet Instituut, die hele vorming en ook universitaire vorming heeft gedaan voor ULB en VUB.

Maar voor de tweetaligheid is het echt duidelijk: dat blijft. Voor de naam heb ik geantwoord. En voor de rest is het waar dat het een risico inhoudt. Maar dit risico bestaat nu ook voor de rest van de ziekenhuizen.

En grote delen van deze schuld bestaat al in de verschillende rekeningen van de Stad. Elk jaar stemmen we in de Gemeenteraad een soort van garantie voor onze ziekenhuizen. Hier is het meer een samenwerking met de ULB, dat is waar, spijtig genoeg is dat niet mogelijk met het UZ, maar we zullen zien in de toekomst wat er daar misschien gebeurt.

Maar voor de rest denk ik dat het echt strategisch is en ook heel goed voor de zorg en voor de patiënten. De bedoeling is ook meer interactie voor de dokter, voor de artsen, voor de verpleging, voor de zorg en voor de patiënt. Ik ben ervan overtuigd dat dit een groot voordeel voor iedereen is.

De heer Vanden Borre.- Dank u wel voor uw antwoord. Maar die bezorgdheid blijft. En dat is niet alleen van mij, meneer de Burgemeester. Ik word hierover gecontacteerd door verschillende mensen.

Wat betreft de Nederlandstaligheid: dat die helaas zwaar ontoereikend is, zeker ook in de ziekenhuizen van de Stad Brussel. Dat mensen daar helaas niet of zeer slecht kunnen geholpen worden in het Nederlands. Ik heb daar zeer veel klachten over ontvangen, ik heb daar zeer veel getuigenissen over ontvangen dat dat de situatie helaas niet verbetert.

Erasmus is een Franstalig ziekenhuis. En ook daar zijn er zeer veel bedenkingen, klachten over dat er daar echt niet kan geholpen worden in het Nederlands.

Om dan opnieuw het voorbeeld te noemen: UZ Brussel, daar kan je wel bijvoorbeeld in het Frans en ook in vele andere talen worden geholpen. Dus die bezorgdheid blijft. En dat vertaalt zich ook in een symbool zoals een naam. Als er vandaag, we staan toch al reeds zeer ver in die operatie, nog altijd geen duidelijkheid is over de Nederlandstalige benaming van het gegeven, dan is er een probleem. En ik zie dat als een gebrek aan respect voor het Nederlandstalige karakter van die structuur.

En wat het punt betreft van de schuld: tekorten. Oké, goed: het zijn opstapelende tekorten die zorgen voor die schuld, natuurlijk. Dat is mijn punt! In 2021 was er een schuld van 479 miljoen euro, maar vandaag is die opgelopen tot 584 miljoen euro.

Nogmaals: 105 miljoen euro op drie jaar tijd, dat is een stijging van 22%. En ik waarschuw de collega's hiervoor dat dat geen goed beheer is.

Dat daar fundamenteel problemen zijn. Bij die drie ziekenhuizen individueel zijn er grote tekorten die blijkbaar jaar na jaar worden opgestapeld. En die structuur brengt geen beterschap.

En dat is mijn boodschap: het verbetert niet en de risico's voor de Stad Brussel zijn enorm. Dus ik vind dit eerlijk gezegd geen goed bestuur, geen goed gegeven.

En ik denk dat er veel meer financiële transparantie ook moet worden verschaft aan de Gemeenteraad en dat we dit debat nog eens ten gronde moeten hebben tijdens een sectie. Daar wil ik gerust in meegaan.

Maar vandaag oogt het plaatje zeker niet positief, integendeel.

Point 7 - Punt 7

De heer Vanden Borre.- Het punt gaat dus over die financiering die eigenlijk van het Gewest is, maar via de structuur van de Stad Brussel, voor dat centrum in Schaarbeek voor opvang van transmigranten. Een bedrag van 1,5 miljoen euro.

Ik heb er in het verleden al veel over ondervraagd, meneer de Burgemeester, maar mijn vraag is hoever dit nog zal verder evolueren? Hoe ver dat die overeenkomst zal verder bestaan, want als ik mij niet vergis, meneer de Burgemeester, is er ook al meermaals aangekondigd dat het zou stoppen. Dat de Stad Brussel zich daar niet meer mee zou bemoeien.

Dat opvang van transmigranten, dat dat een eindig verhaal is. Maar blijkbaar zitten we dus nog vast tot eind 2023, want deze overeenkomst gaat van 1 januari tot 31 december. Het gaat gewoon verder.

U weet het, politiek gezien zijn we daar zeker tegen, maar mijn vraag is vooral: hoe ziet u dat en wat is de toekomst van die overeenkomst en hoe ziet de positie van Stad Brussel eruit?

En misschien een klein zijsprongetje is het centrum aan Tours en Taxis, een dagcentrum. Wat daarvan misschien de toekomst is, kan u dat misschien nog kort verduidelijken als u daar meer informatie over heeft?

De Burgemeester.- Alleen een kort antwoord aan meneer Vanden Borre. We zijn een soort van brievenbus in dit dossier. We steunen dit project en het beleid van het Gewest, maar hier hebben we alleen het gunningsproces.

Ik denk ook dat het in de toekomst de rol is van het Gewest om een mars te organiseren voor de veiligheid. Maar tot nu toe gebruiken ze onze gunning om de verschillende plaatsen te beheren met de veiligheid, maar we zijn een soort van brievenbus in dit deel van dit dossier. Niet voor de rest, maar voor dit deel is de rol van de Stad alleen dat te doen.

De heer Vanden Borre.- Ja ik zal misschien nog eens een schriftelijke vraag over het onderwerp indienen.

Communication de Mme Dhont

M. le Président.- Avant de passer aux dossiers de l'échevin Hellings, Mme Dhont a une communication importante à nous faire.

Mme Dhont.- Oui, merci. Après quatre ans de présence ici, au Conseil communal, avec plein de collègues – met allemaal collega's –, je dois vous dire au revoir.

Je dis au revoir au Conseil, mais pas sur le terrain. Alors attention : vous me

verrez encore beaucoup, je pense, ici en bas, comme il y a une heure quand on a fait une petite action devant l'entrée du bâtiment.

C'est avec beaucoup de passion, beaucoup d'émotion aussi, mais aussi avec de temps en temps une grande frustration et impatience que je vais passer le flambeau à mon camarade Doh Coulibaly qui est derrière moi – je vais revenir là-dessus.

J'ai vraiment essayé d'être la voix des habitants, des locataires de la Ville de Bruxelles, des logements sociaux. La voix des travailleurs de la Ville de Bruxelles, comme les travailleurs de Bravvo. Il y en a quelques-uns ici. Et aussi la voix des réfugiés, des sans-papiers.

Comme je l'ai dit, c'était de temps en temps avec une grande frustration et impatience, mais je veux quitter le Conseil communal dans un esprit positif. Et dans un esprit de reconnaissance, parce que je trouve qu'on a quand même obtenu certains points. D'abord, je pense qu'on a pu mettre le problème des logements – pas seulement les logements sociaux, mais aussi ceux de la Régie – à l'ordre du jour. Ce qui est un point très fort de la Ville, mais qui pose quand même toujours beaucoup de problèmes et qu'on va prendre en main encore dans l'avenir.

On a aussi pu obtenir – et je suis très reconnaissante là-dessus – l'autorisation de planter un arbre (peut-être que vous ne le savez pas), un olivier, en hommage aux Palestiniens dans le parc Fontainas.

Je propose à mes collègues ici-présents d'y passer de temps en temps. En même temps, sur cette question Palestine et Solidarité internationale, je suis aussi reconnaissante envers l'équipe de Solidarité internationale qui nous aide beaucoup dans le travail avec les réfugiés. Avec Amitié sans frontières, on est aussi reconnu comme une organisation sur le terrain.

Je suis aussi reconnaissante sur ce qu'on a fait ou obtenu pour les travailleurs de la Ville de Bruxelles. J'ai encore parlé avec des travailleurs de Bravvo, à la manifestation de ce matin, qui m'ont dit : « Il y a des progrès, mais il y a encore beaucoup à faire. »

Je vais continuer aussi à travailler avec eux.

Et last but not least, je veux aussi être reconnaissante pour le travail qu'on a quand même pu réaliser en faveur des réfugiés qui étaient autour du Petit-Château.

On a distribué des tickets gratuits pour prendre une douche à la piscine de Bruxelles et ça continue, encore et toujours. Deuxièmement, on a même obtenu à un certain moment que la Ville, avec Vivaqua, ait pu amener de l'eau autour du Petit-Château quand les gens étaient là. Je trouve ça très important.

Dans tout cela, je veux, avant tout, remercier les travailleurs qui sont ici : Charlie... et je ne connais pas les autres noms, il y a des gens qui tournent beaucoup, ici.

Je pense aussi aux travailleurs qui s'occupent de l'informatique et à Mme Stéphanie Menten pour l'ordre du jour et tout ça.

Il y a deux personnes que je voulais explicitement citer : Sarah. Qui se trouve derrière vous. Je dois dire que je l'ai beaucoup embêtée avec des messages Whatsapp, des appels au téléphone... et elle répond toujours – toujours ! – et j'ai beaucoup apprécié ça.

L'autre personne n'est pas là (elle assiste à une autre réunion), c'est Nel, de la Bourse. On a beaucoup discuté avec elle et on a quand même encore obtenu, il y a un mois, qu'il y ait des réunions de participation sur l'avenir de la Bourse.

C'est dans tout ce contexte que je vais passer le flambeau à mon collègue.

Alors, je n'ai pas de flambeau, mais j'ai l'écharpe que j'avais reçue.

(Rires.)

M. le Bourgmestre.- Il faudra attendre la prochaine fois !

(Rires.)

Je ne sais pas... je ne l'ai jamais ouverte, en fait, mais je vais la donner à Doh.

Voilà. Je ne l'ai jamais portée, ni jamais ouverte.

Il ne peut pas ? Ah, oui, bon...voilà.

Mme Dhont.- Je suis toujours activiste. Je tiens à le dire aussi. Je vais rester sur le terrain, celui des habitants de la Régie et des logements sociaux, celui des travailleurs de la Ville. Et le terrain des réfugiés et des sans-papiers.

Même si c'est peut-être pour certains d'entre vous aussi un point difficile, mais je vais continuer.

J'ai quand même de petits cadeaux. Je vous invite tous à un drink après la séance, si c'est possible...

Voici pour les traducteurs, pour Mme Menten, Dimitri et... Régis.

Bruno Bauwens va m'aider, hein ? Parce que c'est de nous tous, de nous trois.

Pour Sarah, j'ai une petite fleur et une affiche du Petit-Château.

Et pour M. le Bourgmestre, j'ai une photo de la Bourse !

Mon rêve est que la Bourse, les marches de la Bourse deviennent, de nouveau, les marches de démocratie et de participation.

Voilà. Mais je ne vous lâche pas !

M. le Bourgmestre.- C'est une image difficile parce que c'était les attentats, en même temps. Mais c'est là que les Belges avaient décidé de se réunir.

La première chose, je veux te rassurer, et tu le sais bien, que Nel Vandevannet travaille avec ça pour voir comment toute la Bourse, qui va être inaugurée d'ici quelques mois, va pouvoir retrouver justement toute sa splendeur – trouver « enfin » sa splendeur, parce qu'elle n'était pas très exploitée ces 30 dernières années.

Il y a une image que je retiens : on s'est rencontrés, j'étais chef de cabinet – ça ne nous rajeunit pas, Riet – de Freddy Thielemans. Tu étais déjà une activiste passionnée, et dans ma bouche, « activiste » n'est pas un gros mot. Juste quelqu'un qui défendait des causes, en effet.

C'était déjà les sans-papiers. Les sans-papiers qui grimpaient sur les grues, à ce moment-là, juste après la première régularisation. C'est vrai que ton arrivée au Conseil communal, c'était un peu une espèce d'étape franchie, comme ça. Je l'ai ressenti comme ça, le fait que tu arrives au Conseil communal.

Tout le monde sait que je te tutoie, donc je te tutoie. J'enlève les formes par rapport à ça.

C'est vrai que tu as toujours gardé cette faculté d'indignation et j'ai un petit moment qui nous appartient, qui est un moment par rapport à une personne qu'on aimait beaucoup, qui nous a beaucoup influencés tous les deux, je pense : c'est Omer Mommaerts. On lui a rendu un hommage, parce qu'il est malheureusement décédé pendant la pandémie.

C'était un militant syndical, un militant du quartier Anneessens qui est un quartier qui nous tient fort à cœur à tous les deux. Pour la première fois – je suis en plus très mauvais là-dedans –, on a dansé ensemble en son honneur, sur une musique. Ton mari nous observait de loin ! On n'était sans doute pas de grands danseurs, mais en tout cas, j'ai vécu ce moment très important avec la famille d'Omer et ses amis, parce que c'est aussi ça, Bruxelles. On peut avoir des oppositions parfois dures, mais il y a cette volonté de faire avancer cette ville et ce Conseil communal en est le symbole, même s'il y a des choses sur lesquelles, évidemment, c'est normal en démocratie, qu'on ait...

La politique, c'est aussi des chocs. La politique, c'est aussi un affrontement – dans un respect, de toute façon. Il y a, évidemment des causes qui sont plus difficiles, parfois, à gérer que d'autres.

Je sais que tu continueras à nous appeler, continueras à envoyer des WhatsApp, continueras à faire bouger les choses avec tes collègues.

Bienvenue à ton successeur, évidemment, qui dans 15 jours ou trois semaines prêtera de nouveau serment – parce qu'on lui a déjà souhaité une première fois la bienvenue.

Je ne vais pas te dire un long au revoir, parce que je sais que tu vas rester active dans tout ce que tu fais. Même pendant la crise sanitaire, je pense que tu devais être très active de chez toi. Tu devais bouillonner de ne pas te retrouver dans un mouvement social ou l'autre.

Et quant à ce Conseil, je suis sûr que tu viendras, de temps en temps, nous voir. J'ai trouvé très touchant que tu rendes hommage à toutes ces personnes qui font vivre la démocratie, qui sont des personnes de tous les niveaux de la Ville. On parlait de Charlie et de Régis, mais aussi de tous les autres qui font que les Conseils...

(La séance est provisoirement suspendue en raison d'une alerte incendie.)

... le personnel qui fait que chaque fois, à travers le secrétaire communal aussi, les conseillers... parce que débarquer dans cette assemblée, ce n'est jamais évident non plus. Et donc, voilà. Tu as raison : tu ne disparais pas. Ce n'est pas une oraison funèbre, loin de là !

Et je veux te remercier pour ton travail comme conseillère communale – ET ton travail de terrain, évidemment – et ne doute pas une seconde que, de temps en temps, tu viendras nous voir pour assister à des débats ou des interpellations citoyennes, peut-être, parmi nous.

Merci, en tout cas, Riet, pour ton engagement.

Mme El Bakri.- Rapidement. On peut dire, en tout cas, que le dernier Conseil communal aura été théâtral, à l'image de Riet, je pense. Je voulais juste lui adresser un petit mot, quand même.

Au PTB, on dit souvent que notre rôle en tant qu'élu, c'est d'être le relais des luttes sur le terrain. Pour ça, quel que soit le bord politique dans lequel vous êtes, je pense qu'on pourra tous tomber d'accord que ce rôle-là, Riet l'a très bien endossé jusqu'à tantôt, avec la mobilisation des locataires de la Régie.

En discutant avec Riet sur son départ, j'ai appris que ça faisait 52 ans qu'elle était engagée au sein du PTB. Je me suis dit : « 52 ans sur le terrain, 52 ans de « manifs », ça doit en faire, des kilomètres ! 52 ans de piquets de grève, de mobilisation sociale, etc. »

Donc, je voudrais aussi, au nom de mon groupe, mais aussi, je pense, au nom de tous les jeunes qui aujourd'hui prennent la relève au sein du PTB, te remercier, Riet, pour cet engagement-là, pour toutes ces heures, pour toutes ces journées

passées à vouloir changer le rapport de force pour un monde meilleur, pour un monde dans lequel chacun et chacune a sa place.

Alors, je ne sais pas trop ce qu'on peut encore te souhaiter après une carrière pareille, même si ta carrière au Conseil communal a été plus courte.

Je pense, en tout cas, que tu auras marqué les esprits de droite comme de gauche.

(Commentaire de M. Wauters.)

Et du centre, aussi, me souffle mon collègue Wauters.

Donc, je pense que la seule chose qu'on peut te souhaiter, Riet, c'est beaucoup de repos ! Et surtout de partir l'esprit tranquille, parce que je pense que la relève est assurée. Que ce soit ici, au Conseil communal, avec Doh Coulibaly qui prendra la relève au prochain Conseil, mais aussi avec toute la nouvelle génération, la jeune génération qui se mobilise, tous les jours, pour changer le monde !

En in naam van mijn groep, ik wil mijn collega. « Madame Riet », in de bloemetjes zetten.

(Applaudissements.)

Mme Dhont.- Merci ! Merci ! Merci !

Mevrouw Stoops.- Mevrouw Dhont, Riet. Ik zou u graag vanwege onze fractie echt ook wel een paar woordjes willen zeggen. Want als je zegt 'terreinwerk', zeg je in Brussel eigenlijk toch wel 'Riet Dhont'. Jij bent al vele generaties altijd daar, vele mensen kennen jou en kennen ook jouw echte strijd voor een

sociaal Brussel.

Dat is met een eerlijkheid waar vele politici iets van kunnen leren en dat wou ik toch eventjes benadrukken: dat terreinwerk, die participatie, dat is iets wat mij altijd heel erg gecharmeerd heeft in alles wat je hebt gedaan.

Ook jouw strijd, je hebt zelf al een aantal dingen genoemd, maar ik wou toch ook de Grootouders voor het Klimaat benoemen, omdat je daar ook actief bent en zeker ook de strijd die over partijen heen gaat en waar je eigenlijk toch ook altijd kijkt wat er moet gedaan worden en wat we gaan doen?

Dus ik wou jou heel veel succes wensen in alles wat je nog gaat doen en ik ben ervan overtuigd que tu ne lâches pas!

(Applaudissements.)

Dossiers de M. l'échevin Hellings

Dossiers van dhr. schepen Hellings

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 90 - Punt 90

M. Wauters.- Ce sera assez court, monsieur le Président. C'est parce que tout à l'heure, j'avais posé une question un peu plus technique à M. Hellings et ça concernait plutôt Mme Jellab. Le point 90 porte sur un marché public pour l'arrosage des fertilisations pendant 12 mois. Donc cela concerne les arbres, plantes décoratives, etc.

Je me posais la question assez naturelle et directe de savoir pourquoi ce ne sont pas les services de la Ville qui s'occupent de ça et il m'a été répondu, en partie,

qu'il s'agissait de bacs à plantes qui étaient déjà gérés par une société différente, qui n' était pas la Ville de Bruxelles.

Donc, Mme Jellab pourra me dire exactement de quoi il s'agit, parce que des plantations, il y en a plein à la Ville et j'imagine que le service des espaces verts s'en occupe de manière globale.

Un autre élément a attiré mon attention – du coup, je profite de ce point 90 pour l'évoquer ici, en Conseil communal. Je me pose toujours cette question récurrente : « Pourquoi passer par le privé plutôt que de construire la connaissance dans nos services, à la Ville ? » Vous allez sans doute me répondre là-dessus, madame l'échevine.

Alors, il y a aussi quelque chose que je constate, on a très facilement recours à des procédures négociées sans publicité préalable, avec des montants qui sont toujours un peu limites, alors qu'on sait que le législateur voit cela avec assez de méfiance, puisqu'il considère qu'elle a notamment des effets négatifs sur la concurrence. Je profite de ce point-ci parce que je vois souvent passer des marchés, ici, au Conseil communal où on est toujours un peu à la limite de tout ça. Donc, j'en profite pour vous demander aussi si on n'aurait pas pu mettre une procédure de concurrence un peu plus « concurrente », justement.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Hellings, échevin.- Madame Jellab vous répondra sur le fond du dossier, sur les uritrottoirs et les plantations.

Par rapport aux marchés publics, la centrale d'achat « achats et facilities » qui est le nouveau nom du département respecte scrupuleusement les seuils et respecte donc scrupuleusement la loi sur les marchés publics.

Donc, si on n'a pas à dépasser les seuils sur le montant, on ne les dépasse pas. On passe donc quantité de marchés en dessous de 30.000 €. On doit appliquer cette procédure qui est prévue textuellement par la loi.

Donc, il n'y a pas du tout anguille sous roche : les 90 agents respectent scrupuleusement la loi sur les marchés publics et appliquent les seuils en vigueur. Pour le reste, Mme Jellab a préparé une réponse grâce à la question que vous avez posée en section.

Mme Jellab, échevine.- Merci pour votre question, monsieur le conseiller.

Gouverner, c'est prévoir. L'année passée, si vous vous en souvenez, nous avons eu cinq canicules successives en été, avec presque 38 degrés en Belgique. Donc, nous avons souffert, mais la nature souffre aussi, parce que l'eau, c'est la vie.

Sans eau, on meurt. Pour la nature et les plantes, c'est la même chose.

En principe, c'est le service des espaces verts qui arrose, mais il se fait que quand il y a eu ces canicules successives, c'était juste impossible pour le service d'être partout, tout le temps.

Sachant aussi que ça se passe en été, généralement, et que les gens prennent aussi congé, le service est en effectif réduit et c'est donc beaucoup plus compliqué.

Ici, le service a vraiment pris cette disposition pour se faire aider en plus pour pouvoir arroser si jamais on devait revivre des moments extrêmement durs. Non seulement les nombreux bacs que vous voyez aussi dans l'espace public – regardez, par exemple, sur la place de la Bourse, il y en a déjà quelques-uns –, mais de nombreux bacs sont aussi utilisés par la police pour fermer certaines rues, etc.

Donc, il y en a à peu près 200, je pense, dans l'espace public. Il y a aussi des bacs en béton, ainsi que des suspensions : sur la Grand-Place, rue du Midi, etc.,

si vous levez le nez, vous verrez les suspensions. On essaye de mettre beaucoup moins d'annuelles parce qu'elles sont vraiment grandes consommatrices d'eau. On essaye de mettre beaucoup plus de vivaces, mais c'est moins joli et on a un petit peu de critiques par rapport à ça.

Donc, il faut arroser ces 130 suspensions que nous avons sur l'ensemble du territoire. Je dirais que c'est principalement ça.

Alors, cette année-ci, on teste aussi quelque chose d'assez nouveau. C'est un dispositif tensiométrique : on va mettre une espèce de sonde dans certains bacs, vraiment près des racines, qui va pouvoir envoyer des signaux quand la terre est vraiment sèche et quand il faut arroser. Si ce n'est pas nécessaire, ce n'est pas la peine d'envoyer les camions en tournée. Si c'est vraiment urgent, alors, on sait qu'on doit arroser certains bacs, et quand.

M. Wauters.- Très rapidement : d'abord merci pour la réponse. Je me demandais si ce type de marché... bon, il y a eu sécheresse l'année passée, il y a eu des moments de canicule successifs, mais on peut toujours espérer que ce ne soit pas chaque année la même chose – c'est ce qu'on espère tous, j'imagine. Donc est-ce que ce type de marché, si on ne l'utilise pas, n'est pas dépensé ?

(...)

Vraiment ? Comme ça, c'est bien. Ça, c'était juste pour être sûr.

Alors, par rapport à la réponse – merci pour vos réponses –, je trouve effectivement intéressant de pouvoir avoir des sondes qui permettent de savoir si on a besoin ou pas besoin d'arroser. Effectivement, arroser quand ce n'est pas nécessaire, ça n'a pas d'intérêt.

Alors, pour la réponse de M. Hellings, je profitais vraiment de ce point-ci parce qu'on était vraiment à la limite du type de marché qu'on pouvait passer.

Objectivement – et c'est toujours dans vos dossiers que ça passe, monsieur l'échevin, puisque c'est évidemment les fournitures – il y a souvent des points où je me dis que c'est comme si on l'avait un peu calibré pour que ça passe tout juste.

Alors j'entends votre réponse et je la prends vraiment au mot, mais ne m'en veuillez pas et n'en veuillez peut-être pas aux citoyens de se poser parfois la question, parce que c'est assez récurrent et régulier. Parfois, on se demande pourquoi ce marché passe en procédure à négocier ou pas.

Voilà. Mais je vous remercie tous les deux pour vos réponses.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

Dossiers van mevr. de schepen Hariche

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Dhondt

Dossiers van dhr. schepen Dhondt

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Maingain

Dossiers van dhr. schepen Maingain

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 25 - Punt 25

Mme Dhont.- C'est à propos de l'avis de vacance et convention relatif à l'occupation du kiosque situé sur le piétonnier. Comme j'habite au piétonnier, je vois un petit peu ce qu'il se passe dans ce kiosque. Je pense qu'avant de faire une nouvelle convention, c'est mieux de faire un petit bilan.

Est-ce que ça sert à quelque chose ? Pourquoi est-ce vide très vite ? Pourquoi les gens ne tiennent pas ?

Notre proposition est plutôt qu'on utilise ce kiosque comme un point d'information ou de sensibilisation pour des campagnes ou même pour des informations touristiques ou sur des festivals, mais que ça appartienne à la Ville et que ce soit un point d'information et de sensibilisation, au lieu de le donner à...

M. le Président.- Très bien, on a bien compris la question. Dans le rapport, on indique bien qu'il y a plusieurs candidatures. Ici, on passe simplement la convention avant d'octroyer l'affectation du kiosque.

Mais on va transmettre votre avis à l'échevin.

M. le Bourgmestre.- C'était ce que me soufflait le cabinet de M. Maingain, que je dois excuser aujourd'hui.

Honnêtement, il y a plusieurs candidatures. On parle de magasin de fleurs. Il y a une demande plutôt par rapport à ça. Donc, on ne reçoit que des candidats qui sont intéressés.

Je pense que ça aide bien dans le mix – vous venez d'ailleurs d'en recevoir, des fleurs. Il n'y a pas de fleuristes partout et il y en a de très bons dans le centre.

Apparemment, il y a quand même des gens intéressés. C'est vrai que ce n'est pas facile ces kiosques, je vous le concède. Mais s'il y a des gens qui sont intéressés et on peut peut-être leur donner une chance d'essayer de se lancer dans ces kiosques qui, c'est vrai, animent cette petite partie d'espace public.

Voilà. On tient compte de vos remarques, mais on a a priori des candidats qui seraient intéressés.

(Commentaire de Mme Debaets sur une question de procédure.)

Point 111 - Punt 111

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, monsieur le Président. En effet, je vous avoue avoir vu ce point sur le règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots avec beaucoup d'appréhension.

J'étais plutôt confiant, au départ, en me disant : « C'est bien, la Ville de Bruxelles va ajouter, a compris l'inquiétude légitime des riverains particulièrement touchés par ce chantier sans fin, dans un quartier déjà durement touché par les crises successives, qu'elles soient énergétique, ou évidemment liées à la difficulté de circuler en ville. »

Good Move n'a pas aidé. On sait que ça a été déjà difficile depuis plusieurs années dans ce quartier. La situation, on l'a déjà évoquée ici à plusieurs reprises et ça ne sert à rien de revenir là-dessus.

Ce qui est embêtant, quand je vois ce point, c'est que j'ai l'impression que le Collège n'a pas conscience de la difficulté dans laquelle sont ces commerçants. Quand un commerçant perd, peut-être, 10 ou 20.000 € de chiffre d'affaires par mois, venir lui dire que pour les six prochains mois, on va peut-être lui donner 2.500 € en plus... est-ce qu'on ne se moque pas un peu de lui ?

Alors, je le sais et je l'ai entendu tout à l'heure en section, il y a des aides régionales. Et je sais aussi, par ailleurs, que la Ville de Bruxelles aide et donne une série de gratuités. Néanmoins, j'attire, quand même, votre attention sur le fait que, pour ces personnes – on a été les rencontrer plusieurs fois avec mes collègues, pour se rendre compte, et certains me disent : « J'ai 60 % de clientèle en moins. » Pour d'autres, c'est 70, voire plus de 80 %. Ils me disent : « Je suis au bout. Mes enfants ne pourront pas le reprendre, c'est fini. J'avais pris des crédits relais pour essayer de tenir le coup, parce qu'on m'avait annoncé une date. J'ai fait confiance et aujourd'hui, je suis arrivé au bout de toutes les ressources : je mets ma maison en gage, j'essaie de m'arranger comme je peux, mais je n'y arriverai pas. »

Et par rapport à ce qui est proposé ici, ils nous disent que ce n'est malheureusement qu'un nouvel emplâtre sur une jambe de bois. Je crains que ce ne soit pas une véritable aide. Du côté de la Ville, je comprends bien que c'est déjà une aide qui est multipliée par x dizaines de commerçants, donc ça semble important, mais je crois que c'est une fausse bonne idée.

Je crois qu'il faut peut-être aborder autrement les choses et essayer de les aider réellement. Soit la Ville, aujourd'hui, se dit : « On les sort parce qu'on n'a pas de solution. »

Je ne veux pas croire que ce soit la...

Parce que j'espère toujours qu'on aura la possibilité de trouver quelque chose qui soit plus acceptable qu'une démolition partielle du palais du Midi. Mais si on doit en passer par là, ici, je pense que ce n'est pas une solution.

On va continuer à raquer – c'est quand même l'argent du contribuable – avec une solution qui n'est pas adéquate sur le terrain. Donc, j'ai l'impression que tout le monde est perdant. Ça va coûter beaucoup d'argent au contribuable, ça

va coûter beaucoup d'argent à la Ville de Bruxelles et ce n'est pas une solution réelle pour les commerçants qui, aujourd'hui, je vous le dis, préfèrent presque qu'on les pendre – économiquement, j'entends.

Ils disent : « C'est fini. Avec ce qui est mis sur la table, on est mort. On pouvait tenir avec nos réserves, mais pas avec ce que mettent la Ville et la Région. »

Ceci, je pense que c'est une très mauvaise idée, d'où ma question :

Est-ce qu'on ne peut pas trouver une réelle solution avec tout ce qui existe déjà, tout ce qui est déjà sur la table ? Et pas ceci qui est une « rawette », comme on dit à Bruxelles : quelque chose qui semble un peu triste par rapport à ces gens qui meurent à petit feu.

M. le Bourgmestre. - Un tout petit peu de linguistique : comme me le précisait Mme Hariche, « rawette », c'est wallon, et pas bruxellois.

Honnêtement, ici, on est dans un complément qui a été discuté avec les commerçants. Ce n'est, évidemment, pas le principal.

Vous avez le premier pacte et il y a un deuxième pacte qui est en négociation. C'est un léger complément qui ne compense évidemment pas tout.

Ce que je pense, pour voir aussi les commerçants, c'est que maintenant il faut trancher. Ce que j'ai dit à la Région, maintenant depuis de longues semaines, c'est qu'il fallait trancher, que les gens sachent ce qu'on allait faire – vous êtes aussi au parlement régional, vous le savez.

Donc, j'espère vraiment qu'avant l'été, on ait décidé les options. J'entends qu'elles sont sur la table, mais je crois que maintenant, il faut se décider. Après, on pourra gérer ce qui devra être géré avec les uns et les autres, sachant que le chantier va de toute façon se prolonger. Quelle que soit l'option, il va être plus

long.

Donc, il y a un deuxième pacte qui est en préparation. Ici, c'est un budget d'un peu plus de 100.000 €. C'est évidemment bien loin du premier pacte, qui, je vous rappelle, était de plus de 10 millions d'euros. Mais c'est un complément qu'ont demandé certains commerçants pour pouvoir être aidés.

Comme vous l'avez très bien souligné, ce n'est pas ça qui est le cœur de l'aide. Il y en a d'autres. C'est juste une aide complémentaire pour essayer d'un petit peu aider.

Ce qu'ils nous demandent aussi, maintenant, c'est de savoir ce qu'il se passe. Voilà pourquoi on continue avec la Région. Je le redis ici : je voudrais vraiment que pour l'été, on ait cette décision qui tombe, parce qu'on doit le savoir maintenant. On doit pouvoir décider ce que nous faisons par rapport à ce chantier et la poursuite de celui-ci.

Ici, c'est vraiment un complément au premier pacte. Je ne vais pas dire que c'est ça qui va sauver tous les commerces, mais c'est à la demande des commerçants. Mais il y a le deuxième pacte qui est sur la table, qui est en train d'être discuté avec la Région et qui sera évidemment une aide beaucoup plus substantielle.

M. Coomans de Brachène.- J'espère que le deuxième pacte dont parle le bourgmestre sera plus prometteur, parce que le premier, ici, m'inquiète ! Je comprends, il y avait un premier deal qui avait été passé. Mais ceci, je vous le dis, fera tenir les commerçants une semaine, ou peut-être deux dans le meilleur des cas pour les petits chiffres d'affaires.

Pour les plus gros, ça ne compense pas le coût que représentent les frais fixes qu'ils ont au quotidien sur le terrain. Donc, je suis extrêmement inquiet.

Maintenant, je vous rappelle quand même, juste à titre indicatif, que votre parti est à la manœuvre au niveau régional et au niveau communal. Je rappelle que j'ai interpellé mi-décembre là-dessus. On m'avait dit : « Oui, il y a une décision qui va arriver prochainement. » C'était il y a six mois.

Je trouve qu'à un moment donné, les choses sont entre vos mains et celles du ministre président. Oui, effectivement, il est plus que temps de trancher ! Six mois après, ces gens continuent à faire des investissements, pour certains, parce qu'on leur a promis des choses. Et ils se rendent compte qu'ils sont vraiment pris à la gorge.

J'espère que vous en aurez conscience et qu'on pourra, rapidement, arriver avec un deuxième paquet beaucoup plus conséquent.

Je vous remercie.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

Dossiers van dhr. schepen El Ktibi

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Jellab

Dossiers van mevr. de schepen Jellab

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

Dossiers van mevr. de schepen Persoons

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de M. l'échevin Pinxteren
Dossiers van dhr. schepen Pinxteren

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Point 50 - Punt 50

Mme El Bakri.- Je vous remercie. Je voulais vous interpellier sur le point 50, qui porte sur la fermeture du milieu d'accueil Georges Lacroix pendant la durée des travaux. On a accès à la pièce jointe qui parle d'une répartition des places – si je ne me trompe pas, c'est une crèche qui compte aujourd'hui 23 places.

En attendant la fin des travaux, il y aurait une répartition sur différents milieux d'accueil, mais ce qui n'est pas dit, c'est quelle est la période envisagée pour les travaux ? Et dans combien d'endroits différents les enfants, les bébés ont pu être accueillis ?

Étant donné que, j'imagine, la pression étant celle qu'elle est dans toutes les crèches néerlandophones, comment, sur le terrain, on s'arrange pour ne pas augmenter aussi la pression de travail pour les puéricultrices ?

Vous dites aussi que l'emploi est assuré. Comment avez-vous fonctionné ? Est-ce que d'autres puéricultrices vont travailler dans d'autres crèches, etc. ?

M. Pinxteren, échevin.- Merci pour votre question, madame El Bakri. Je vois que vous êtes très intéressée par les questions des crèches. Aujourd'hui, en tout cas, mais peut-être de façon plus générale, il n'y a pas de souci. Avec plaisir, on partage cette passion commune. C'est très bien. Donc, merci pour votre question.

Alors, ce qui est délicat dans ce dossier, c'est la crèche qu'on appelle « Kortebach », dans le jargon, ou Georges Lacroix. C'est une crèche qui est vétuste, qui connaît des problèmes endémiques de chauffage. Les châssis ne sont plus aux normes.

C'est une crèche qui, en fait, ne peut plus accueillir des enfants.

Donc, face à cette urgence de devoir la fermer, je n'ai malheureusement pas une solution immédiate de planning pour rouvrir dans un, deux ans ou trois ans, immédiatement là, à cet endroit-là. Ça, je me dois de le dire.

On a voulu gérer une urgence et gérer un problème sans avoir directement la solution. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure en section.

Ce n'est pas très confortable... J'avoue que j'aurais préféré que ce soit autrement, mais aujourd'hui, c'est la réalité, dans l'intérêt des enfants et du personnel. Et justement, dans l'intérêt des enfants et du personnel, ce qu'on a d'abord voulu, bien entendu, avant de prendre toute décision par rapport à la fermeture, c'est de s'assurer, en concertation avec les familles, que chaque enfant puisse être orienté vers un autre milieu d'accueil. Et c'est ce qui a été fait.

Certains enfants vont à l'école, donc ça, c'est réglé. D'autres enfants ont été réorientés vers des milieux d'accueil à proximité immédiate.

On a une crèche francophone aussi dans la zone. Il y a des crèches néerlandophones, mais qui sont situées à Evere ou qui sont organisées par le réseau libre ; ce ne sont pas des crèches publiques. Par des contacts directs, avec ces crèches et avec les parents, nous avons pu proposer des solutions d'accueil à l'ensemble des parents.

La plupart des parents ont marqué leur accord et c'est donc une solution d'accueil soit dans ces crèches, dans des abords immédiats, mais aussi dans d'autres crèches néerlandophones qui sont situées à Laeken ou dans le quartier nord.

Certains parents n'ont pas accepté la proposition qui a été faite, donc on continue de chercher avec eux. Mais ils sont très peu nombreux : je crois qu'il s'agit de deux parents. On est en train de regarder avec eux comment on peut les aider à trouver une solution qui leur conviendrait au mieux, mais c'est pour des raisons parfois très personnelles.

Alors, c'est, aussi, évidemment, le cas du personnel de la crèche. Comme vous le savez, il y a une pénurie de puéricultrices néerlandophones. Évidemment, c'est précieux de pouvoir les réaffecter. Elles sont réaffectées. Il y a une puéricultrice qui est réaffectée à Reper-Vreven, une autre à Vekemans, donc à Neder-over-Heembeek, et une autre à Mutsaard.

Vous voyez qu'on ne se passerait certainement pas de ces ressources qui sont « libérées » au niveau de Haren. Donc, on les a réaffectées immédiatement.

Ça, c'est pour la situation. Les enfants sont réorientés. Les puéricultrices ont été réaffectées à d'autres lieux. Il faut savoir que, dans la durée, même si on ne reconstruit pas une capacité d'accueil immédiatement à Haren, il y a d'autres capacités d'accueil néerlandophones qui vont voir le jour très prochainement. Notamment à Mutsaard avec une inauguration qui est prévue – je regarde Mme Persoons –, je crois, en tout cas. L'école Mutsaard, c'est plutôt pour l'automne. Je crois que la crèche, c'est pour le tout début de l'année prochaine.

C'est une grosse crèche, donc une augmentation de capacité, de même que le projet Reper-Vreven où, là aussi, il y a un projet, avec ma collègue Mutyebele, de construction de logements et de crèches avec là aussi une augmentation de capacité d'accueil néerlandophone.

Enfin, dans le cadre du contrat de quartier Hélicopt-Anvers, là aussi, une démolition/reconstruction de la crèche Helihaven avec une augmentation de capacité.

Alors non, ce ne sont pas des réponses de proximité qui vont être proposées. Là, je ne vais pas vous mentir. Dans l'immédiat, ça ne va pas être possible. On pourra réfléchir à d'autres formules dans la durée, à Haren, pour augmenter et reposer une offre publique néerlandophone. Mais ça ne va pas être possible dans l'immédiat.

En tout cas, des solutions ont été trouvées, à court terme, pour les personnes fréquentant le milieu d'accueil et, à moyen terme, dans les différents milieux d'accueil publics néerlandophones de la Ville.

Mme El Bakri.- Je vous remercie pour vos réponses. Du coup, j'ai deux questions :

Quand vous dites : « pas de solution d'ici un, deux ou trois ans », est-ce qu'il y a quand même un budget qui est déjà prévu ? Est-ce qu'on a des pistes pour les travaux en cours ?

Alors, même si j'entends bien qu'il y a trois projets différents en phase de finalisation, en tout cas pour Mutsaard, si j'ai bien compris, cet été, ça veut quand même dire que sur le plan initial, on perd 23 nouvelles places en crèche, en fait.

Parce que cette perte n'était pas prévue, ces 23 places ?

M. Pinxteren, échevin.- Non. Ces places agréées sont reportées sur les autres milieux d'accueil.

Mme El Bakri.- Ah oui, quand même. D'accord.

M. Pinxteren, échevin.- Donc, il n'y a pas de perte du tout de subsides. Ça, c'est un point extrêmement important, vous avez raison de le souligner.

Pour ce qui est d'un programme, on en discutera lors du débat budgétaire 2024. C'est vraiment un projet qui doit se planifier. Kortebach, là où la crèche est actuellement située, est un terrain assez étriqué. Donc, il faut voir si on peut proposer là une nouvelle crèche qui réponde aux normes de Kind en Gezin. Ça, c'est un débat et une discussion qu'on doit entamer maintenant avec les autorités flamandes.

Pour nous, l'urgence, aujourd'hui, c'était d'assurer un accueil de qualité pour chacun des enfants et de pouvoir réaffecter aussi le personnel présent sur le site. Ça, c'est fait.

Maintenant, on va pouvoir réfléchir à ces programmes. On pourra en discuter dans les prochains mois si vous le souhaitez.

Mme El Bakri.- D'accord. Je vous remercie.

Dossiers de Mme l'échevine Houba

Dossiers van mevr. de schepen Houba

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

Dossiers de Mme l'échevine Mutyebele
Dossiers van mevr. de schepen Mutyebele

- Accord de la section.
- Akkoord van de sectie.

M. Coomans de Brachène.- En fait, sans aborder un point en particulier, je voulais simplement vous faire part de ce qu'on a vécu tout à l'heure, en section. Je pense qu'il y a un petit problème : que Mme Mutyebele ne soit pas présente à sa section, ce n'est pas le problème, mais je pense que lorsqu'il y a des questions qui doivent pouvoir être posées en « divers », justement pour – et c'est le principe depuis 23 ans que je suis dans ce Conseil communal, ce qui ne me rajeunit pas – faire en sorte qu'il n'y ait pas tous ces points qui arrivent ici, au Conseil communal, ces sections, c'est précisément le lieu où on peut poser les questions en divers.

Alors, quand le représentant de Mme Mutyebele « envoie à la gare » les différents conseillers communaux, je pense que ce n'est pas opportun. Quand il dit : « non, désolé, venez avec ces points au Conseil communal », alors que ce sont précisément des points divers, je pense qu'il se trompe de débat.

J'espère que Mme Mutyebele aura à cœur de le lui rappeler, comme c'est la tradition depuis aussi longtemps que je suis dans ce Conseil communal. Je ne suis pas le seul à avoir été surpris et choqué, je vous le dis, par la façon dont on nous a répondu en disant : « Monsieur, ce n'est pas le lieu. » Je parle pour un de mes collègues qui était là et qui, lui aussi, a été particulièrement heurté !

Je vous le dis sincèrement, c'est la première fois, la première fois en 23 ans qu'on nous envoie à la gare, en disant : « Ce n'est pas le lieu, allez voir autre

part ! »

Je suis désolé mais la section, c'est précisément le lieu où ça devrait être fait. Et je trouvais que c'était suffisamment important pour le relever.

Je vous remercie.

M. Tahiri.- Je rejoins ce qui vient d'être dit. Tout à l'heure, j'ai posé une question par rapport au fait que les locataires viennent me voir. Ils m'interpellent en tant que conseiller communal. J'ai été fort surpris de la réponse que j'ai obtenue.

D'abord, la personne qui était de l'autre côté de la caméra, on ne pouvait pas la voir. Par contre, elle pouvait nous voir.

Je voulais juste poser une question par rapport à un petit souci qui concerne l'immeuble dans lequel j'habite et ce monsieur – enfin, je pense – m'a rétorqué que ce n'était pas le moment, que ce n'était pas dans l'ordre du jour, qu'on ne pouvait pas y répondre.

J'ai trouvé ça assez désagréable. Je voulais juste poser une question concernant un problème qui concerne tous les locataires de mon immeuble, et ça m'a un petit peu « refroidi ».

Donc, j'ai trouvé que ce n'était pas une très bonne réponse que ce monsieur nous a donnée. Je voulais juste un petit peu discuter. Il m'a juste rétorqué que ce n'était pas le lieu ni le moment.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

Motions - Moties

Proposition de motion introduite par Mme AMPE visant à exiger la transparence concernant le chantier du Métro 3 sous le palais du Midi

M. Weytsman.- Comme Mme Ampe est absente aujourd'hui, nous avons préféré la reporter.

Proposition de motion introduite par M. BAUWENS concernant la renonciation à la coutume de recevoir et de donner des places gratuites aux élus pour des événements au stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal

M. Bauwens.- Merci, monsieur le Président, monsieur l'échevin et monsieur le Bourgmestre. On a tous été quand même assez surpris par le fait qu'il y a autant de cartes gratuites qui sont distribuées parmi votre cabinet et parmi les échevins et les élus de la Ville de Bruxelles pour un concert, comme le concert de Beyoncé – par exemple.

Je suppose qu'il y a des pratiques semblables qui se font aussi pour d'autres concerts au Palais 12 et au Cirque Royal. En tout cas, c'est ce qu'on peut lire aussi d'anciens échevins et bourgmestres qui disaient qu'il y avait même un travailleur à plein temps dédié à distribuer des places gratuites.

C'est vraiment aux yeux des gens le vieux système politique qu'on veut laisser derrière nous. Ce système n'est pas clair : pourquoi est-ce qu'un élu, un échevin aurait droit à six places – si je lis bien la presse – offertes pour aller voir des

concerts, des spectacles, des matches de sport auxquels les autres personnes, les autres citoyens n'ont pas accès, parce qu'ils n'ont pas l'argent ou, tout simplement, parce qu'il n'y a pas la place.

À croire les chiffres que je lis dans la presse, rien qu'entre les échevins et le bourgmestre, il y a plus de 90 places qui sont ainsi distribuées – c'est énorme ! Pas comme somme d'argent, parce que ce n'est pas de l'argent qu'on distribue, mais ça prête vraiment à un système de privilèges.

Les échevins, qui ont quand même déjà un salaire, je ne veux pas dire « royal », mais en tout cas un salaire qui leur permet de bien vivre.

M. le Bourgmestre. - C'est moins qu'un député régional, monsieur Bauwens. Moins que vous.

M. Bauwens. - Je suis d'accord, et je sais aussi combien je cède à mon parti, monsieur Close.

M. le Bourgmestre. - Si vous les donnez à une association, ça, c'est votre problème. Mais un échevin de la Ville gagne moins que vous, monsieur Bauwens.

M. Bauwens. - D'accord. En tout cas, une autre chose qu'on lit dans la presse est que vous avez aussi dit que vous préféreriez ne pas divulguer les chiffres du nombre de places qu'on donne. Donc, ça prouve encore une fois le fait que c'est un système opaque, pas clair.

À qui est-ce qu'on donne ? Pour quelles raisons ? En fait, c'est pour ça qu'on propose une motion qui stoppe ce système de privilèges entre membres du Collège, bourgmestre, échevins et élus.

Je ne parle pas de la partie qu'on donne aux associations, aux clubs de sport, etc. Je trouve que ce quota-là devrait même être amélioré. Le fait de supprimer, comme dans ce cas-ci, 90 places qui sont données aux politiciens, on peut même rajouter des places qu'on donne aux gens qui en ont plus besoin que les élus.

C'est pour ça que nous avons trois demandes très spécifiques dans notre motion :

1. Arrêter de donner des places gratuites au Collège du bourgmestre et des échevins et aux élus de la Ville de Bruxelles pour les spectacles du Palais 12, du Cirque Royal et du stade Roi Baudouin.
2. De garantir plus de transparence par rapport aux tickets qu'on donne quand même encore. Je pense qu'effectivement, parfois, au nom des *Public Relations*, il est nécessaire de donner des places. Je suis tout à fait ouvert à ça.
3. La Ville pourrait développer un deal avec des promoteurs comme Live Nation et autres qui louent le stade pour donner un certain nombre de places à prix réduit pour les clubs de sport, pour les clubs de danse, etc. dont vous parlez. Mais aussi via un système qui est moins « à la tête du client » – c'est une expression qui n'est peut-être pas correcte –, comme je l'ai vécu aussi quand j'étais encore responsable de maisons de jeunes.

J'ai vu comment ça fonctionnait : vous voulez des places pour ceci ? Vous voulez des places pour cela ? Tout ça n'était pas contrôlable. Ce n'est pas clair sur quels critères on donne ou pas.

Donc, je répète : d'un côté, pas besoin pour les échevins et les élus d'avoir des

places pour aller voir Beyoncé – et Dieu sait je voulais aussi aller voir Beyoncé, et mes enfants encore plus ! Je ne vous raconte pas la scène à la maison... On a nous-mêmes et, si on veut vraiment contrôler démocratiquement, monsieur Hellings, il ne faut pas envoyer 90 personnes pour un contrôle démocratique parce que, là, c'est vraiment contrôlé si chaque pierre est démocratiquement posée.

C'est clair que ce n'est soumis à aucun contrôle ; c'est un système de privilèges. C'est ça qui heurte les gens qui, eux, n'ont pas les moyens et les vrais fans, ceux qui veulent vraiment voir ces matches ou ces concerts, et qui n'y ont pas accès parce qu'on prend des places qui sont, en fait, dédiées au public.

Ça, c'est le pourquoi de notre motion.

Une « petite dédicace » aussi pour le MR : j'espère qu'ils vont soutenir notre motion parce qu'ils ont fait beaucoup de bruit dans les médias. Ils ont eu des échevins dans les autres majorités qui appliquaient avec enthousiasme le même système.

Donc, je me demande si les déclarations dans la presse vont être rejointes aussi par un vote en soutenant l'arrêt de ce système de privilèges.

Voilà, c'était l'explication que je voulais apporter par rapport à la motion du PTB.

M. le Président.- M. Vanden Borre a annoncé sa question, remise au débat sur ce point.

De heer Vanden Borre.- Ja, dank u wel, meneer de Voorzitter. Ik heb eigenlijk niet stilgezeten en ik heb ook niet afgewacht. Zoals misschien een aantal collega's die ophef in de pers vernemen, lezen en dan graag opspringen en dan nog meer schandaal maken alsof het allemaal is uitgevonden gisteren.

En alsof we van niets weten. En alsof we moeten wachten op het volgende schandaal om in actie te schieten.

Ik betreur ook die troonzitting die wordt gehanteerd door sommige politieke partijen die een sfeer van schandaal scheppen alsof dat het publieke mandaat eigenlijk eerder een vloek dan een zegen is. Ik betreur dat ten eerste en ik betreur het misschien ook persoonlijk een klein beetje dat dat spel al te vaak wordt meegespeeld door sommige media.

Ik denk dat de sereniteit van het debat moet gehandhaafd blijven, dat er een aantal principes moeten verdedigd worden, de democratische principes, de vertegenwoordiging van de rechtsstaat, en dat die fundamenten niet ter discussie mogen staan.

Maar goed. Ik weid misschien eventjes te ver uit. Ik kom terug tot de zaak hier, het verdelen van tickets door de Stad Brussel. Zoals ik gezegd heb, ik heb niet stil gezeten tot dit nieuwsfeit. Ik heb al eerder een resolutie ingediend in het Brussels Parlement om een algemeen kader voor alle mandatarissen in dit Gewest in te voeren. En dat lijkt me eigenlijk een basisprincipe waarmee iedereen gebaat is, maar dat vandaag niet bestaat.

In Vlaanderen bestaat er wel een kader waar alle lokale mandatarissen aan moeten voldoen, een aantal basisspelregels inzake transparantie, inzake verantwoording afleggen, inzake ook het toekennen van voordelen al dan niet in welke vorm dan ook. Als er eventuele voordelen worden toegekend, moet daar eigenlijk duidelijkheid over verschaft worden.

En volgens mij is dat eerder het probleem, dan het toekennen van voordelen zelf. Het gaat vooral mijns inziens om een gebrek aan transparantie over die zaken waardoor er misschien vragen keer op keer ontstaan. Want, eerlijk gezegd, in het verleden zijn gelijkaardige vragen ook al gesteld geweest. En die

leiden dan misschien voor een klein deel tot onvrede of onbegrip.

Dus ik denk dat voor een groot stuk hier transparantie of meer transparantie de sleutel is. Dus ik denk ook dat het niveau van het Gewest eigenlijk beter geplaatst is om een antwoord te bieden hiervoor, dat het algemeen gewestelijk kader voor alle mandatarissen in Brussel dit eigenlijk beter zou oplossen en ik roep de collega's die er zoveel belang aan hechten dan ook op om het te steunen op het niveau van het Gewest.

Maar goed, mijn vragen, meneer de Burgemeester over dit voorval, dit evenement van tickets van het Koning Boudewijnstadion: welk kader hanteert u momenteel om tickets toe te kennen? Want ik heb daarnet nog in de secties de vraag gesteld aan mevrouw Houba, maar zij was toen niet in de sectiezaal vertegenwoordigd, maar de kabinetsmedewerkers van mevrouw Houba.

Ik vroeg eigenlijk: is er een algemeen reglement dat de Stad hanteert bij het toekennen van tickets? Ik zou denken dat dat zit bij de schepen van Cultuur. Die zou daar eigenlijk een algemeen kader voor moeten hebben, een overzicht van welke tickets worden toegekend. En toen werd mij meegedeeld: nee, dat is er niet. We hebben eigenlijk vandaag geen zicht op welke tickets worden toegekend aan wie en onder welke voorwaarden.

Dat blijft een beetje de discretionaire bevoegdheid van de schepen. En dat zou, denk ik, beter moeten kunnen. Dus ik denk dat de Stad zou moeten werken aan een algemeen kader – nogmaals, dat in overeenstemming is met een Gewestelijk kader, met algemene duidelijke spelregels en transparantie over wie tickets ontvangt, waarom, welke voordelen er eventueel aan gekoppeld zijn en dergelijke meer.

Dus mijn vraag, meneer de Burgemeester: is de Stad Brussel bereid om mee te werken aan zo een kader, een reglement en daar ook transparantie over te

verschaffen?

Alvast bedankt voor uw antwoord.

Discussion conjointe

M. Weytsman.- Je vous remercie, monsieur le Président. Avant tout, je pense que la réflexion qu'on doit avoir aujourd'hui doit porter un peu sur l'ensemble des prestations culturelles, sportives, événementielles au sein de la Ville de Bruxelles.

La seule ligne qu'on doit défendre, c'est la transparence. C'est assumer et être le plus transparent possible. Je suis convaincu que cette transparence est un signe de bonne gouvernance.

Il y a deux questions qui se posent dans ce problème :

1. Est-ce que la Ville de Bruxelles, qui est propriétaire de différents bâtiments, de différents centres, que ce soient des centres sportifs – je l'ai dit –, des centres culturels, des salles de concerts, peut négocier des places ?

Moi, dans une certaine mesure, je ne trouve pas ça du tout illégitime. Ça fait probablement partie d'un accord, j'y reviendrai, qui en plus, me semble-t-il, est un accord de longue date, mais qu'on peut réexaminer.

2. Est-ce que ça peut se faire dans le cadre de relations publiques ? Ça a été dit. Je trouve que pourquoi pas. À finalité sociale, très certainement.

Est-ce que c'est dans le cadre d'une relation privilégiée avec le personnel de la Ville de Bruxelles ? Oui, évidemment. Moi je trouve que c'est une bonne chose.

Est-ce qu'il est acceptable de cacher – c'est ça le problème initial – les destinataires de ces places ? Ce qui m'a fait réagir – et je n'ai pas fait grand-

chose (*rire*), j'ai juste envoyé un communiqué de presse avec les cinq points. Je dois reconnaître que le communiqué de presse a été bien relayé, avec les cinq points que je vais exposer.

Ce qui m'a fait réagir en fait, ce sont les propos de M. Hellings. Ça, ça ne va pas ! Je pense que c'était une mauvaise interview, mais aussi de mauvais propos. Quand on lui pose la question du nombre de places, de l'affectation et qu'il répond : « On vous dit combien, nous jugeons que c'est une information qui n'a pas besoin d'être divulguée. »

Moi, ça m'a choqué. Ça m'a choqué parce que je pense que tout doit être divulgué. Je suis pour la transparence la plus complète et je crois qu'on n'a rien à cacher non plus. En tout cas le Collège, on ne doit rien avoir à cacher, ni le Conseil communal.

Ce que je proposerais c'est au moins d'avoir un groupe de travail majorité-opposition. Si ce groupe de travail n'a pas lieu, le MR, comme je m'y suis engagé, déposera un texte avant la fin de l'année. Et on met peut-être cinq balises :

La première, c'est que, à mon sens, après y avoir réfléchi – et vous avez raison, dans les cabinets précédents, il y avait parfois même plus qu'une personne qui était affectée à la distribution de ces places. C'est probablement le cas aussi aujourd'hui –, moi, ça me choque, ça m'interpelle. Ça donne l'illusion peut-être, ou ça donne l'impression de faire du copinage, ce genre de chose.

Je serais beaucoup plus à l'aise si l'administration était en charge de la répartition de ces places.

Deuxième volet, si ça ne me choque pas que la Ville de Bruxelles, propriétaire de toute une série de centres et aussi du stade national, négocie dans ses accords

un nombre de places. C'est vrai que si c'est le chiffre que j'ai lu, à savoir 400, ça me semble un peu beaucoup. Mais si vous estimez que ce n'est pas beaucoup, on doit quand même se poser la question du nombre, et de la justification de ce nombre.

C'est vrai que quand j'ai vu 400 places – je ne le savais pas –, ça m'a semblé assez important.

Ensuite, on doit avoir des principes. On doit pouvoir dire en toute transparence, parmi ces places, ce qu'on en fait. Et on doit donc avoir ce débat ici même et donner évidemment l'information.

Je vais dire le mot transparence vingt-cinq fois, parce que c'est ça le problème : donner l'information aux conseillers communaux qui le souhaitent, ou simplement à la presse qui fait son travail, sur quelle est la finalité de ces places, soit dans le cadre de relations publiques, soit dans le cadre de finalités sociales, avec peut-être des écoles, monsieur l'échevin, avec des clubs de sport et toute une série de personnes.

Mais ça doit être expliqué et ça doit être présenté.

C'est peut-être l'occasion que vous avez, monsieur l'échevin, de le nous présenter aujourd'hui même. Est-ce que ces places peuvent être distribuées à du personnel de la Ville de Bruxelles ? Je vous avoue qu'on a aussi reçu des appels de certains personnels de la Ville de Bruxelles qui recevaient parfois des places et qui ne les ont pas reçues cette fois-ci. Ça aussi, ça doit être fixé.

Moi, je ne trouve pas illogique du tout que, dans le cadre d'une relation privilégiée avec le personnel de la Ville de Bruxelles, le personnel de Bruxelles puisse aussi parfois être invité à toute une série d'événements que la ville organise ou coorganise.

Je suis en désaccord avec ce qui a été dit par le PTB. Est-ce que les places peuvent être distribuées aux conseillers communaux ? Il ne faut pas exagérer quand même. Aller voir un club, aller voir un match, aller voir de temps en temps une activité sportive, aller voir un événement culturel : mon groupe n'est pas du tout choqué par ça. Monsieur l'échevin a rappelé que ça se faisait dans un cadre de contrôle démocratique.

Bon, il y a une question qu'on doit se poser : est-ce que ça doit être systématisé ? Est-ce que chaque fois, vous devez envoyer un e-mail pour dire : « Vous avez droit à deux places », etc., je ne trouve pas ça nécessaire. Je trouve ça bien que de temps en temps, les élus puissent accéder à toute une série de choses. On a parlé des événements de Beyoncé, mais on doit avoir un principe sur tout. On doit pouvoir peut-être de temps en temps aller voir un événement sportif, ou aller voir de temps en temps un événement culturel. Ça ne me choque pas du tout non plus, je le dis directement. Mais ça doit être expliqué. Ce qui me choque vraiment, c'est la réponse qui a été donnée.

Il faut juste dire très clairement aujourd'hui que selon tel critère, nous avons estimé que certains élèves de la Ville de Bruxelles, qui sont dans des situations économiques difficiles, ou que tel club, parce qu'on a un accord privilégié cette fois-ci, puisse bénéficier de ces places dans un cadre qui est établi et dans un cadre qui est présenté en toute transparence.

Et je crois que ce principe doit prévaloir pour l'intégralité des institutions culturelles et sportives qui dépendent de la Ville de Bruxelles.

M. Wauters.- Très rapidement, on ne votera évidemment pas la motion du groupe PTB. Ça, c'est clair. Et c'est vrai qu'en écoutant ça, on se dit que le populisme a encore de beaux jours devant lui...

En bref, pour rejoindre un petit peu ce qui a été dit par M. Weytsman, je trouve tout à fait normal que les conseillers communaux puissent exercer leur travail, rencontrer les structures de la Ville – dans lesquelles ils sont aussi parfois administrateurs – et voir comment tout cela fonctionne.

Je pense qu'il faut le faire avec... je ne veux pas employer le mot « parcimonie », mais sans excès. En tout cas, j'ai envie de dire que notre groupe – Mme Debaets et moi-même – ne l'utilise qu'à bon escient et pas systématiquement. Je ne sais pas combien d'événements peuvent être organisés par la Ville, mais cette année-ci – on est au mois de mai – je pense que j'ai dû assister à une représentation. Donc je pense qu'il faut pouvoir gérer les choses comme ça.

Ce qui nous intéresse, moi et notre groupe, c'est le fait qu'il y a quelques années, quand on a travaillé sur une meilleure transparence et une meilleure gestion de toute une série de mandats à la Ville de Bruxelles, on a été vraiment en pointe là-dessus – et mes prédécesseurs certainement aussi.

Il n'y a pas à rougir de quoi que ce soit dans ce domaine. Je pense qu'on a fait du bon travail et que c'était nécessaire parce qu'il y avait d'anciennes pratiques – et même du fait de membres de mon propre parti à l'époque – qui n'étaient à mon avis pas correctes et qui ne sont pas acceptables aujourd'hui, certainement pas en 2023.

La demande que nous ferions nous, effectivement, et qui, je pense, peut rejoindre celle du MR, sachant que personnellement, je ne savais pas que le Collège des bourgmestre et échevins avaient une série de places « à discrétion », on va dire ça comme ça, est qu'il y ait de la transparence là-dessus – je pense que c'est vraiment intéressant.

Je trouve aussi intéressant que les employés de la Ville de Bruxelles ou que les

membres des clubs de sport ou les clubs culturels, etc. puissent parfois bénéficier de places. Ce serait donc intéressant aussi de savoir qui les reçoit, simplement pour être sûr que c'est correctement répartie manière « équitable » – je ne sais pas comment le dire autrement – entre toute une série d'associations qui sont actives à la Ville de Bruxelles. Il n'y en a pas qui ont plus de mérite que d'autres. C'est peut-être intéressant de réfléchir dans ce cadre-là.

Puisque j'en suis à ma deuxième législature, je sais que les règles dans ce domaine ont été vraiment modifiées dans le bon sens et je ne vais pas « hurler avec les loups » comme ça, pour plaire au peuple, et dire : « Voilà, vous avez raison : c'est scandaleux ! »

Non, je ne pense pas que ce soit scandaleux et il faut pouvoir le dire aussi.

Mais par contre, si le Collège pouvait venir avec quelque chose de plus transparent dans les places qui sont à leur disposition de manière systématique – ou potentiellement systématique –, je pense que ce serait une très bonne chose pour la transparence.

Voilà, je vous remercie.

M. Hellings, échevin.- Merci, monsieur le Président. Et merci à MM. les conseillers communaux pour leurs questions et leur proposition de motion. Pour rappel, la Ville de Bruxelles est propriétaire et donc gestionnaire du stade Roi Baudouin. L'infrastructure est la seule capable d'accueillir en Belgique plus de 50 000 spectateurs et donc la seule capable d'accueillir ici, à Bruxelles, les Diables rouges ou, c'est vrai, Beyoncé.

C'est la raison pour laquelle j'ai initié dès 2020 un vaste programme de rénovation intérieure de la Tribune 1, avec renouvellement des sièges pour les matchs des Diables rouges et les concerts, et le remplacement intégral de la piste d'athlétisme pour le Mémorial Van Damme.

Le stade sera donc tout prochainement aux normes UEFA, pour le football, et ré-accueillera la finale de la Diamond League pour l'athlétisme via le Mémorial Van Damme. Il accueille désormais sept concerts par an, ce qui est totalement phénoménal, puisque c'est trois à quatre fois plus que la moyenne de ces 20 dernières années.

Le stade Roi Baudouin – que, pour rappel, mes prédécesseurs voulaient détruire – est donc devenu un atout sportif, culturel et économique indéniable pour Bruxelles. Selon la Brussels Hotels Association (BHA), ce sont les concerts du stade qui ont rempli les chambres d'hôtel de notre capitale l'été dernier. Et c'est rebelote pour cette année.

Comme gestionnaire du stade, la Ville de Bruxelles le loue à des organisateurs de concert et à l'Union belge de football pour des matchs des Diables rouges. Budgétairement, pour rappel, l'exploitation du stade représente en tout plus de 2 millions d'euros de recettes pour le budget communal 2023. Ce sera probablement pareil pour 2024.

Pour les concerts, l'ASBL Prosport gère cette location avec les promoteurs selon un contrat type renouvelé et approuvé le 8 février 2023 par le conseil d'administration, en présence de plusieurs représentants de l'opposition et donc en totale transparence. Depuis 2007, ce contrat type prévoit évidemment un loyer et l'octroi à la Ville de Bruxelles de 400 droits d'entrée.

Si nous n'avions pas obtenu, monsieur Bauwens, ces 0,8 % de places totales de la part des multinationales de l'« entertainment », comme Live Nation, **Scorpio (?)** ou d'autres, (*inaudible*) au bénéfice des Bruxellois, monsieur Bauwens, vous me l'auriez probablement aussi reproché.

Pour rappel, le concert de Beyoncé était « sold out ». Treize mille personnes

étaient en liste d'attente sur Ticketmaster, raison pour laquelle mon porte-parole n'a pas dit à la presse de combien la Ville de Bruxelles disposait de places pour ne pas créer un immense appel d'air à quatre jours d'un événement extrêmement attendu.

Autrefois, les tickets étaient distribués suivant la logique du « premier arrivé, premier servi », selon le membre du MR Alain Courtois, lui-même interrogé dans la Libre il y a dix jours.

J'ai changé ça dès 2019, en instaurant une méthode pour faire en sorte qu'un maximum de ces places dans le stade soient accessibles aux Bruxellois et aux agents de la Ville ou assimilés.

Dès février 2019, nous avons donc instauré une adresse e-mail spécifique qui est indépendante de l'adresse e-mail de mon cabinet pour gérer ces tickets.

Nous avons lancé des concours dans le *Brusseleir* – c'est inédit, Nous avons lancé un concours en interne de la Ville de Bruxelles via une newsletter qui est adressée à tous les agents de la Ville de Bruxelles.

Avec les agents du service des sports, nous avons créé un processus d'octroi de places à tour de rôle pour les 260 clubs actifs sur notre territoire. Ici, pour Beyoncé, par exemple, nous avons invité massivement les clubs de danse du palais du Midi qui ont un intérêt pour cet artiste, mais aussi les nombreux membres de l'Excelsior, le club d'athlétisme, qui n'ont pas pu occuper la piste d'athlétisme du stade Roi Baudouin durant de longues semaines pour cause de travaux. Nous souhaitons les aider à passer le cap de ces travaux. On a aussi invité, en termes de clubs sportifs, les basketteurs du Royal IV Brussels, puisqu'ils sont champions, et les finalistes du tournoi de foot féminin qui s'est tenu il y a trois semaines au stade Mandela.

Nous avons invité, comme jamais auparavant, des ouvriers de la Ville. Par exemple, les volontaires qui ont aidé les sinistrés des inondations en Wallonie, Mme Jellab et moi les avons invités en 2021, avec M. le Bourgmestre, pour qu'ils puissent voir un match de football, et ce pour les remercier d'avoir été volontaires et de s'être rendus à plusieurs reprises en région liégeoise pour aider ces personnes sinistrées. Nous avons invité – ça ne s'était jamais fait auparavant – les ouvriers des Cuisines bruxelloises ou des Bains de Bruxelles – demandez-leur !

Nous avons aussi invité les riverains, mais pas seulement les riverains immédiats. Nous avons invité aux concerts de l'été dernier les membres des Maisons de quartier, mais aussi les riverains du stade comme les riverains du Foyer laekenois. Jamais les locataires du Foyer laekenois, qui sont riverains immédiats du stade, n'avaient reçu de place dans le stade. Ils pourront vous le dire lors de l'inauguration des infrastructures sportives que nous allons inaugurer prochainement avec Mme Jellab.

Pour chaque grand événement qui se tient à la Ville de Bruxelles, que ce soit le retour des Diables rouges de la dernière Coupe du monde, le grand départ du Tour de France, le retour des médaillés olympiques belges, la venue du champion du monde Remco Evenepoel sur le balcon de l'Hôtel de Ville, un match des Diables rouges ou un concert des Rolling Stones ou de Beyoncé, j'envoie une invitation à tous les membres de ce Conseil communal.

Il est normal que chacun de vous puisse voir comment ont été utilisés les 6,5 millions d'euros de rénovations votées depuis deux ans dans ce Conseil. Il faut qu'en toute transparence, vous puissiez avoir accès à nos très grandes infrastructures communales sportives et culturelles quand celles-ci fonctionnent. Quand Beyoncé utilise le stade, vous devez, vous, pouvoir le voir.

Nous invitons toujours les 49 conseillers, y compris les échevins, mais tous ne répondent pas. Je vais vous citer des exemples :

- Belgique-Écosse 2019, seulement 13 conseillers communaux ont répondu.
- Metallica, en 2019, cinq échevins et conseillers communaux – vous n’aimez visiblement pas le métal, à part M. le Bourgmestre.

(Rires.)

- Rammstein, 12 élus.

C’est transparent, monsieur Weytsman. Dat is transparant Meneer Bauwens.

- Coldplay, 24.
- Pour Beyoncé, c’est vrai que 23 conseillers communaux ont répondu à l’invitation que je leur ai faite.

En toute transparence, et au sein de cette enceinte démocratique locale, voici la proportion du type de public invité par la Ville pour le concert de Beyoncé :

Il y a quatre types de public : les partenaires de Prosports, qui sont des entreprises actives dans le stade, l’Union Belge, le Mémorial Van Damme, les entreprises qui, par exemple, ont fait en sorte que les sièges étaient remplacés à temps, nous les avons invités. Nous avons aussi invité des gens de Brussels Major Event (BME), des Cuisines bruxelloises, de Rock the City, du Parc des expositions (PEB), avec qui nous avons fait un accord sur le parking – j’y reviendrai.

Les partenaires, c’est 25,5 % des places. Les clubs sportifs et les associations bruxelloises, conseils de quartier, etc. et les clubs dont je viens de parler, c’est 20 % des places. Les élus communaux, conseillers communaux et membres du

Collège, c'est 27,5 % des places. Les agents ou assimilés de la Ville de Bruxelles – les ouvriers qui ont démonté les sièges dans le stade, par exemple, mais pas seulement –, les ouvriers des espaces verts aussi, les services en lien avec le stade ou le concours interne dont je viens de vous parler, 27 %.

Là voilà, la transparence. On ne cache rien ! C'est un outil de relations publiques interne et externe que nous utilisons pour Bruxelles, et pour le stade.

Je vous préviens, je vais inviter des ministres fédéraux et des ministres régionaux aux futurs matchs au Stade Roi Baudouin, parce que ce stade, nous allons continuer à l'entretenir, nous allons continuer à le rénover.

Pour la toiture et l'éclairage, je compte bien sur la Région et l'État fédéral pour nous aider à rénover cet outil fantastique.

Pour le Mémorial Van Damme 2022, à titre de comparaison, on n'arrive pas aux mêmes chiffres. Pourquoi ? Parce que les partenaires, c'est 20,5 %. Les clubs sportifs et les Bruxellois, etc., 42,5 %. Les élus communaux, 11 % et les agents de la Ville, 26 %.

On peut avoir ces chiffres pour tous les événements.

Ces proportions démontrent que nous faisons la part belle aux acteurs du territoire ou agents de la Ville de Bruxelles ou assimilés. Elles démontrent l'efficacité d'une méthode que j'ai mise en place depuis quatre ans.

Meneer Vanden Borre, de tickets worden door het College uitgedeeld om het imago van de Stad te bevorderen en om personeelsleden te waarderen. Het gaat hier om professioneel gebruik en niet om een voordeel in natura, om zeker te zijn. De bedoeling tickets op naam te zetten is om een trackingsysteem mogelijk te maken en zo te voorkomen dat er tickets op de zwarte markt terecht komen.

Beyoncé a donc rassemblé 52.000 spectateurs le 24 mai au stade Roi Baudouin. Cet événement de très grande ampleur s'est parfaitement déroulé. Le plan de mobilité que nous avons imposé à l'organisateur, avec le ticket combiné stade-Stib, a particulièrement bien fonctionné. Jamais 18.000 spectateurs ne s'étaient déplacés en métro au stade Roi Baudouin, c'est un record !

L'accueil des automobilistes sur les parkings de Brussels Expo n'a connu aucun couac : il n'y a pas eu de file ; il n'y a pas eu d'attente. Nous l'avons particulièrement bien anticipé avec les équipes de Brussels Expo et M. le Bourgmestre.

Le concert s'est clôturé à 22h50, ce qui a réduit drastiquement les nuisances encourues par les riverains au stade. Les articles de presse concernant le concert de Beyoncé sont dithyrambiques pour Bruxelles.

Je n'ai reçu aucune plainte liée au concert, ce qui est un excellent indicateur. Cet événement est donc une réussite totale pour le stade et son gestionnaire, la Ville de Bruxelles.

M. Bauwens.- Je suis très content qu'on soit d'accord sur la question de la transparence. Ce que je prévois maintenant, c'est peut-être de reposer une question écrite pour qu'on ait toutes les règles et que toute la transparence soit transparente et claire sur papier, etc.

Je crois qu'à ce niveau-là, c'est le point d'accord commun entre vous et les différents partis ici présents, mais c'est aussi une demande des gens. Dans toutes vos explications sur les grands événements – Beyoncé et autres, matches de football, etc., je suis évidemment en faveur de tout ça – je ne sais pas si vous le dites pour prétendre que le PTB serait en désaccord avec le fait qu'il y ait un concert de Beyoncé avec 50.000 personnes, mais au contraire il faut des

concerts, des petits concerts et des concerts de masse, il faut des concerts alternatifs et tout ce qu'on veut.

On veut aussi du sport. On est d'accord qu'il y a des gens qui vont voir l'arrivée de Remco Evenepoel à la Grand-Place, etc. Je suis, peut-être pas assez, mais un grand fan d'événements sportifs et de culture, etc. Je suis assez vieux pour en avoir vécu pas mal, entre autres, dans la Ville de Bruxelles.

À ce niveau-là, il n'y a vraiment aucun problème. Je soutiens la volonté de promouvoir le sport, la culture et tout ce que cela veut dire dans l'esprit général de la chose.

Par contre, ce avec quoi je ne suis vraiment pas d'accord, c'est cette idée qui a été exprimée par plusieurs personnes que les élus ont le droit d'assister gratuitement aux événements. Il y a un règlement d'ordre intérieur (ROI) qui nous donne le droit de regard si on veut aller exercer notre travail d'élu, tant dans l'opposition que dans la majorité, d'aller voir des choses qui s'organisent ou non dans les bâtiments, dans les salles, dans les événements de la Ville, il n'y a aucun problème. Je pense que le « droit de regard », je ne sais pas quel point c'est dans le règlement d'ordre intérieur, mais cela existe.

Par contre, on est bien d'accord que toutes les personnes qui ont été ici, qui ont reçu des places et qui ont été au concert de Beyoncé, ils n'y ont pas été pour faire un contrôle démocratique. Elles y ont été – je l'espère, en tout cas, et c'est ce que beaucoup de gens ont voulu faire – pour assister à un concert de qualité.

Si un élu de la Ville de Bruxelles veut aller inspecter quelque chose, il y a des règles pour cela dans le ROI. D'ailleurs, c'est ce qu'on m'a expliqué quand moi, je veux aller inspecter une école ou autre chose. On ne doit pas distribuer ou pouvoir distribuer autant de places pour contrôler ce que la Ville organise. C'est vous qui êtes payés pour ça.

Évidemment, dans la petite marge de la discussion, je suis tout à fait d'accord qu'un échevin ou deux aillent voir sur place avec certaines personnes.

Je termine, monsieur le Président, c'est quand même le point de la discussion : c'est le fait que des échevins et des élus pensent que parce qu'ils sont élus, ils ont plus de droits.

On dit que c'est le PTB qui est populiste, que c'est le PTB qui était au courant. Or le PTB n'a pas été voir le concert de Beyoncé, ne prend pas des places, comme ça.

Je n'ai pas dit que c'était vous, monsieur Wauters. Il y en a 23, si j'ai bien compris, monsieur Hellings ? D'ailleurs, je ne veux même pas savoir qui c'était. C'est juste que le principe de dire : « je suis élu, donc j'ai plus de droits qu'un citoyen normal », c'est ça que je veux combattre.

Si un élu veut aller voir, inspecter parce qu'il est inquiet et qu'il veut vraiment inspecter, alors, il y a le ROI. S'il veut aller s'amuser, il est un citoyen normal et il achète des places comme chaque citoyen le fait – ou pas, parce que les places sont trop chères !

Ça, c'est la dernière chose : si, effectivement, il y a 90 places qui ont été distribuées au prix moyen de 400 euros, je sais bien que ce n'est pas la Ville qui a payé, monsieur Hellings, j'ai très bien compris ça, mais le montant par soirée que ça représente, ça fait penser aux privilèges.

M. Hellings, échevin.- Quatre cents euros, ce n'est pas correct, monsieur Bauwens.

M. Bauwens. - En tout cas, sur internet, le premier prix...

M. Hellings, échevin.- Ce n'est pas 400 €.

Laissez-moi terminer ma phrase, monsieur Hellings ! En toute démocratie.

Donc, le prix sur internet pour acheter des places, ça allait de 160 à 800 et quelques. Donc, une moyenne de 400 est en dessous de la moyenne si mes calculs sont bons – mais je ne suis pas comptable, je suis traducteur.

Donc, le point du débat est ceci : on ne veut pas que les élus, parce qu'ils sont élus, pensent qu'ils ont droit à ça.

C'est ça le problème.

De heer Vanden Borre.- Dank u, meneer de Schepen, voor uw antwoord. Op zich is dat duidelijk, denk ik. Uw toelichting betreft de voorwaarden die u of het College hanteert voor tickets voor het Koning Boudewijnstadion.

Maar mijn principiële belangrijkste punt blijft echter onbeantwoord, namelijk het algemeen kader. U heeft het verduidelijkt voor de principes die u hanteert vanuit uw bevoegdheid Sport en uw controle of uw bevoegdheid over het stadion, het beheer van het stadion, maar ik mis nog altijd eigenlijk een algemene uitleg voor heel het College van alle diensten, alle evenementen, alle zalen die de Stad mee beheert, in bezit heeft of financiert op een andere manier of bijvoorbeeld evenementen die de Stad mee sponsort en ook eventueel recht geven op bijkomende tickets en daar heb ik vandaag geen enkel antwoord op gekregen.

Dus wat betreft het Koning Boudewijnstadion zijn de meeste vragen, denk ik, wel beantwoord, buiten de fundamentele vraag: moeten we niet naar een algemeen duidelijk kader om, zoals ik zei, voor alle evenementen die de Stad mee in goede banen leidt duidelijke spelregels voor vast te leggen?

En ik blijf daarbij een beetje op mijn honger zitten. Ik ben nog altijd van mening dat dat nodig is, dat dat in de toekomst ook nuttig is om nog meer populisme te vermijden. En ook blijf ik erbij dat het eigenlijk meer het niveau van het Gewest is dat hierbij duidelijke spelregels moet vastleggen.

Dus ik hoop dat de partijen die hier vandaag pleiten voor meer transparantie, waaronder ikzelf, consequent zijn en voor het niveau van het Gewest de nodige spelregels invoeren.

M. Weytsman.- Oui, brièvement, je suis déçu de la réponse, parce que je crois qu'on doit changer de système.

Moi, franchement, je suis élu depuis 2012 et je ne connaissais pas ça, je ne connaissais pas le système. Oui, vous amenez après les explications, mais moi, je crois qu'on doit être beaucoup plus transparent et je vous propose même de travailler là-dessus, entre majorité et opposition, notamment sur les critères d'affectation.

Et donc, vous nous dites après coup : « Oui, j'ai mis en place des critères et puis on a une répartition. » Moi, je pensais d'ailleurs que les partenaires de Prosport n'étaient pas dans les quotas. C'est peut-être autre chose, mais ça, vous en rediscuterez avec notre administrateur au conseil d'administration de Prosport. Mais je crois qu'on doit nous dire d'emblée : pour cette année-ci, les critères sont « untels », à finalité de relations publiques – et ça, je comprends tout à fait –, à finalité sociale, dans un cadre culturel... Et puis après, on doit le savoir et vous ne nous l'avez toujours pas présenté, en fait. Donc ici, c'est l'occasion de pouvoir nous les présenter.

Moi, je n'ai pas envie d'attendre une question, monsieur Bauwens. J'attendais que monsieur l'échevin nous présente ces critères-là dès maintenant.

Deuxièmement, 400 places. Moi, je n'en savais absolument rien du tout, mais je

pose la même question : est-ce que ces 400 places, c'est raisonnable ?

Effectivement, je vous ai dit que cette convention existait depuis quinze ans – vous dites 2007 –, mais est-ce qu'elle ne peut pas être revue ?

Comment est-ce qu'on justifie ces 400 places ? Franchement, moi, on me pose la question autour de moi, je ne sais pas le justifier non plus.

Et je vous ai fait une proposition : je ne trouverais pas... Allez ! est-ce que c'est franchement les cabinets qui doivent refaire cette distribution ? Est-ce qu'on ne peut pas affecter quelqu'un à l'administration ? Quitte à ce qu'à la fin, ce soit évidemment sous le contrôle du Collège.

Mais donner cette impression que c'est l'échevin qui répond, c'est le cabinet de l'échevin qui envoie et qui distribue, ça, sincèrement, je trouve que c'est quand même quelque chose d'un autre temps. Et tous les partis politiques l'ont fait – oui, je n'ai pas de problème avec ça : tout le monde l'a fait.

Mais je vous propose quelque chose pour le futur et je m'engage, si le MR remonte en majorité, à le proposer aussi pour le futur, évidemment ! Moi, ça m'a interpellé, parce qu'on donne, on est tout le temps au taquet, on a toujours l'impression d'être des « pourris » et certains jouent là-dessus, certains assèment tout le temps le mot « privilèges », etc.

Or, on doit simplement... la meilleure réponse, monsieur l'échevin – et en ça, on diverge complètement –, c'est la transparence complète !

Et donc, je suis revenu sur la question, je vous ai demandé la liste. Moi, je trouverais normal, non pas d'avoir les noms, évidemment, mais qu'on nous dise : Alors il y a eu autant pour les « cabinetards », il y a eu autant pour l'administration, tel et tel département, nous souhaiterions mettre en avant – comme vous l'avez dit, par ailleurs – cette école, ce club de sport, sur base de tel critère.

Et non, aujourd'hui, vous n'avez pas répondu. D'abord, vous l'avez fait « ex-post », après tout ça, et ensuite vous ne nous avez pas dit les critères d'évaluation.

Pourquoi une école et pas une autre ? Qu'est-ce que vous avez... Vous pourriez par exemple (je vous fais là une suggestion) nous dire pour une année : « Voilà ce que je vais mettre en place, voilà la méthodologie pour cette année. On va mettre le « focus » sur toutes les écoles de la Ville de Bruxelles – imaginons –, parce que je fais un partenariat avec Mme Hariche. » C'est un exemple. Et alors vous venez, vous, nous donnez la présentation.

Mais, monsieur le premier échevin, n'hésitez pas à me répondre. Nous n'avons toujours pas... Je n'ai toujours pas compris les critères sur lesquels vous vous fondez pour cette distribution.

M. Wauters.- Oui, très rapidement, parce que M. Weytsman relève en gros, quelques éléments que je trouve intéressants, et notamment par rapport aux critères qu'on pourrait définir annuellement, soit avec qui on va travailler plus ou moins, etc.

La question première, que j'avais soulevée lors de ma première intervention, portait sur le côté équitable des choses et ça permet juste de vérifier cela. Pour le reste, soyons quand même très clairs : la façon de fonctionner, ici, du premier échevin – voilà, je vais un petit peu lui jeter des fleurs... –, est beaucoup plus transparente et beaucoup plus propre que ce qu'il y a eu avant.

Je veux bien, moi – parce qu'alors, on va me dire : « Oui, d'ailleurs dans ton parti... » Oui, c'est possible, je suis tout à fait d'accord avec ça !. Pas moi, personnellement, mais on ne va pas dire, parce qu'il y a vingt ans on faisait

quelque chose, qu'on est toujours responsables, on est aujourd'hui...

(Commentaire de M. le Bourgmestre.)

Comment dites-vous ? Oh ! Alors ça, c'est *(rire)*... Je vous laisse responsable de vos propos, monsieur le Bourgmestre.

Mais non, je ne l'ai pas pensé tellement fort. Je pense que c'était des pratiques d'une autre époque. Et je l'ai dit tout à l'heure : on a été les premiers à vouloir mettre de l'ordre dans tout ça, depuis 2016 ou 2017. Et donc, en ce qui concerne ça, moi, je pense que plus il y a de transparence, mieux ce sera. Effectivement, ça évitera tous les populismes qui ont vraiment le vent en poupe, dans tous les sens du terme...

Mais donc, monsieur le premier échevin, vous avez donné maintenant une liste comme ça, vous avez même cité une série de clubs ou de gens qui ont pu bénéficier de ces places. Moi, je pense que la proposition de M. Weytsman a du sens et on peut mettre ça en place. Ce n'est pas pour dire que ce n'est pas bien, ce que vous avez fait, mais on peut faire encore mieux – on va dire ça comme ça – parce que ce serait encore plus transparent.

Et je pense que c'est une bonne chose en termes d'équité, notamment dans la distribution de ces places, parce que la Ville de Bruxelles a ces infrastructures assez uniques, il faut les reconnaître, mais elles sont merveilleuses, donc il faut pouvoir les utiliser encore mieux.

Donc là, je rejoins cette demande. Voilà.

M. Maimouni.- Bonjour, monsieur le Président. Bonjour, monsieur l'échevin.

Moi, ce qui me désole un peu, c'est d'abord la réaction de M. Bauwens :

« interagir » dans la presse avant d'en parler avec l'échevin. Car moi, étant dans le monde du spectacle, j'essaie de convaincre depuis des mois d'autres

promoteurs à venir au stade Roi Baudouin et, en « googlant » tout simplement « Stade Roi Baudouin sur l'internet, on voit des polémiques, polémiques, polémiques.

Figurez-vous qu'un très grand artiste qui devait venir s'est désisté à la dernière minute... car c'est une question et un sujet qu'on aurait pu élaborer et voir en section., ça, c'est une chose.

Après, moi, le deuxième point, et là où je voudrais mettre l'accent... ce qui me dérange, en fait, c'est la première mise en vente de manière dynamique par rapport au billet de Beyoncé. C'est que les prix des billets fluctuent en fonction de l'offre et la demande, ce qui ne permet pas aux classes les plus défavorisées de pouvoir acquérir un billet.

Donc, je pense qu'on devrait d'abord travailler là-dessus, voir si la Ville de Bruxelles ne pourrait pas interdire au sein de cette infrastructure la vente dynamique, car ce sera malheureusement les personnes les plus favorisées qui pourront se permettre d'acheter un billet.

Ce qui me fait un peu sourire, à travers l'interpellation de M. Weytsman, c'est que vu le nombre d'élus du MR qui étaient présents à mes côtés, je trouve ça un peu rigolo.

Merci.

Vote(s)

M. le Président.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble de la proposition de motion.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Président.-La proposition de motion est rejetée par 34 voix contre et 3 voix pour.

Questions orales, questions d'actualité et interpellations

Mondelinge vragen, actualiteitsvragen en interpellaties

**Question de Mme DHONT concernant l'annonce de la fermeture du
Delhaize au boulevard Anspach**

M. le Président.- Avec l'accord de l'auteur, la question est retirée de l'ordre du jour.

**Vraag van mevr. DEBAETS betreffende de overtredingen die trouwstoeten
begaan**

Mevrouw Debaets.- In 2018, ik heb het nog eens opgezocht, meneer de Burgemeester, communiceerde u – het was ook naar aanleiding van een aantal incidenten – dat er vanuit de Politie meer aandacht zou gegeven worden aan het opvolgen van trouwstoeten.

En pas op: niks verkeerd met trouwstoeten, dat mag wat feestelijk zijn, maar ik heb het echt over trouwstoeten die overlast veroorzaken. U kent het fenomeen: veel te hard rijden, racen door de straten. Mensen die soms hun eigen veiligheid in gevaar brengen door uit de autoramen te gaan hangen. Je ziet van alles.

Nu, u had toen aangegeven dat er heel veel opvolging was. Er waren toen 500 controles in een paar maanden tijd. 300 PV's en zo verder, heel goed. Maar ondertussen zijn we een paar jaar later en ik heb het gevoel dat de aandacht daarvoor wat aan het verzwakken is.

Want ik hoor het zelf in de wijk waar ik woon, maar ook andere mensen signaleren mij dat er terug vaak storende trouwstoeten zijn.

Vandaar dat ik eens wou vragen: is het zo dat dat momenteel een lagere prioriteit heeft bij de politie? Hoeveel controles zijn er bijvoorbeeld het afgelopen jaar uitgevoerd? En hoeveel PV's zijn er geschreven?

Ziet u daar een daling en is die daling te wijten aan het feit dat mensen zich correcter gedragen of zijn er gewoon minder controles?

Krijgt u klachten van burgers, hoe zit dat precies?

De Burgemeester.- Mevrouw Debaets, de operationele diensten van onze politiezones INT en DPI zijn zich bewust van de problematiek en treden op eigen initiatief op voor elke vorm van overlast door huwelijksstoeten. Zij verbaliseren onder andere voor onaangepaste snelheid en/of rijgedrag, hinderen van het wegverkeer op kruispunten, ongeoorloofd gebruik van het geluidstoestel.

Vanaf de eerste tekenen van het mooie weer mobiliseerde de politiezone ook haar effectieven om roderijders te verbaliseren. Er is een verschil, maar het is dezelfde overlast.

In het kader van de trouwstoeten of roderijden kan niet enkel een proces-verbaal worden opgesteld, maar ook voor de strafrechtelijke inbreuk van kwaadwillige belemmering van het verkeer. In dit laatste geval wordt de procureur des Konings onmiddellijk in kennis gesteld van de feiten. Hij kan de gerechtelijke inbeslagname van het voertuig en/of de onmiddellijke intrekking van het rijbewijs bevelen. Bovendien kan op basis van artikel 30 van de Wet op het politieambt het voertuig bestuurlijk in beslag worden genomen.

Deze repressieve aanpak wordt regelmatig door onze zone gemediatiseerd om een maximaal ontradend effect te bekomen, altijd op Twitter. We krijgen trouwens veel boodschappen op Twitter om ook in andere Gemeenten te komen, maar het is niet onze bevoegdheid.

Er waren 26 dossiers aan de Stad voor trouwstoeten de laatste 2 jaar. Bon, dat was ook de periode van Covid, dus ook daarmee rekening houden. 22 GAS-boetes en 4 bestuurlijke inbeslagnames.

De inbeslagnames van de rodeo komen hier nog eens bij. In totaal hebben we sinds 2020 101 administratieve en 16 gerechtelijke inbeslagnames.

Ik dank u.

Mevrouw Debaets.- Ja dank u wel. Misschien nog een laatste vraag om het te verduidelijken: u zegt dat er sinds 2021 16 auto's in beslag genomen zijn via gerechtelijke weg, gerechtelijke inbeslagnames, en 101 administratief. Maar zijn die wagens zijn ook in beslag genomen?

De Burgemeester.- Ja. Dat hangt af van de positie, de toestand van het parket, de procureur des Konings. Ik heb altijd een mogelijkheid om mijn bevoegdheid te nemen. Dat is eerst en vooral een vraag aan de procureur des Konings, en als de procureur des Konings zegt dat het voor de Stad is, moet ik ook maatregelen nemen.

En het zijn 101 administratieve en 16 gerechtelijke inbeslagnames. Sinds 2020.

Mevrouw Debaets.- En voor hoe lang zijn die mensen hun auto dan kwijt?

De Burgemeester.- Maximaal 15 dagen. In de praktijk is het een week.

Mevrouw Debaets.- Ja. En daar komt nog een geldelijke boete bij?

De Burgemeester.- Plus de boete!

Mevrouw Debaets.- Ja. En hoeveel bedraagt die boete in het geval dat u ze in beslag neemt?

De Burgemeester.- De prijzen van het depot bedragen ongeveer 1000 euro. Ik ben niet helemaal zeker over het cijfer maar het totaal van het bedrag, de boete plus de inbeslagneming, is ongeveer 1000 euro.

Mevrouw Debaets.- C'est ça. Maar die cijfers die u noemt, ils ne sont donc pas uniquement pour les cortèges ?

De Burgemeester.- Nee nee, het is voor de beide: rodeo en stoeten. Maar stoeten zijn gedaald.

We moeten ook rekening houden met de nieuwe cijfers, natuurlijk. In de coronacrisis was dat onmogelijk...

Mevrouw Debaets.- Nee, nee. Maar ik moedig u zeker aan met die inbeslagname. Voor hardleerse chauffeurs is er denk ik geen andere oplossing. U verliest uw wagen als u uw wagen als een moordwapen gebruikt, dan nemen we dat moordwapen in beslag.

De Burgemeester.- Ik ben het eens.

**Question de M. WAUTERS concernant l'arrivée d'un nouvel opérateur de
trotinettes partagées à Bruxelles**

M. Wauters.- Merci, monsieur le Président. Monsieur l'échevin, dans la presse, fin avril – je voulais vous poser ma question au dernier Conseil communal, mais il n'y en a pas eu pendant quasiment un mois –, était annoncé un nouvel opérateur de trotinettes partagées. Il s'agit dans ce cas-ci d'une flotte de

100 engins.

Je sais que mon expression n'est pas neutre, tant dans ce domaine – et que ce soit à Laeken ou dans le Pentagone –, je peux mesurer chaque jour l'impact trop souvent dangereux des trottinettes partagées encore aujourd'hui, vu la manière anarchique dont elles sont utilisées.

J'ai beaucoup de difficultés d'ailleurs à comprendre la plus-value sociale de cet usage et de ce qu'il génère réellement dans notre Ville. Actuellement, le danger est autant une réalité pour les utilisateurs que pour les autres, ceux qui marchent ou qui essayent, et ce, tout autant en conduisant qu'à l'arrêt.

Par ailleurs, on peut aussi s'interroger sur la durabilité de ce moyen de transport dont la durée de vie, à ma connaissance, est extrêmement courte. Alors que Paris a décidé d'interdire les trottinettes partagées, dans un article de presse, on pouvait assez logiquement lire cette interrogation : « Le timing peut paraître étonnant. La Région bruxelloise souhaite limiter le nombre d'opérateurs sur son territoire, qui s'élève à huit pour l'instant. »

La Région songe aussi à limiter le nombre de trottinettes en service : elle en compte actuellement plus de 20.000, en tout cas selon les chiffres que j'ai vu dans la presse.

En ce qui concerne les quotas et les limitations du nombre de ces engins, la ministre Van den Brandt déclarait d'abord dans la presse vouloir réguler par arrêté le nombre de trottinettes à Bruxelles à 13.000 (pour information, il y en avait 15.000 à Paris, pour une ville qui est nettement plus grande que la nôtre). Elle a également déclaré qu'elle régulerait le nombre d'opérateurs via arrêté, mais on n'a toujours rien vu passer au moniteur.

Entre-temps, un texte a été adapté et été approuvé en deuxième lecture à la Région : il s'agirait d'accepter entre zéro et trois opérateurs, sélectionnés sur

base de critères de durabilité, ayant l'obligation de couvrir l'ensemble du territoire régional. Ils pourront chacun mettre en service maximum 6.000 ou 8.000 trottinettes. Ce n'est pas très clair puisque certaines sources sont divergentes – vous me le confirmerez.

À moyen terme, le nombre de trottinettes sera donc nettement réduit, puisque l'appel à candidatures 2024-2027 se limitera à deux opérateurs, avec seulement 4.000 véhicules – toujours si j'ai bien lu.

Il semblerait aussi – vous voyez qu'il y a beaucoup de conditionnels – que si les trottinettes ne sont pas parquées dans ce que l'on appelle une « drop zone », le montant des amendes serait en hausse. Je ne vous cache pas qu'il est difficile de s'y retrouver avec toutes ces informations et ces affirmations qui vont dans des sens plus que divers.

Il y a aussi un autre souci que j'ai identifié : ce sont justement les drop zones. L'article 4 de l'ordonnance régionale précise que les communes doivent être consultées et on lit dans la presse que la ministre veut en installer 1.000 avant l'été. On est quand même en mai et l'ordonnance en prévoirait 3.000.

Dans la presse, on trouve ceci : d'après Bruxelles Mobilité, 681 emplacements devraient voir le jour à la Ville de Bruxelles sur les 1.000 dont je crois avoir identifié qu'elles devaient se retrouver sur le territoire de la Ville.

Voilà mes questions :

Combien de drop zones sont prévues à la Ville de Bruxelles et combien sont déjà installées ? Puisque c'est un peu de ça qu'il s'agit, parce que mettre en place des réglementations, si on ne peut pas les appliquer, ça n'a quand même pas trop d'intérêt. On peut légitimement se poser la question de l'opportunité de rajouter un énième opérateur – j'en compte déjà huit – alors qu'un quota

maximum de trottinettes va visiblement être instauré.

Le marché est-il viable pour toutes ces sociétés ? Ou alors est-ce qu'on va visiblement tuer l'activité économique, parce que ça ne serait pas rentable pour ceux qui se lanceraient là-dedans ?

Quels sont les contacts que la Ville, et vous en particulier – j'imagine que vous avez une voie un peu plus directe – avez avec la ministre régionale de la Mobilité ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. Dhondt, échevin.- Merci, monsieur le Président. Merci pour votre question, monsieur le conseiller. Apparemment, il n'y a pas beaucoup de clarté sur le sujet, donc je vais essayer de donner de l'éclaircir.

Si les trottinettes peuvent avoir leur utilité dans une optique de multimodalité, cet intérêt est très limité si les nuisances subies sont plus importantes que les avantages en matière de mobilité. C'est la raison pour laquelle je soutiens toutes les mesures qui permettent d'encadrer bien plus strictement cette nouvelle forme de mobilité.

Dans cette optique, je soutiens la ministre dans sa volonté de réduire drastiquement le nombre de trottinettes et d'obliger les stationnements dans les drop-off zones.

Sur voirie régionale, Bruxelles Mobilité a mis en œuvre 100 drop-off zones dans les semaines et mois passés, et 100 emplacements supplémentaires sont en cours de placement. D'autres séries d'emplacements seront ajoutées progressivement dans les semaines et mois à venir.

Sur voirie communale, la Ville de Bruxelles a installé 50 drop zones dans le piétonnier et le centre du Pentagone, et à moyen terme, donc d'août à

septembre, il est prévu d'installer dans tout le Pentagone environ 200 nouvelles drop zones afin que tout le quartier soit équipé.

Les autres quartiers de la Ville seront ensuite équipés, en travaillant prioritairement sur les lieux et les rues fort utilisés pour le stationnement à l'heure actuelle, comme par exemple les entrées et sorties de métro. Là où nous avons mis en œuvre des drop zones, nous constatons que le système marche plutôt bien et que les plaintes diminuent drastiquement.

Lorsque nous constatons malgré tout du stationnement sauvage, cela est systématiquement signalé aux opérateurs, en coordination avec Bruxelles Mobilité.

Par rapport au nombre d'opérateurs, malheureusement, dans le cadre de l'ordonnance datant de la législature passée, les opérateurs qui demandent une licence et qui répondent aux critères ne peuvent se voir refuser la licence. Il n'y a pas de levier pour le moment : justifier un refus à cause d'un trop grand nombre sur le terrain n'est pas accepté et la Région devrait faire face à des recours en justice.

Dans le cadre du nouvel arrêté qui est passé en deuxième lecture au gouvernement régional, il est par contre prévu de limiter le nombre d'opérateurs et de véhicules dans le cadre d'un appel à candidatures pour les opérateurs.

Pour les trottinettes, il s'agit de deux fois 4.000 engins, soit 8.000 trottinettes partagées au total, une fois que la nouvelle ordonnance sera d'application. Cette limitation drastique permettra de limiter le travail de mise en place des drop zones pour les communes et la Région.

L'estimation correspond à 800 emplacements pour l'ensemble du territoire régional, et à plus ou moins 400 pour la commune si on met des drop zones partout - je ne pense pas que ce soit nécessaire. Et on pourra ainsi plus

rapidement et facilement mettre fin aux nuisances liées au stationnement sauvage des trottinettes.

Par rapport au timing, la deuxième lecture de l'arrêté a eu lieu au gouvernement au début du mois de mai et la troisième lecture est prévue pour le mois de juillet. L'appel à candidatures sera lancé dans la foulée. La mise en place du nouveau système est donc prévue pour le 1^{er} janvier 2024, si la troisième lecture passe. Si la procédure en cours est suivie, les nouvelles règles seront d'application le 1^{er} janvier 2024. J'espère avoir répondu à vos questions et qu'il y a maintenant un peu plus de clarté.

M. Wauters.- Effectivement, c'est un peu plus clair, parce que ça ne l'était pas énormément. Merci pour vos réponses. J'ai pu changer mes chiffres, qui n'étaient pas toujours les bons.

Sur la concertation avec les communes, vous ne m'avez pas répondu. J'imagine qu'avec la Ville, ça a été plus facile, mais de manière globale, si vous avez le retour régional, vous n'avez pas dit comment ça se passe.

Je peux comprendre que selon d'anciennes règles, la Région ne pouvait pas interdire un nouvel opérateur, mais je me pose juste la question de savoir pourquoi il s'est présenté – je n'en comprends pas l'intérêt. Du coup, j'ai envie de réfléchir à la question – pas maintenant, mais par la suite.

Quel intérêt a-t-on de se lancer avec 8.000 engins alors qu'on sait qu'il y a huit opérateurs et qu'on va en limiter le nombre ? C'est une vraie question intellectuelle.

Vous parlez de l'application du nouveau système en 2024, après troisième lecture au gouvernement régional – et vote, j'imagine. En attendant, est-ce que

les réglementations, notamment d'augmentation de ce qu'il y a à payer pour un procès-verbal, seront mises en place en même temps ou bien déjà avant ?

Excusez-moi, mais je vois ça comme un citoyen bruxellois qui voit où se trouvent les trottinettes et se casse parfois la figure dessus – quand il ne se fait pas renverser ! Je me dis que si on doit attendre 2024 – je ne sais plus quel mois vous avez dit exactement... c'était le début de l'année ? Janvier ? Eh bien, si on doit attendre janvier 2024, ce serait bien qu'il y ait un moyen de pression quelconque en attendant cette mise en place.

Est-ce que ça, c'est prévu ou pas ?

M. Dhondt, échevin.- Ici, le plus important, c'est la mise en œuvre des drop zones. Si on pouvait donner des amendes, ça ne solutionne pas directement le problème. Le problème sera solutionné une fois que les drop zones seront mises en œuvre et permettrons de réglementer un territoire plus large.

Je pense que le système des amendes est important, mais ça va aussi engendrer des frustrations, parce que l'engin est mal garé. Le focus, à la Ville, c'est vraiment de déployer, batch après batch, élargir le terrain, réglementer et mettre l'accent sur les endroits où il y a des problèmes, donc où installer une drop zone. Je pense que ça sera la seule façon de ne plus avoir de problèmes. Parce que ça fonctionne déjà très bien sur le piétonnier – bon, il y a toujours des « couacs » –, mais je crois que c'est ce système qui a plus de chance de réussir. Les amendes, je n'ai pas les chiffres ici, le montant actuel. Je peux chercher et vous le donner, mais je pense vraiment que le plus important, c'est la mise en œuvre des drop zones.

M. Wauters.- Très rapidement – je suis vraiment désolé, mais ce sujet importe à mon avis pas mal aux habitants de Bruxelles.

Vous avez tout à fait raison sur le fait qu'on ne peut pas mettre en place un système répressif si on n'a pas la solution, et notamment les drop zones dont vous parlez.

Par contre, là où je ne comprends pas très bien, c'est quand vous dites : « Quand on met en place une drop zone, alors cette zone est réglementée ».

Ça marche comment ?

M. Dhondt, échevin.- On ne pourra plus arrêter ta session si on n'est pas dans une drop zone.

M. Wauters.- D'accord, c'est avec les opérateurs que vous avez mis ça en place. C'est que je ne comprenais pas comment ça se faisait techniquement. Merci.

**Question de M. WEYTSMAN concernant le nombre d'arbres abattus et
plantés depuis le début de cette législature et la politique de la
Ville en cette matière**

M. le Président.- Avec l'accord de l'auteur, la question est transformée en question écrite.

Vragen van dhr. VANDEN BORRE en mevr. DEBAETS betreffende de
verslechterende situatie in de buurt van de Hooi-, Arduin-, Kalk- en
Timmerhoutkaai ten
gevolge van dag- en nachtoverlast

De heer Vanden Borre.- De situatie in de buurt van de Hooikaai, de Arduinkaai, de Kalkkaai en de Timmerhoutkaai verslechtert zienderogen. Buurtbewoners zijn terecht ongerust en trekken aan de alarmbel. Een groep van voornamelijk mannen zorgt overdag maar ook 's nachts voor veel overlast. Ze beginnen reeds 's morgens te drinken en gaan door tot diep in de nacht, ondanks dat er sinds 2020 een alcoholverbod geldt. En vaak gaat de overlast van drankgebruik ook samen met luide muziek, er wordt wildgeplast, er is bijzonder veel vuil dat blijft slingeren. En dat zorgt er onder meer voor dat het speeltuintje en de publieke voorzieningen niet meer worden gebruikt door buurtbewoners en door ouders die bijvoorbeeld willen gaan spelen met hun kinderen. Maar ook vrouwen worden lastig gevallen, bijvoorbeeld bij het uitlaten van hun hond.

De sfeer in deze buurt is zeer grimmig geworden, de leefbaarheid staat zwaar onder druk. En bovendien, meneer de Burgemeester, dat weet u, is er nog steeds sprake van straatprostitutie, een fenomeen waarvan u reeds jarenlang heeft gezegd dat het zou moeten verdwijnen.

Kortom, het blijft een zeer moeilijke situatie in deze wijk. En de politie herkent ook dit probleem, maar toch lijkt er weinig te veranderen. En het laatste jaar is de situatie enkel achteruit gegaan.

Mijn vragen, meneer de Burgemeester: wat is uw reactie op deze sterk toegenomen overlast? Welke opdrachten heeft u gegeven aan de politie en eventueel andere diensten van de Stad, bijvoorbeeld Bravvo of andere

hulpdiensten, om op te treden?

Ten tweede: hoe staat het met de handhaving van het alcoholverbod? Het is duidelijk dat in deze wijk het alcoholverbod dus effectief niet wordt gehandhaafd, dat kunnen we gewoon samen vaststellen: stel dat we nu richting die buurt wandelen, dan kan ik u garanderen dat we daar dronken mannen zullen aantreffen die alcohol drinken gewoon op de straat. De hoeveelheid blikjes die daar rondslingeren op straat, die liegen niet.

Dus mijn vraag is: hoeveel boetes worden er eigenlijk uitgedeeld op basis van het alcoholverbod op maandbasis? Kan u dat eigenlijk toelichten voor het afgelopen jaar?

En het laatste element: hoe staat het met de aanpak van straatprostitutie?

Welke maatregelen neemt u bijkomend en heeft u de laatste maanden genomen om de overlast hiervan verder in te perken?

Alvast bedankt voor uw antwoorden.

Mevrouw Debaets.- k denk dat de analyse helder is en ik deel die natuurlijk.

Het is ook wat we in de pers konden lezen. Heel veel hinder op de Arduin- en Hooikaai door voornamelijk, of uitsluitend, groepen mannen die daar de openbare ruimte inpalmen en meer nog, die het daar eigenlijk verzieken doordat ze onder invloed zijn van alcohol, vaak ook door drugs, heb ik het gevoel.

En één van die buurtbewoners uitte zijn frustraties op Bruzz en zei dat het niet alleen leidt tot veel afval, maar door een tekort aan openbare toiletten ook tot urinerende mannen tussen de bomen, ook in de portieken, ze doen het in het volle zicht van zelfs van vrouwen, zonder enige gêne. Ze gooien soms met objecten naar de burens.

Een bevriende buurvrouw is zelfs al verhuisd. Dus dat is toch een fenomeen dat te vaak voorkomt, dat mensen gewoon zeggen 'au revoir, uit Brussel we zijn weg.' En daar mogen we ons toch niet bij neerleggen. Het zijn ook vooral vrouwelijke bewoners die worden lastig gevallen en ouders met kinderen blijven natuurlijk weg van het speeltuintje.

En dus een aantal vragen. Meneer Vanden Borre heeft er al een paar gesteld, maar ik vraag me af: zijn er al ontmoetingen geweest met de buurt? U of uw diensten?

Is daar een verhoogde politieaanwezigheid? Ik zie dat niet, maar ik denk dat dat hoognodig is.

Ik vroeg mij ook af: dat alcoholverbod, is dat nog geldig en zo ja, hoe komt het dan dat er niet meer wordt tegen opgetreden? Heeft de politie PV's kunnen opmaken, zo ja, hoeveel?

Rond die prostitutieproblematiek, ook daar heb ik al vaak, ik denk eigenlijk al tien jaar of langer, gepleit voor een globale oplossing samen met andere Gemeenten die last hebben van prostitutie.

Dus ik denk dat het hoog tijd is om rond de tafel te gaan zitten, met Gewesten, met andere Gemeenten.

Maar goed, benieuwd hoe u daar terug grip op de situatie gaat krijgen.

De Burgemeester.- Bedankt, meneer Vanden Borre, mevrouw Debaets, tijdens de politieacties op de Diksmuidelaan en de Varkensmarkt is een deel van het kwetsbare publiek dat vaak kampt met drugs- en of alcoholproblemen verplaatst naar de Kaaien rond de KVS.

Van de politiediensten die worden ingezet op de Diksmuidelaan en Varkensmarkt is het actiegebied nu uitgebreid, zodat de openbare rust waar de bewoners recht op hebben wordt hersteld. Het alcoholverbod wordt strikt gehandhaafd met de inbeslagname van de alcoholische dranken in de openbare ruimte.

De proactieve politieaanwezigheid op deze drie plekken weerspiegelt zich ook in het aantal opgestelde processen-verbaal sinds het begin van het jaar.

156 PV's voor bezit van verdovende middelen. Ik stuur je de nota na het antwoord.

- 23 PV's voor handel in verdovende middelen.
- 51 PV's voor overtredingen op het alcoholreglement.
- 75 PV's voor openbare dronkenschap.

Wat de aanpak van straatprostitutie betreft, is er een focus en prioriteit op de mensenhandel en uitbuiting. We zetten in op de vervolging van de daders en het sluiten van de uitbuitingsplaatsen.

Ik heb enkele weken geleden al een aantal appartementen verzegeld voor zes maanden en opnieuw vorige week, toen ik drie appartementen sloot voor zes maanden omdat ze werden gebruikt als uitbuitingsplaatsen.

Ik dank u.

De heer Vanden Borre.- Bedankt voor uw antwoord. Maar het frappeert mij, ik vind het straf dat u eigenlijk de terminologie gebruikt 'het kwetsbaar publiek verplaatst zich.' Ik vind eerlijk gezegd dat het kwetsbaar publiek de Brusselaar is, is de buurtbewoner die gigantisch veel overlast ondervindt van onaanvaardbare feiten, onaanvaardbaar gedrag! Van mensen die totaal geen respect hebben voor de buurt, voor de medemens, voor de leefbaarheid. En daar kleeft u dan eigenlijk het logo of de benaming 'kwetsbaar publiek' op.

Ik vind dat eigenlijk een omgekeerde realiteit. Want het zijn net zij die overlast veroorzaken, die volgens mij veel harder moeten worden aangepakt en niet zomaar moeten beschouwd worden als een kwetsbaar publiek. Want het is niet nieuw, het is helaas niet nieuw. Mevrouw Debaets zei het, ik zeg het ook eigenlijk al jarenlang, ik heb in die buurt gewoond. Ongeveer tien jaar geleden heb ik daar gewoond, ben ik daar gaan wonen met het idee zoals zovelen dat het wel beter zou gaan, binnen twee, drie jaar. Al die problemen die er zijn raken wel opgelost. Het wordt allemaal wel beter.

Maar de vaststelling is bijna tien jaar later: het is eigenlijk niet beter geworden. Het is zo mogelijk nog erger geworden. Het is zo mogelijk nog veel grimmiger dan toen ik er ben komen wonen, eerlijk gezegd. Als ik er nu passeer, dat kan op een willekeurig moment zijn op de dag, onderweg naar de Gemeenteraad, onderweg naar het Parlement, dan stel ik mezelf soms toch wel eens de vraag: dat is hier echt niet verbeterd, die buurt! Dat is precies nog vuiler als voordien en er zijn nog meer onguire types die het daar precies voor het zeggen hebben. En de gemiddelde Brusselaar die daar woont, die moet dat dan maar allemaal aanvaarden, die overlast.

Meneer de Burgemeester, dat stelt mij teleur van u. U met een flinks imago, u somt hier een paar cijfers op maar de realiteit is niet die cijfers. De realiteit is dat Brussel en deze buurt er niet op vooruit gaan! En ik zou u nogmaals willen oproepen om verder dan de cijfers te kijken, echt op het terrein aanwezig te zijn. Ik wil gerust samen met u nog eens de tour doen, en vaststellen dat er echt wel gigantisch veel overlast is die niet wordt aangepakt.

Mevrouw Debaets.- Ja. Het is goed dat er PV's worden uitgeschreven maar toch voelen de mensen zich wel wat in de steek gelaten, denk ik, en de problematiek verplaatst zich gewoon.

U geeft het zelf toe, van de Varkensmarkt naar de Kaaien, dat is ocharme één

straat verder. En dat is natuurlijk omdat er geen structurele oplossing is.

En een week of twee geleden waren we met een aantal collega's in Londen, het was een commissie van het Parlement. En het viel ons op dat daar zo weinig dakloze mensen waren en dan dakloze mensen die beantwoorden aan het profiel van wat we net beschreven hebben: die overlast veroorzaken, die agressief zijn. In de metro's: niets. Ik mag niet zeggen weinig: niets!

En wij vroegen aan de verantwoordelijke daar: hoe komt dat? Ze zeggen: dat is duidelijk, wij laten dat hier niet toe. Wij tolereren dat niet. Wij begeleiden die mensen naar centra en geen centra waar ze zomaar drugs kunnen spuiten, maar centra waar die mensen geholpen worden.

En dat die mensen vaak ook hulp nodig hebben, dat geloof ik. Ze hebben een alcoholproblematiek, vaak een drugsproblematiek, ze hebben geen dak boven het hoofd. Maar met die mensen gewoon op straat te laten en hen het leven te laten verzuren van zoveel andere mensen die daar wonen, van gezinnen, van jonge mensen die in die buurt geloven, maar na korte tijd terug weg zijn, daar los je niets mee op. En zolang daar geen globale visie op komt, meneer de Burgemeester, gaat u het nooit oplossen.

Want met daar eens een paar agenten te zetten gedurende een paar weken, zoals dat gebeurt aan de Varkensmarkt, zal het misschien aan de Kaaien opgelost raken, maar dan gaan ze gewoon weer twee, drie straten verder.

En twee, die prostitutieproblematiek: idem dito, ik heb daar ook gewoond, niet samen met meneer Vanden Borre, maar op hetzelfde moment. Tien jaar verder en het verergert inderdaad. Die buurtcomités trekken al jaren aan de alarmbel en vragen gecoördineerde aanpak voor heel het Gewest.

We delen, denk ik, een stuk dezelfde bekommernissen. We hebben eindelijk een tekst in het Brussels Parlement ingediend. En eindelijk komt er misschien eens overleg. Maar dat is toch jammer: er zijn pakweg drie, vier gemeenten in Brussel die te maken hebben met prostitutie. En je hebt daarboven een minister-president.

Hoe moeilijk kan het zijn om rond de tafel te zitten en te doen zoals andere steden dat doen. Prostitutie, dat is niet iets wat in Brussel is uitgevonden. We moeten gaan samenzitten en we gaan het oplossen. Er zijn modellen voor. Hoe komt dat dan dat dat in Brussel niet gebeurt? Dat is eigenlijk een heel concrete vraag aan u. Hoe komt het dat dat in Brussel niet gebeurt?

Question de Mme EL BAKRI concernant les conditions de travail dans les crèches de la Ville de Bruxelles

Mme El Bakri.- Je vous remercie. Effectivement, c'est encore une fois sur les crèches, pour ce soir, mais je vous interpelle parce que demain, une assemblée générale (AG) est organisée par les délégations syndicales du milieu de la petite enfance.

Les puéricultrices et leurs collègues vous ont invités justement pour entendre ce que vous avez à proposer et à répondre pour améliorer leurs conditions de travail et le manque de moyens dans les crèches de la Ville de Bruxelles. Cette AG fait suite à l'action qu'il y a eu tout récemment, le 26 avril, où elles avaient manifesté pour exiger des moyens supplémentaires pour plus de personnel dans les crèches. Parmi les manifestantes, 200 s'étaient retrouvées ici, dans le bâtiment, pour interpeller la commune sur l'urgence de la situation.

Les témoignages sont assez interpellants. Certaines témoignent qu'elles ne reconnaissent pas leur travail qu'elles avaient pourtant choisi par vocation. Forcément, quand on choisit de travailler avec les tout-petits, les bébés, c'est un travail qu'on fait avec le cœur.

Je cite une d'entre elles : « On ne sait pas faire du bon travail. On fait des heures supplémentaires chaque semaine, on ne sait jamais quand on s'arrête. »

Le manque structurel de personnel renforce la pression qu'elles ont sur leurs épaules. Certaines nous disent : « On nous force à venir travailler même quand on est malade. Sinon, on nous menace de licenciement. » C'est dans les cas extrêmes, vous allez me dire, mais même quand il n'y a pas une direction qui met la pression, souvent, quand une puéricultrice est malade, elle va quand même venir travailler parce qu'elle sait que la charge de travail se répercute sur ses collègues – c'est un problème qu'on appelle le présentéisme, particulièrement dans ce secteur-là.

Ce qui ressort chez toutes les puéricultrices, c'est qu'il y a une pression énorme, qu'elles se sentent « pressées comme des citrons » et qu'elles ne se sentent pas écoutées par les partis de la majorité à la Ville de Bruxelles. Il y a les conditions de travail, mais il y a aussi le manque de moyens.

Ici, les témoignages font vraiment froid dans le dos ! On entend des puéricultrices qui nous disent : « Parfois, on n'a pas assez de nourriture, de lingettes et de crème lavante pour les enfants. » Une autre nous dit : « On n'a plus de chauffage et on doit se débrouiller avec un petit chauffage d'appoint, un petit chauffage électrique qu'on bouge d'une pièce à l'autre. »

Partout, il y a le même son de cloche. Les puéricultrices travaillent en sous-effectif de manière structurelle, avec comme conséquence que parfois, il est impossible d'assurer la sécurité des enfants. C'est un cercle vicieux : la pénurie

est telle que même quand il y a une nouvelle collègue ou un nouveau collègue qui arrive, les conditions de travail sont tellement difficiles que certains ne tiennent pas sur la longueur ou certains en viennent à être dégoûtés de leur travail qu'ils avaient pourtant choisi avec passion...

Je vous interpelle ce soir pour savoir si vous serez présent demain à l'AG, et qu'est-ce que vous allez répondre à ces puéricultrices et à leurs collègues. Je parle majoritairement des puéricultrices, mais il y a aussi tous les collègues.

Quels engagements avez-vous pris pour répondre à leurs revendications, que ce soit en termes de conditions de travail, mais aussi sur le manque de matériel de base ?

Troisièmement, est-ce que vous avez un plan d'action pour que ces engagements se concrétisent concrètement ?

Quelles négociations vous avez entamées pour une revalorisation de leur salaire et une amélioration des conditions de travail pour rendre la profession plus attractive ?

M. Pinxteren, échevin.- Merci, monsieur le Président. Il y a beaucoup de questions, donc en deux minutes, ça va être compliqué, madame El Bakri. Vous m'excuserez, car je vais aller à l'essentiel, mais je me tiens évidemment à votre disposition.

Avant toute chose, je voudrais rappeler que l'ensemble des membres du personnel des milieux d'accueil exercent un rôle social de première ligne. C'est vraiment important de le dire, et que ce rôle est essentiel dans notre ville où un tiers des enfants vit sous le seuil de pauvreté et où quatre enfants sur dix vivent dans une famille qui court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Cependant, pour être en mesure d'exercer ce rôle, il est indispensable que le personnel nécessaire soit effectivement présent sur le terrain et qu'il puisse être présent aussi dans de bonnes conditions.

Je voudrais vous assurer d'abord que le Collège, comme le service de la petite enfance, sont pleinement conscients que la situation actuelle dans nos milieux d'accueil n'est pas satisfaisante, et ce depuis malheureusement déjà plusieurs mois. La raison principale en est non pas le présentéisme que vous avez évoqué – et qui est une réalité chez certains, je veux le souligner –, mais plutôt le manque de personnel effectivement présent en crèche.

C'est plutôt l'absentéisme qui pose problème : il y a des personnes qui sont présentes et viennent même si elles sont malades par solidarité, mais malheureusement, ça reste une portion insuffisante, donc on a un taux d'absentéisme qui frise les 20 %, ce qui est beaucoup trop et qui nous empêche de trouver des solutions de court terme par rapport au fonctionnement de nos crèches.

En conséquence, fatalement, le travail pédagogique est limité, des projets sont suspendus, les équipes s'épuisent et l'urgence devient la norme.

Cette situation ne peut pas durer, c'est évident. C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre depuis des mois pour apporter des solutions qui prennent malheureusement souvent trop de temps à produire leurs effets.

Comme vous le savez, c'est l'ensemble du secteur de la petite enfance en Flandre et en Fédération Wallonie-Bruxelles qui est confronté à de multiples crises et de nombreux enjeux ces dernières années. La Ville n'échappe pas à cette règle.

À l'occasion de la mobilisation du secteur francophone de la petite enfance – mobilisation globale et pas uniquement à la Ville –, nous avons effectivement reçu ici même, avec M. le Bourgmestre et Mme l'échevine du personnel, 150 à 200 membres du personnel des milieux d'accueil organisés par la Ville – vous l'avez souligné, pas uniquement des puéricultrices, c'est important de le dire, mais aussi du personnel de service, des centres psycho-médico-sociaux (PMS), des directions –, qui voulaient nous faire part de revendications, mais pas uniquement de revendications. Elles nous ont aussi partagé leur malaise, leur mal-être. Elles ont posé une série de questions et ont partagé certaines interrogations, certaines craintes, une lassitude.

C'était pour moi une première étape importante dans un dialogue que je souhaite encore intensifier avec l'ensemble du personnel du secteur de la petite enfance de la Ville de Bruxelles. Je ferai une série de propositions en ce sens-là.

Ça ne répond pas directement à votre question, mais je voulais dire, à la question : « Est-ce que je serai présent demain ? » que non, il ne m'a pas été demandé d'être présent.

Par contre, j'ai toute une série de réponses qui ont été transmises aux syndicats, je vais y revenir dans un instant.

Vous évoquez les conditions de travail et, sans vouloir minimiser les situations parfois critiques que connaissent certaines de nos crèches, je souhaiterais toutefois préciser qu'à la Ville, nous prévoyons déjà un encadrement largement supérieur à celui défini par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) : nous prévoyons 1,8 puéricultrice pour sept enfants, alors que l'ONE n'en demande qu'une.

En ce qui concerne l'attractivité du métier, outre que les barèmes appliqués à la Ville sont supérieurs à ceux de la CP332, qui s'applique aux milieux d'accueil privé, les membres du personnel de nos crèches bénéficient comme tous les travailleurs de la Ville d'une série d'avantages particuliers.

Par ailleurs, le rôle social de la Ville et de ses crèches, que j'évoquais en introduction, ne s'exerce pas seulement vis-à-vis des enfants et de leurs familles, mais également vis-à-vis de son propre personnel : au-delà des conditions salariales et des avantages octroyés par la Ville à chacun et chacune des membres de son personnel, une attention particulière est accordée à la spécificité du travail en crèche. Les fonctions de puéricultrice, et depuis peu de puéricultrice « code 4 », sont reprises dans la liste des métiers pénibles et ont désormais accès à une réduction du temps de travail, à concurrence d'un cinquième temps sans impact sur la rémunération à partir de 60 ans.

La reprise par la Ville des coaccueils autrefois organisés par l'asbl Arbres et leur transformation en crèche – une décision qui a été prise sous cette législature – ont permis l'octroi d'un véritable contrat de travail et d'un vrai statut à ces coaccueillants.

Je crois que vous serez aussi sensible à cet élément.

Enfin, en termes d'infrastructures, la Ville ne cesse de travailler à leur amélioration, que ce soit via la transformation des crèches en écocrèches ou la rénovation de bâtiments. On parlait tout à l'heure de ce choix qui a dû être fait de fermer un bâtiment qui était vétuste. Il y a certaines crèches qui ont des problèmes de surchauffe, certaines crèches qui ont parfois des problèmes de chauffage, mais ce n'est pas du « Zola » non plus, dans nos crèches ! Les enfants ont de quoi manger, sont dans des bâtiments chauffés. Il ne faudrait pas non plus exagérer.

Ainsi, la transformation de l'ensemble de nos milieux d'accueil en écocrèches répond bien entendu à des objectifs environnementaux, mais aussi des objectifs sociaux : permettre l'accès à une alimentation de qualité et à un environnement sain à tous les enfants qui fréquentent nos écocrèches est une responsabilité politique que la Ville prend à bras-le-corps.

La question des lingettes, que vous évoquiez dans votre interpellation, est un excellent exemple : si nous avons remplacé les lingettes humides à usage unique par l'usage de gants de toilettes, c'est d'abord parce que c'est bien plus sain pour la peau des enfants, mais aussi parce que cela coûte beaucoup moins cher et que nous pouvons réinjecter l'argent ainsi économisé dans d'autres améliorations de notre service. Et, « cerise sur le gâteau », c'est aussi une décision qui économise une quantité impressionnante de déchets qui ne sont pas valorisables !

Voici quelques éléments de contextualisation qu'il me semblait utile de préciser au sujet des conditions de travail que vous avez évoquées dans votre interpellation, mais aussi de l'orientation profondément sociale des politiques menées, sociales tant vis-à-vis du personnel que des enfants et des familles qui fréquentent nos milieux d'accueil.

La situation budgétaire – je termine bientôt, monsieur le Président – n'est certes pas réjouissante, et tous les services de la Ville ont dû faire des efforts, mais je voudrais vraiment insister, madame El Bakri, sur le fait qu'aucune économie n'a été faite sur les dépenses qui concernent directement les enfants, que ce soit au niveau du matériel disponible, des travaux effectués ou des commandes qui peuvent être passées, notamment au niveau alimentaire.

Par contre, oui, nous l'assumons pleinement, nous demandons aux personnels d'être attentifs à limiter le gaspillage au minimum, c'est une question de bonne

gestion et absolument pas une question de restriction. Maîtriser les coûts est indispensable. Cela passe aussi par mieux commander les repas et le matériel. Il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire d'éviter le gaspillage d'argent public, de matériel et de nourriture. C'est en ce sens qu'une attention et un effort sont demandés à nos crèches.

En ce qui concerne plus particulièrement les questions liées au personnel, plusieurs mesures ont été prises pour, d'une part, lutter contre l'absentéisme qui perturbe le travail des collègues qui sont sur le terrain, et d'autre part, reprendre le recrutement du personnel nécessaire au bon fonctionnement de nos milieux d'accueil.

Enfin, pour ce qui concerne les infrastructures, une réunion s'est tenue entre les services pour définir les priorités d'intervention en 2023, suite à la rencontre du 26 avril. Le patrimoine public, ainsi que ma collègue Mutyebele, s'est engagé à effectuer les travaux les plus prioritaires cette année, que nous avons identifiés dans une liste, notamment pour certains milieux d'accueil qui ont été évoqués lors de notre rencontre.

La planification des réparations continue d'être suivie au jour le jour, en tenant compte de l'urgence de chaque situation et des disponibilités des plannings des prestataires externes.

Par rapport à ces différents aspects, de nombreuses questions précises ont été formulées lors de la rencontre du 26 avril et ont été reprises par les syndicats en front commun dans un cahier de revendications qui m'a été transmis début mai et auquel j'ai répondu avec le service de la petite enfance – il y a 13 pages de réponses, donc vous comprenez que c'était un peu plus long ici ! Vous m'excuserez, monsieur le Président.

Je tiens à votre disposition, ainsi qu'à tout Conseiller communal qui le souhaite,

quelques exemplaires.

Il y a évidemment une transparence totale qui est faite par rapport à ces réponses. J'espère qu'après la première présentation de ces réponses, demain en AG, on aura l'occasion de rentrer encore et de poursuivre ce dialogue constructif avec ce personnel qui est essentiel à la Ville, qui est essentiel à nos générations futures et pour lequel nous sommes et nous restons mobilisés.

Je vous remercie.

Mme El Bakri.- Je vous remercie. Effectivement, je prendrai une copie des réponses du cahier des charges, pour moi et peut-être pour plusieurs puéricultrices.

Sur ce que je disais sur les lingettes, la nourriture, etc., on ne l'invente pas : c'est ce qu'on a entendu à la manifestation, de la bouche des puéricultrices. C'est pour ça aussi que je vous interpelle, parce que moi-même, j'ai été vraiment choquée d'entendre des témoignages pareils à Bruxelles, aujourd'hui, en 2023.

J'entends ce que vous dites sur l'absentéisme, mais ce qu'il faut faire aujourd'hui, c'est aussi interroger les causes de l'absentéisme. Je ne pense pas que quand une collègue est malade ou qu'une puéricultrice est malade, c'est pour aller se promener ou aller à la mer, c'est qu'il y a un vrai problème structurel sur les conditions de travail, sur la charge de travail.

J'avais encore une puéricultrice au téléphone aujourd'hui, qui me disait : « Parfois, ce sont des assistantes sociales qui doivent nous remplacer. » C'est hallucinant ! Imaginez si un jour, par malheur, il y a un problème avec un enfant et que ça arrive au moment où c'est une assistante sociale, qui n'est pas formée, qui doit remplacer le personnel parce qu'il y a trop de charge de travail par

rapport aux puéricultrices.

Je pense que ce qui est important, de ce que j'ai retenu, c'est qu'elle demande que vous puissiez aller sur place, passer une heure ou deux avec elles et voir les conditions de travail dans lesquelles elles doivent se débrouiller.

Par rapport aux causes de l'absentéisme, vous disiez – c'est peut-être dans le cahier des charges ? – que vous avez mis en place des mesures concrètes. Je ne sais pas si vous n'avez pas pu les énoncer à cause du temps ou si elles sont dans les réponses du cahier des charges.

M. Pinxteren, échevin.- Madame El Bakri, je vous propose de prendre connaissance du document présenté ici. On peut en rediscuter.

Il y a effectivement un premier chapitre consacré au personnel et à la lutte contre l'absentéisme. On vous explique qu'on a fait une enquête de satisfaction, des entretiens d'absentéisme, tout ça est bien organisé. On s'intéresse aux causes et pas qu'aux stigmates et aux conséquences.

Tout est repris dans ces réponses et je me tiens à votre disposition, lors d'une prochaine section ou d'un prochain conseil communal, pour échanger sur ces éléments.

Mme El Bakri.- D'accord, je vous remercie.

**Question de Mme BUGGENHOUT concernant l'accessibilité des bureaux
décentralisés à Neder-over-Heembeek**

Mme Buggenhout.- Merci, monsieur le Président. Je veux faire état d'une discrimination à l'égard des personnes qui sont en « rupture numérique ». Afin de rendre la ville accessible à 10 minutes pour ses citoyens, la Ville de Bruxelles a décentralisé ses antennes administratives dans l'objectif de servir avec efficacité la population, ce qui est une excellente chose, que je salue.

Malheureusement, force est de constater les faiblesses du système mis en place, notamment à Neder-over-Heembeek où je m'en suis personnellement rendu compte. Cette antenne de quatre bureaux seulement a l'ambition de servir une population de plus de 20.000 habitants, soit l'équivalent d'une petite commune, avec la saturation qu'on imagine – une salle d'attente minuscule, avec seulement une poignée de chaises et dont la file d'attente déborde régulièrement sur le trottoir.

Informatisation oblige, il est devenu obligatoire de s'inscrire sur la borne internet de la salle d'attente en introduisant sa carte d'identité ainsi que son identification, et ce, afin de prendre un rendez-vous ou d'obtenir simplement un numéro dans la file d'attente, ce qui occasionne également une seconde file devant cette borne. Et là, j'en suis venue à me mettre à la place des personnes en situation de rupture numérique pour constater qu'il est impossible de prendre un rendez-vous par téléphone. Si le numéro existe bien, les employés ne décrochent pas pendant leurs heures de bureau et vous avez droit à tout un concerto classique. Ils reconnaissent – et je les crois bien volontiers ! – ne pas en avoir le temps. Et dès la fermeture du concerto classique, vous passez à un répondeur qui vous conseille de prendre rendez-vous sur le site internet de la Ville ou via l'adresse e-mail du bureau.

Afin de ne pas me perdre dans les méandres du site internet de la Ville – fort compliqué pour des seniors, je le précise –, j’ai envoyé un e-mail à l’adresse du bureau pour obtenir un rendez-vous, ce qui n’est malheureusement pas à la portée de tous ceux qui sont en rupture numérique. Un accusé de réception automatique m’a été envoyé, me signalant qu’on me recontacterait par e-mail pour un rendez-vous.

À l’heure où je vous parle, j’ai envoyé cet e-mail il y a trois semaines et je n’ai toujours pas été recontactée par le bureau. Entre-temps, j’ai pris un autre rendez-vous via le site internet de la Ville et toutes les plages étaient disponibles quand je voulais. Donc, ce n’était pas un manque de place, c’était plutôt un manque de temps pour répondre à un e-mail – mais vous imaginez si le rendez-vous était urgent ?!

Alors, monsieur l’échevin, je voudrais d’abord savoir ce que fait la Ville de Bruxelles pour aider les personnes qui ne manipulent pas l’informatique avec dextérité et qui souhaiteraient entrer en contact téléphonique avec une personne afin de les guider dans leurs démarches.

Quel est le nombre d’équivalents temps plein (ETP) affectés à ce bureau et le nombre d’opérations administratives gérées hebdomadairement, vu la surcharge ? Comment est déterminé le nombre d’ETP en fonction du nombre d’opérations traitées ou de la population de Neder-over-Heembeek ?

Pourquoi un poste administratif essentiellement affecté à l’accueil téléphonique n’est-il pas prévu ? Pourquoi aucun rendez-vous téléphonique n’est plus possible ?

Et enfin, pourquoi une aide n’est-elle pas prévue pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à manipuler la borne informatique ? J’espère vraiment,

sincèrement, que la Ville réagira positivement face à une discrimination manifeste envers des citoyens victimes de rupture numérique et qui doivent bénéficier des mêmes droits que ceux des générations qui leur ont succédé. Je vous remercie, monsieur l'échevin, pour vos réponses.

M. El Ktibi, échevin.- Madame la conseillère, ma chère madame Buggenhout, je sais que vous aimez poser des questions précises et je vais essayer de répondre de manière très précise aussi.

Depuis notre entrée dans notre nouveau centre administratif, la Ville de Bruxelles a choisi de rendre un service omnicanal aux citoyens. Ça, c'est vraiment une volonté bien déterminée. Cela signifie que ceux-ci peuvent utiliser, dans leur communication avec leur administration communale, le canal de communication qui leur paraît le plus approprié à un moment donné. Donc, en clair, le citoyen peut ainsi se rendre au guichet de la Ville, prendre un rendez-vous par téléphone ou en ligne via le portail «MyBXL», choisir de faire certaines démarches en ligne ou via les bornes informatiques en self-service installées dans le nouveau centre administratif et dans les antennes.

Cette volonté de service omnicanal se heurte toutefois parfois à un manque de moyens ponctuels, en particulier dans les bureaux de liaison où le personnel en place doit, tout comme celui du centre-ville, faire face depuis le début de l'année à une augmentation de la charge de travail occasionnée par une demande en hausse constante de passeports, de cartes d'identité et surtout de permis de conduire. J'ai eu déjà l'occasion de l'annoncer, il y a quelques semaines.

En effet, pour la première fois cette année, nous devons renouveler près de 4.000 permis de conduire au format d'une carte bancaire, pour une durée de

validité de dix ans. Et ça, ça reste quand même quelque chose d'exceptionnel : cela peut arriver une fois tous les dix ans et surtout, cette fois-ci, tout arrive d'un coup.

Comme vous l'imaginez, rien que pour le permis de conduire, quand il y a 4.000 demandes qui arrivent pratiquement au même moment, tout le monde est « full » et c'est même très difficile de répondre à un appel téléphonique.

La présence d'un steward pour accompagner les personnes en fracture numérique ou peu habile dans la manipulation informatique est effectivement bienvenue dans les antennes. Nous sommes conscients de ces besoins et nous avons déjà prévu de faire appel à des stagiaires pour accompagner les personnes aux bornes informatiques et de simplifier leur usage.

Par ailleurs, et afin d'aider les personnes qui ne manipulent pas l'informatique avec dextérité, les bornes informatiques avec un accès accompagné au portail MyBXL sont disponibles dans différents sites sur le territoire de la Ville, notamment dans certains espaces publics numériques et dans certaines maisons de quartier.

Nous participons également au projet « **Numatic** » (?) du CPAS de Bruxelles. Et je remercie d'ailleurs mon collègue Zian, président du CPAS. Ce projet consiste à créer une équipe mobile d'aidants numériques, qui se déplace dans les différentes antennes sociales pour mettre en place des ateliers numériques et former des travailleurs sociaux à la détection des besoins numériques et à l'orientation du public.

Dans ce cadre, le département des affaires citoyennes forme l'équipe mobile d'aide numérique à l'utilisation du portail citoyen MyBXL – donc pour la prise de rendez-vous, les démarches en ligne, la recherche d'informations.

Quant à votre question sur le personnel et le nombre d'opérations de notre antenne de Neder-over-Heembeek, nous avons six employés ETP affectés à cette antenne, soit plus précisément une responsable et cinq guichetiers. On y recense actuellement près de 1.000 opérations qui sont effectuées chaque semaine. Donc, chaque semaine, il y a dans votre antenne 1.000 opérations qui sont effectuées par ces personnes.

Le nombre d'opérations dicte le nombre d'ETP, mais le nombre d'opérations est fluctuant et varie dans le temps. Actuellement, comme je l'ai évoqué, il y a une grande pression au niveau des guichets et cette pression a tendance à se réduire annuellement au cours de l'été et pendant les mois d'hiver. Comme les agents des antennes sont occupés à servir les citoyens aux guichets, il leur est parfois difficile de répondre en même temps aux appels téléphoniques. Il est prévu que les appels téléphoniques qui ne reçoivent pas une réponse dans le bureau de liaison soient transférés automatiquement à la centrale d'appel de Brucity. C'est ce qui est prévu, et il est difficile d'affecter un agent ETP rien qu'à l'accueil téléphonique dans l'antenne donnée de Neder-over-Heembeek. Le besoin est le plus important aux guichets.

Les citoyens, quel que soit leur lieu de résidence sur le territoire de la Ville de Bruxelles, peuvent s'adresser au contact center du centre administratif pour toutes informations ou pour demander un rendez-vous.

Ainsi, concernant la prise de rendez-vous par téléphone, qui a toujours été possible, nous l'organiserons mieux d'ici peu via la téléphonie centrale.

Concernant votre question relative à une aide pour les citoyens en difficulté numérique, outre le recours futur à des stagiaires pour accompagner le public ou notre participation au projet **Numatic (?)**, nous travaillons également avec i-City à la simplification des manipulations sur la borne **ticketting (?)** pour que les citoyens aient un accès plus rapide à un ticket. L'obtention d'un ticket en cas de

rendez-vous sera également simplifiée.

Je souhaiterais conclure en vous disant que nous avons en quelques mois révolutionné notre manière de travailler avec cette approche omnicanale et certes plus digitalisée. Comme dans tous les grands changements, il y a parfois quelques maladies de jeunesse, mais nous suivons cela de près. mon collègue Maingain (qui est absent aujourd'hui) et moi-même, pour qu'ils soient résolus le plus rapidement possible et que des améliorations soient apportées régulièrement.

Ainsi, afin d'évaluer les nouveaux outils informatiques mis en place dans les bornes informatiques et de ressortir des pistes d'amélioration, nous avons organisé deux panels citoyens en mars et avril 2023. Dix-sept personnes y ont participé, avec des profils représentatifs de notre population. Je me rappelle, il y avait des personnes de Neder-over-Heembeek. Les résultats de ceux-ci sont en cours d'analyse et permettront de poursuivre notre travail de simplification des écrans et des processus dans son ensemble.

Notre objectif est évidemment que les outils informatiques soient les plus ergonomiques et facile d'utilisation pour nos concitoyens. Mais nous sommes aussi conscients que la fracture numérique est trop importante, nous devons continuer à répondre directement au guichet et au téléphone, ce que nous continuerons à faire.

Voilà. Madame la conseillère, monsieur le Président, je vous remercie pour votre attention.

Mme Buggenhout.- Oui, merci, monsieur l'échevin. Ce sont des réponses qui laissent entrevoir des solutions. C'est surtout ça. Mais quand vous me dites que bon, pour le moment il y a des « maladies de jeunesse », ce sont les vieux qui en subissent les conséquences, de ces maladies de jeunesse, dans le sens ou,

effectivement, je ne comprends pas : à partir du moment où on décide de transférer un appel téléphonique directement au contact center de Brucity – et c’est une bonne idée –, pourquoi ça ne se fait pas. Moi, j’ai eu droit à tout un concerto, et plusieurs jours d’affilée, donc ça n’a jamais été transféré. J’ai directement été transférée sur la messagerie me disant que je dois écrire un e-mail.

Voilà. Ça, je pense que ça peut être quand même plus rapidement résolu et qu’on devrait pouvoir répondre à ces gens. Et comme vous le dites, effectivement, si une réponse peut leur être donnée oralement, c’est ça qu’ils ont besoin. Et ces personnes n’allait pas leur demander ce que c’est qu’un code « itsme », ils ne savent pas ce que c’est, ça. Et en fait, il faut rentrer un code itsme en contact pour être dans une file d’attente.

Donc, il n’y a plus un seul contact avec un guichetier et c’est ça qui est dommage.

Même chose ici, quand vous dites qu’on peut le faire, avoir un rendez-vous – je dirais « oralement » – ici, à Brucity, à quoi ça sert de faire des antennes décentralisées si ces personnes en rupture numérique et qui sont fort âgées doivent reprendre le bus pour venir ici ?

Le bus et le tram, je ne vous dis pas ce que c’est que d’arriver pour le moment depuis Neder-over-Heembeek au centre-ville.

Donc, c’est assez compliqué, mais j’espère recevoir effectivement des solutions, avec vos stagiaires, peut-être, avec des accompagnants et peut-être – surtout ! – avec des réponses au téléphone.

Merci beaucoup, en tout cas.

Question de M. COOMANS de BRACHENE concernant la commission de concertation relative au changement de la mobilité pour 5 voiries dans le quartier des Marolles

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie, monsieur le Président, mais je vais aborder en fait un peu la même chose que ce que vient d'évoquer mon estimé collègue, d'ailleurs. Monsieur le Président, aujourd'hui, je souhaite vous interpeller au sujet de la commission de concertation relative au changement de la mobilité pour cinq voiries dans le quartier des Marolles. Au sein de cette assemblée, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir sur le manque d'information, de transparence et de participation à l'égard des nombreux riverains et commerçants directement ou indirectement concernés par ce projet du Collège. En effet, ceux-ci sont très inquiets d'être encore un peu plus bloqués, coincés, confinés dans leur quartier et plus que jamais coupés du reste du Pentagone comme s'il s'agissait de citoyens de seconde zone.

Lorsque je vous avais interpellé sur le nombre de personnes consultées préalablement, vous aviez évoqué une trentaine de rencontres avec des riverains, admettant d'ailleurs que tous n'étaient pas enthousiastes. Pourtant, cette vive inquiétude, près de 400 riverains – 392, pour être exact –, l'ont exprimée au sein d'une pétition dans laquelle ceux-ci demandaient clairement à être entendus lors de la commission de concertation. Malgré cela, il semblerait que tout au plus, quelques dizaines de personnes aient été convoquées et, effectivement, seuls une quinzaine de riverains étaient présents le « jour J ».

Pourtant, depuis la crise sanitaire, la Ville de Bruxelles imposerait l'envoi d'un e-mail pour être convoqué lors de la concertation, ce qui me paraît en décalage complet avec la réalité de terrain, ce en quoi je rejoins justement la remarque très légitime de Mme Buggenhout, puisque, et je le dis ici, voici quelques

instants, l'échevin El Ktibi parlait de la politique multicanale du Collège, quand on sait à Bruxelles que près d'un Bruxellois sur deux est en situation de précarité numérique. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de la la Fondation Roi Baudouin, qui sont très récents. Donc, qu'ils n'aient pas d'ordinateur, pas d'e-mail ou des difficultés à envoyer un e-mail, qu'ils aient des craintes pour interagir avec l'administration ou via un ordinateur, etc. Ça, c'est la précarité numérique telle qu'on la connaît dans nos quartiers. Cette obligation d'envoyer un e-mail semble un obstacle insurmontable pour certains, raison pour laquelle cette pétition était une alternative à la fois inclusive, participative et permettait à plusieurs centaines de personnes – comme je le disais : parfois précarisées – d'enfin pouvoir se faire entendre. Sauf qu'il semblerait que ces personnes n'aient pas été prises en compte et que la décision ait entre-temps été prise sans qu'elles aient pu s'exprimer sur leur propre rue ou leur propre quartier.

Aujourd'hui, l'inquiétude fait donc place à une certaine forme de colère et l'impression que l'autorité publique n'est pas prête à les écouter. Dès lors, mes questions sont les suivantes :

Premièrement, pourriez-vous m'indiquer dans quelles circonstances cette commission de concertation a été organisée ? Un membre du Collège était-il présent lors de cette commission ?

Deuxièmement, combien de personnes avaient demandé à être entendues et combien ont effectivement été conviées par la Ville ?

Troisièmement, le fait de ne pas convier des centaines de personnes l'ayant pourtant demandé n'est-il pas un motif d'invalidation de la commission de concertation et, dès lors, de la décision finale qui a été prise ?

Quatrièmement, étant donné la tension annoncée – et je dis bien : « annoncée » – du Collège relative à la participation, ne serait-il pas dès lors préférable de relancer la procédure ?

Enfin, sinon, y a-t-il d'autres alternatives pour permettre de relancer le processus démocratique et de permettre aux contestataires éventuels d'enfin exprimer leur point de vue sur ce dossier ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Mme Persoons, échevine.- Oui, merci, monsieur Coomans. Je vais répondre à votre question.

La commission de concertation pour votre demande de permis d'urbanisme visant à réaménager la rue du Miroir, la rue Saint-Ghislain, la rue des Capucins, la rue du Faucon et la rue de l'Abricotier a eu lieu le 4 avril 2023. La commission a duré presque trois heures et l'avis a été reporté.

L'avis de la commission de concertation a été émis le 25 avril.

Comme toujours, quand c'est un projet de la Ville, la Ville s'abstient et ne donne pas d'avis dans la commission de concertation. Vous demandiez aussi s'il y a eu un membre du Collège et non, je n'étais pas là.

Je peux vous dire que je préside presque toutes les commissions de concertation quand il y a beaucoup de réclamants, mais c'est tombé pendant les vacances de Pâques néerlandophones. J'étais absent pendant une semaine, mais normalement j'aurais été présente, comme toujours.

Le secrétariat de la commission de concertation a réceptionné 103 réactions, et 91 personnes souhaitaient être entendues et ont été convoquées.

Quel était le problème ? C'est que quand on a eu les débats et lors de la commission de concertation, il est apparu que 64 personnes avaient envoyé une réaction à une adresse créée par la cellule « contrats de quartier » pour informer les habitants du projet. Ces réactions n'ont pas été enregistrées comme des réactions officielles, parce qu'il faut réagir à l'adresse officielle qui est mentionnée sur la fiche de l'enquête publique. La procédure – parce que vous avez parlé de la procédure où les gens, uniquement ceux qui ont réagi, sont convoqués –, c'est la procédure du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (CoBAT) depuis toujours, depuis que vous avez été en charge de l'urbanisme.

Donc, vous connaissez très bien la procédure : il faut réagir à l'adresse officielle. On peut demander à être invité à la commission de concertation, et ce sont ces personnes qui sont invitées. Ça se passe toujours comme ça, ; ça s'est toujours passé comme ça. C'est la procédure que prévoit le CoBAT. Bien évidemment, ces personnes ont pensé bien faire. Elles pensaient réagir dans le cadre de l'enquête publique, donc on a essayé de...

M. Pinxteren, échevin.- Excusez-moi d'intervenir, madame Persoons, mais donc, ces personnes-là, après, on leur a effectivement indiqué que pour que leurs remarques soient intégrées et prises en compte, elles devaient s'adresser à l'adresse de l'enquête publique. On a renvoyé ces personnes et on leur a bien expliqué qu'elles devaient s'adresser à la bonne adresse.

Mme Persoons, échevine.- Merci pour cette précision. Et, lors de la commission de concertation, on s'est rendu compte que le nombre de personnes qui ont réagi était plus élevé que le nombre de réactions enregistrées dans le procès-verbal, mais les réactions ont été prises en compte dans la motivation de l'avis et ça fait même l'objet d'un considérant dans la motivation de l'avis de la

commission de concertation.

On a ajouté, je cite : « Considérant que lors de l'enquête publique, des réclamations ont été envoyées par erreur à l'adresse e-mail de l'antenne du contrat de quartier, que l'adresse correcte était bien mentionnée sur les affiches de l'enquête publique, que l'ensemble des réactions parvenues ont été comptabilisées lors de la commission de concertation. »

Donc, comme disait mon collègue Pinxteren, ces personnes étaient averties du fait qu'il fallait renvoyer ces réactions à l'adresse de la commission de concertation. Lors de la commission de concertation, il est apparu que peut-être certaines personnes ne l'avaient pas fait, mais on a vraiment tenu compte de cet élément. C'est aussi une pétition. On connaît le contenu de la remarque et le contenu de la remarque a été pris en compte : dans l'avis, on a fait mention du fait qu'on savait que certains pensaient bien faire, l'avaient envoyé à cette adresse et ne l'ont peut-être pas renvoyé à la commission de concertation.

Pour nous, la procédure a été respectée et toutes les personnes ayant réagi et ayant souhaité être entendues suivant la voix officielle ont été valablement convoquées.

L'avis de la commission de concertation est donc valide et nous ne comptons pas relancer la procédure.

M. Coomans de Brachène.- Je vous remercie pour cette réponse, madame l'échevine. Je crains que vous n'ayez pas totalement entendu ma question, puisque je faisais là référence à une pétition de près de 400 signatures. Vous évoquez 103 réactions, dont 9 de personnes qui ont demandé à être entendues et une soixantaine qui auraient été envoyées à une mauvaise adresse. Alors que moi, je vous parle de près de 400 personnes qui, dans un document écrit, demandent spécifiquement à être entendues.

Et ma remarque, je l'adresse aussi à M. Pinxteren, en charge de la participation. Aujourd'hui, si nous voulons réellement une administration omnicanale, nous ne pouvons pas limiter la participation à une commission de concertation par l'envoi d'un e-mail. Je vous le dis : vous êtes dans le quartier des Marolles, qui est justement un quartier précarisé, et vous dites à ces gens qui, dans certains cas, n'ont pas d'ordinateur, n'ont pas d'e-mail : « Vous devez envoyer un e-mail si vous voulez participer. »

De facto, vous limitez le nombre de personnes qui ne savent pas parce qu'ils ne disposent pas des outils. C'est juste ça, vous leur dites : « Il faut passer par là ; si vous ne l'avez pas, tant pis. » Vous ne leur dites pas ça textuellement, mais en fait, aujourd'hui, si on veut participer à votre commission de concertation, apparemment, il faut envoyer un e-mail.

Mme Persoons, échevine.- Mais c'était la même chose quand vous étiez échevin de l'urbanisme.

M. Coomans de Brachène.- Non, il y avait la possibilité de le faire par document écrit. On écrivait : « Je demande à être entendu. » et on pouvait le mentionner par écrit. Et si on téléphonait...

Aujourd'hui, on me dit qu'exclusivement, il faut envoyer un e-mail, donc il n'y a plus d'écrit possible et un simple document...

Mme Persoons, échevine.- Mais on peut encore déposer...

M. Coomans de Brachène.- Donc pour ça, je pense que vous faites une erreur qui est gravement dommageable pour un public précarisé. Je vous le dis : près d'un Bruxellois sur deux est en précarité numérique. Vous l'entendez ?
Moi, je ne dis pas ça pour vous embêter, c'est une réalité de terrain.

Je pense que M. Zian en est conscient, puisqu'il est justement confronté à un public – je ne vous implique pas là-dedans, je vous dis que vous êtes confrontés à un public précarisé. Je le dis avec bienveillance, mais c'est une difficulté.

Je pense, monsieur Zian, que si vous dites aux personnes que vous accueillez qu'il faut envoyer un e-mail, beaucoup de gens vont avoir l'air un peu effrayés. Et ça, c'est la situation : on est face à un public qui aujourd'hui n'est pas prêt, n'est pas totalement capable de le faire.

Je le dis sans méchanceté, mais je vous dis que quasiment 400 personnes disent : « On veut être entendus dans un document sur papier. » Ils vous l'envoient et ils ne sont pas convoqués. Donc aujourd'hui, je vous le dis, ça fait place à la colère. Il y a de fortes chances que ces personnes viennent ici pour être entendues parce qu'elles sont mécontentes. Je ne dis pas ça pour vous embêter, je trouve que les gens ont le droit d'être entendus. S'ils sont mécontents, s'ils sont contents, peu importe, mais ils ont le droit d'être entendus. C'est le devoir démocratique de notre ville de pouvoir entendre des gens, mais je me rends compte que vous n'entendez pas ma remarque. Ces 60 personnes ne sont qu'une petite partie de celles qui ont demandé à être entendues.

Voilà : 60 versus 400. Et on parle de leur rue, hein ?

Mme Persoons, échevine.- Il y a différentes choses qui sont mélangées : il y a les personnes qui ont envoyé une réaction à une adresse, celle du contrat de quartier. Elles, on les a incitées à reposter, à renvoyer leurs réactions à l'adresse de la commission de concertation pour que celles-ci soient officielles.

On peut envoyer une réaction par e-mail. On peut aussi envoyer une réaction à une enquête publique par écrit, c'est toujours possible, mais là, vous parlez d'une pétition que 400 personnes ont signée...

M. Coomans de Brachène.- Une pétition que la Ville de Bruxelles a reçue !

Mme Persoons, échevine.- ... Mais ce n'est pas dans le cadre de l'enquête publique.

C'est une pétition qui a été envoyée ou déposée ici ?

M. Coomans de Brachène.- Oui, qui a été déposée à l'administration, visiblement, et l'administration a visiblement fait le choix de n'inviter que la personne qui était l'initiatrice de la pétition. C'est ce que cette personne me dit : « J'ai fait le tour des rues concernées et les gens étaient heureux de savoir qu'ils allaient pouvoir participer et n'ont rien reçu. »

Aujourd'hui, il y a une frustration et une colère qui s'expriment dans le quartier, ce qui est compréhensible puisqu'ils pensaient être convoqués et qu'il n'y a rien.

Voilà. Cette déception, je pense que...

M. Pinxteren, échevin.- Monsieur Coomans, ce qui est important dans ces processus, c'est que les différents points de vue soient entendus. Je comprends que les gens ont envie de s'exprimer ou de communiquer.

La question qui se pose ici, c'est :

1. Est-ce que les procédures ont été respectées ? Ça vous a été dit.

2 : Est-ce que les différentes opinions et les différentes remarques ont été intégrées dans l'avis ? On vous a répondu que oui.

Qu'est-ce que vous cherchez ici ? À part créer un incident, je ne vois pas. Je ne comprends pas le point que vous relevez ici.

Sans doute que le MR organise une énième interpellation citoyenne sur le sujet – vraisemblablement, on en a déjà eu une belle démonstration ici.

Ce n'est pas ça, la participation. Ce n'est pas ça la démocratie ! La démocratie a été respectée, les procédures ont été respectées, les avis ont été entendus et l'échevine vient de vous dire que même les remarques qui n'avaient pas été introduites selon les formes ont quand même été intégrés dans l'avis.

Est-ce qu'on peut parler de fond, monsieur Coomans de Brachène ?! Est-ce qu'on peut parler de projet ? Est-ce qu'on peut parler de cadre de vie plutôt que de procédure et de procès d'intention ?!

Merci.

Mme Persoons, échevine.- Pour nous, les procédures de l'enquête publique et de la commission de concertation ont été bien suivies. Il n'y a pas eu d'erreur et l'avis de la commission de concertation est donc valable. C'est ça, l'essentiel.

M. Coomans de Brachène.- J'en termine avec ça, parce que je trouve d'abord un peu triste qu'on en fasse une question de partis...

Aujourd'hui, moi, je relaye des demandes légitimes de riverains. Ces riverains, je ne leur ai pas demandé une carte de parti, je ne leur ai pas demandé s'ils étaient libéraux ou quoi que ce soit, mais peu importe : là n'est pas la question.

J'estime que si plus de 400 personnes demandent à être entendues, qu'elles l'envoient par e-mail, qu'elles l'envoient par la poste, ou qu'elles l'envoient simplement sur un document écrit – et en l'occurrence, c'est un document écrit –, elles en ont le droit !

Mais non : ces personnes me disent qu'elles n'ont pas été convoquées.

Voilà, c'est ça la question : que vous estimiez aujourd'hui que ces personnes ne sont pas dans le cadre de la participation, telle que vous l'avez finalisée, puisque vous estimez qu'il faut exclusivement envoyer un e-mail.

Alors continuez dans cette voie, mais je pense que vous êtes dans l'erreur : aujourd'hui, il n'y a que l'e-mail qui soit possible, et ça, ce n'est pas possible !

Mme Persoons, échevine.- Écoutez, il y a la procédure qui est dans le CoBAT !
On suit la procédure.

M. Coomans de Brachène.- Mais la procédure dans le CoBAT ne prévoit pas que ce soit un envoi exclusivement par e-mail. Si vous pensez cela, c'est un mensonge ou une erreur !

**Question de Mme DHONT relative au changement de gestion des contacts
entre la Régie foncière et ses locataires : call-center sans
contact humain et absence de guichet**

Mme Dhont.- Au début du Conseil communal, on était ici en bas, dans le bâtiment, avec une petite action pour revendiquer une nouvelle fois auprès de la Régie foncière qu'il y ait de nouveau des bureaux, des guichets ouverts où des locataires peuvent avoir un contact humain, social, physique comme ça existait à la place De Brouckère, parce que cela n'existe plus.

Dans ce sens-là, c'est dans le même sens que ce que Mme Buggenhout a dit, mais cela va même plus loin. Moi, je me rappelle que sur la place De Brouckère il y avait des guichets, on avait le dispatching technique et on avait des locaux où on pouvait remettre ses factures ou avoir des discussions plus personnelles

ou plus confidentielles.

Maintenant, tout ça, c'est « finito, finito, finito » !

Tantôt, on m'a répondu : « Mais oui, il y a la grande réception. » Mais les gens qui sont à la grande réception, eux-mêmes, me disent : « On a des gens ici tous les jours qui demandent où est la Régie foncière et on n'a que des papiers à leur donner en leur disant de téléphoner à tel numéro ou envoyer un e-mail. » Ce qui renvoie à un bureau de communication externe.

C'est tout. C'est la seule possibilité de contacter ou de dialoguer. Dans ce sens-là, voici nos questions, au nom des locataires :

Où sont passés les guichets de la place De Brouckère, dans l'ancien bâtiment de la Régie ?

Pourquoi n'y a-t-il plus de guichet de la Régie dans le grand bâtiment administratif de Brucity ? Où sont les fonctionnaires qui travaillaient là et qui accueillaient les locataires avant le déménagement ?

Quel service est encore disponible pour les locataires ? Et pourquoi n'y a-t-il plus de communication physique et humaine avec les locataires ?

Merci d'avance pour vos réponses, en espérant qu'il existe une atmosphère d'écoute au lieu d'une atmosphère de silence.

Merci.

Mme Mutyebele, échevine.- Merci pour vos questions, madame Dhont. Le déménagement vers Brucity a été l'occasion de simplifier, de mutualiser et de matérialiser les démarches administratives de l'ensemble des services de la Ville, en ce compris celles de la Régie foncière. Nous avons voulu saisir cette

opportunité de repenser les procédures d'accueil de nos locataires et des candidats afin d'améliorer notre service et de le rendre encore plus qualitatif et efficace.

Pour vous donner une idée du contexte de travail, en 2022, la Régie foncière a traité plus de 23.000 demandes. Près de deux tiers de ces demandes nous sont parvenus via le call center, qui est accessible jour et nuit.

Plus de 90 % de ces demandes ont été traitées en moins d'une semaine, ce qui ne veut pas forcément dire qu'elles ont été clôturées dans ce délai, mais ce chiffre reste néanmoins très positif car il confirme que l'immense majorité des demandes sont prises en charge rapidement et que leur suivi est assuré.

Avant notre déménagement à Brucity, une part importante des locataires qui se rendaient à l'agence devaient patienter dans la file afin que nos fonctionnaires soient disponibles et puissent prendre connaissance des problématiques rencontrées. Je me rappelle encore, pendant la crise du covid-19, des files qui allaient même jusque dans la rue. Cela avait pour conséquence pour le locataire de devoir patienter encore plus longtemps avant d'être rappelé ou de se voir fixer un rendez-vous.

Un parfait exemple de ceci concerne les problèmes d'ordre technique : dans 100 % des cas, ceux-ci nécessitent une visite de l'appartement pour pouvoir établir un diagnostic d'intervention fiable et planifier cette dernière avec les locataires.

C'est dans ce cadre, et afin de limiter l'attente que l'accueil physique a été réduit significativement au profit du « distanciel », mais il existe bel et bien toujours : c'est ici, au desk d'accueil central de l'atrium qui s'est substitué à l'agence de la place De Brouckère et qui est aujourd'hui en mesure d'accueillir les locataires de la Régie foncière.

Les agents d'accueil ont donc été formés pour pouvoir répondre aux questions qui concernent spécifiquement la Régie.

On peut classer ces questions en trois grandes catégories :

1. Celles qui concernent le processus, qui vont de la recherche d'un bien jusqu'à la signature du bail.
2. Celles qui concernent les aspects financiers et juridiques, c'est-à-dire les plans d'apurement, le détail des charges, les factures d'énergie, etc.
3. Celles qui sont liées aux problèmes techniques qui peuvent survenir au sein d'un de nos appartements.

Si l'agent de première ligne ne peut donner directement satisfaction au demandeur – ce qui arrive forcément, puisqu'aucun agent quel qu'il soit ne peut répondre de manière infaillible à l'ensemble des problématiques rencontrées par nos 3.800 locataires, il y a plusieurs possibilités qui s'ouvrent :

- Soit l'agent communique la demande du locataire à la Régie foncière qui peut alors préparer le dossier et qui recontacte le locataire entre 24 et 48 heures plus tard, avec une réponse précise et une proposition de rendez-vous.
- Soit le cas est plus complexe et c'est la deuxième ligne qui est activée : un agent de la Régie se rend directement au desk d'accueil pour rencontrer la personne, prendre le relais et assurer le suivi.

Je précise que la Régie reçoit actuellement environ 15 personnes par jour en deuxième ligne. Les agents restent indéniablement accessibles, disponibles et réactifs, que ce soit au niveau de la première ou de la seconde ligne.

Étant moi-même en contact rapproché avec mes locataires – que je rencontre personnellement lors des réunions d’habitants –, je vous ai déjà rencontrée à plusieurs reprises parce que je sillonne tous les quartiers depuis plusieurs mois. Et, étant par ailleurs également en charge de l’égalité des chances, je suis bien consciente qu’il faut rester inclusifs et ne pas oublier les personnes qui ont des difficultés de compréhension des langues nationales ou celles qui ont des difficultés d’accès aux outils numériques.

Je sais aussi très bien que même si tout changement prend du temps à être entendu, compris et intégré, le système mis en place à Brucity est tout neuf et doit encore être éprouvé et amélioré. Soyez assurée que la Régie et moi-même veillons attentivement, et que nous maintenons les rencontres « en vrai », car elles restent nécessaires pour résoudre certains problèmes spécifiques.

Ayant pris en compte toutes ces considérations, j’ai demandé à mon administration d’envoyer très rapidement un courrier à l’ensemble de nos locataires pour leur expliquer les changements que nous avons effectués au niveau des première et seconde ligne.

Je vous informe enfin qu’un espace d’information équipé d’écrans dynamiques sera aménagé prochainement dans l’atrium de Brucity et intégrera lui aussi ces nouvelles informations.

J’espère avoir répondu à vos inquiétudes et insiste encore pour vous dire que toute personne nécessitant une rencontre avec nos agents de seconde ligne sera reçue en mon bureau, dans les meilleurs délais et conditions possibles.

Mme Dhont.- Je voudrais quand même répondre à certains points parce que, dans la pratique, je constate l’inverse de ce qui a été dit ici, même par des gens qui travaillent derrière le grand desk d’accueil et qui me disent : « On a tout le temps des gens qui viennent et on ne sait pas quoi dire sauf donner un papier

pour qu'ils envoient un e-mail ou téléphonent. »

C'est ça que les gens me disent, et j'entends partout des faits concrets : quelqu'un qui a perdu la clé de son garage, par exemple. Cela fait six semaines, deux mois sans nouvelles avant de recevoir de nouveau une clé.

C'est tout le temps des histoires pareilles que je rencontre !

Les gens ont besoin de pouvoir parler. C'est normal, ce sont des locataires qui ont des problèmes jour et nuit pour des factures, des problèmes pratiques, techniques ou de mutation d'appartement. Avec le fait que ces bureaux, comme ils existaient à De Brouckère – et oui, il y avait de temps en temps des files devant la porte mais les gens se sentaient encore écoutés –, ne soient plus accessibles... Maintenant, c'est « foutu » !

On doit avoir des bureaux physiques de première ligne. Maintenant, vous dites qu'il y a une première ligne, une deuxième ligne, le téléphone, le GSM et l'e-mail. Mais les gens demandent simplement à être écoutés, à communiquer.

Alors laissez-nous entrer chez vous d'une manière humaine et sociale !

Ce n'est pas pour rien que quand nous avons fait cette action, aujourd'hui à 15h30, cette petite action a tout de suite bouleversé le bâtiment : cela veut dire que le problème est là et je pense que c'est nécessaire d'y répondre avec une solution, et pas avec des « omnicanal, omnicanal, omnicanal ! »

Merci.

Mme Mutyebele, échevine.- Comme je l'ai dit dans ma réponse, je vous le répète : c'est une nouvelle procédure qui doit être éprouvée et améliorée. Les locataires viennent à Brucity, ils sont les bienvenus.

Peut-être qu'il y a certaines incompréhensions au niveau des agents de première ligne. Ils avaient suivi une formation, ils seront encore reformés. Et comme je

vous l'ai dit, dès que les agents de première ligne sont dépassés, ils font appel aux agents de la Régie qui sont là et qui descendent pour rencontrer les locataires.

J'ai bien entendu votre interpellation. Je suis descendue, tout à l'heure, pour parler aux locataires et la plupart des locataires qui étaient là n'avaient pas encore été rencontrés par moi et l'administration lorsque se tiennent nos réunions d'habitants.

Et dans nos réunions d'habitants, nous avons décidé d'envoyer ce courrier explicatif à nos locataires, parce que c'est vrai qu'on a déménagé et qu'on n'a pas expliqué à nos locataires la nouvelle procédure d'accueil à Brucity. Je pense qu'une explication bien donnée aux locataires rendra, à notre sens, les choses plus compréhensibles.

Question de M. VANDEN BORRE concernant le nouveau centre d'accueil pour demandeurs d'asile à Laeken

De heer Vanden Borre.- Meneer de Burgemeester, in het voormalige woonzorgcentrum St. Ignace in de Limalaan in Laken, daar opent volgende week een nieuw opvangcentrum voor asielzoekers. En het was pas woensdagavond vorige week, dus net voor het verlengd weekend, dat buurtbewoners werden uitgenodigd voor een informatievergadering.

De opening van het centrum werd aangekondigd in een brief aan de buurtbewoners en daarin staat te lezen dat het nieuwe centrum onderdak moet bieden aan 350 personen die er vanaf maandag 22 mei, dat is vandaag dus, terecht kunnen. Deze brief van Samusocial lokte boze reacties uit bij buurtbewoners.

In een open brief aan u, meneer de Burgemeester, uitten ze hun frustraties over

de manier waarop er gecommuniceerd wordt over de opening van het centrum. Ik citeer: 'we proberen intussen al maanden informatie te krijgen over de opening van dit nieuwe opvangcentrum en dat bleek totaal onmogelijk.'

En nu komt u, elf dagen voor de opening, met de mededeling dat de beslissing reeds is gevallen. En persoonlijk begrijp ik deze bezorgdheid zeer zeker. Brussel kreunt onder de gevolgen van de dramatische federale migratiepolitiek, dat kunnen we elke dag vaststellen. En dit is de zoveelste slag in het gezicht van buurtbewoners.

Dit College heeft de mond vol van participatie maar als het echt aankomt op moeilijke beslissingen, dan heeft de burger geen enkele inspraak en wordt hij gewoon voor voldongen feiten geplaatst.

Mijn vragen, meneer de Burgemeester:

Waarom werd deze beslissing pas zo laat aan de buurtbewoners gecommuniceerd?

Wanneer werd de overeenkomst tussen Samusocial en Fedasil afgesloten en wanneer was u, meneer de Burgemeester, op de hoogte?

Ten tweede: welke stappen onderneemt u om de veiligheid in deze buurt te garanderen?

En tot slot: bent u bereid om deze beslissing terug te draaien en het centrum alsnog te sluiten?

Alvast bedankt voor uw antwoorden.

De Burgemeester.- Bedankt, meneer Vanden Borre. Zoals u weet, kennen we in België nu al een hele tijd een opvangcrisis en dit pakken we anders aan hier in

Brussel dan in bepaalde gemeenten waar N-VA het voor het zeggen heeft.

Ten eerste is de opvangproblematiek niet onze bevoegdheid als Stad, maar wel onze verantwoordelijkheid. Als politiekers hier allemaal.

U wilt hier misschien van weggijken, ik niet. Wij pakken dit aan met een methode.

Zoals u reeds in het verleden gezien heeft, werkt de Stad mee aan structurele oplossingen, zo hebben we de laatste maanden bijkomende opvang geopend in het vorige Bordet Instituut en de Belliardstraat, bijvoorbeeld. Ik verkies deze methode boven tenten en onveilige squats.

In de Limalaan gaat het over een centrum dat beheerd zal worden door 37 medewerkers en vrijwilligers. En er zullen 350 bewoners, kinderen, gezinnen en ook alleenstaanden verblijven. Het zijn allemaal mensen in een asielpcedure.

Ik wil de medewerkers van het centrum uitdrukkelijk bedanken voor hun werk. Ik ben vorige week woensdag zelf in dialoog gegaan met de inwoners en ja, dat is niet eenvoudig, of gemakkelijk voor hen. We hebben afgesproken dat we dit samen zeer nauw gaan opvolgen en elkaar op regelmatige basis zien om de impact op de wijk te evalueren.

Ik dank u.

De heer Vanden Borre.- Ja, mijn repliek dan. Ik vind het opmerkelijk en helaas bijzonder cynisch dat u verwijst naar N-VA als het aankomt op het aanpakken van asielproblemen, wanneer het in Brussel eigenlijk slechter gaat dan ooit. Ik verwijs naar uw eigen PS collega-burgemeester, Moureau, uit Molenbeek die recent nog heeft beslist, tegen fedasil in, om mensen uit te zetten, op straat zetten. Mensen die zich dan hebben gebarricadeerd in hun eigen kamers.

En dan zegt u: het is de schuld van N-VA...

Ik verwijs ook naar het drama in de Paleizenstraat, waar twee mensen dood zijn aangetroffen. Ook dat zal dan wel de schuld zijn van N-VA, zeker?

Neen, meneer de Burgemeester, even serieus, dit probleem, dit asiel- en migratieprobleem, kan niet opgelost geraken zonder fundamentele hervormingen en uw partij zit in de meerderheid. Het is mij opgevallen dat er aan de socialistische zijde aan Vlaamse kant toch een aantal opmerkelijke démarches worden geplaatst. Dat men daar eindelijk lijkt in te zien dat men daar moet hervormen op dit departement en ik hoop dat uw partij, de PS, dat eindelijk ook gaat inzien. Want zolang er op fundamenteel niveau, federaal niveau, Europees niveau niets gebeurt, dan blijven we met deze problemen zitten.

En de buurtbewoners klagen dat terecht aan. Ze hebben daar niet om gevraagd, dat er 350 mensen ineens in hun buurt komen wonen. En u, meneer de Burgemeester, u dwingt hen dat op, zonder enige consultatie, zonder enige inspraak.

Daar heeft de Brusselaar absoluut niet om gevraagd.

Question de M. WEYTSMAN relative au manque de balayeurs, en particulier à Laeken

M. le Président.- Avec l'accord de l'auteur, la question est transformée en question écrite.

**Question de M. WEYTSMAN concernant le futur de la statue de La
Maturité et sa balustrade en pierre bleue**

M. le Président.- Avec l'accord de l'auteur, la question est transformée en question écrite.

**Question de M. WEYTSMAN concernant l'état des lieux des politiques de
prévention de l'isolement social après le drame qu'a connu le
Foyer laekenois**

M. Weytsman.- Merci, monsieur le Président. Je voudrais évidemment relayer l'émotion du quartier. Derrière ce drame se cachent effectivement des défis liés à la prévention de l'isolement et la lutte contre la solitude de façon générale dans notre société.

À ce sujet, je me permets de réagir aux propos de la présidente du Foyer laekenois dans la presse : je voudrais m'assurer qu'on n'attend pas un surendettement de 4.000 € pour pouvoir intervenir effectivement et apporter de l'aide.

J'interviens en connaissance de cause, parce que ce montant de 4.000 € n'a jamais été appliqué par le Foyer laekenois dans le passé. Donc, je ne sais pas si c'est une nouvelle politique en la matière, mais ça me semble être une erreur. Premièrement, parce qu'on ne doit pas attendre un tel montant pour pouvoir intervenir et aider.

Deuxièmement, parce que justement, si on intervient dès le premier non-paiement, ça permet déjà d'avoir un contact. Alors, le contact n'est pas toujours facile à avoir, mais au moins une intervention le plus rapidement possible nous permettrait peut-être de pouvoir aider encore davantage nos locataires.

Il est aussi important de ne pas mettre toute la responsabilité, évidemment sur les pouvoirs publics : je pense que les premières personnes qui peuvent être intéressées et concernées par ces personnes, ce sont tout simplement les voisins, les amis de la famille qu'on peut évidemment davantage mobiliser.

Les autorités peuvent également jouer un rôle important en offrant des services de soutien tels que des visites à domicile, des services de transport et de programmes de loisirs pour les personnes isolées.

Enfin bref, monsieur le Bourgmestre, ma question était de savoir :

1. Qu'est-ce qui est fait pour éviter ce genre de choses, dans la mesure du possible ?
2. Qu'est-ce qui est fait pour s'assurer, effectivement, de renforcer les politiques qui visent à lutter contre cette forme d'isolement et de précarité. Et trois, m
3. Ma question très précise (que je peux relayer aussi via le conseil d'administration) : est-ce qu'on ne fait pas là une erreur en n'intervenant qu'après une forme d'endettement, ou de surendettement de 4.000 € ?

Je vous remercie.

M. le Bourgmestre.- Honnêtement, c'est un vrai drame ce qui s'est passé là-bas et il doit nous interpeller aussi sur l'isolement familial, puisqu'apparemment cette personne avait des familles dans le coin ; la police n'est pas passée, le Foyer non plus...

J'ai aussi vu les nombreuses lettres dans la boîte aux lettres et donc, je ne vais pas retirer ma responsabilité – une personne qui meurt comme ça, dans l'isolement, c'est une personne de trop !

Alors, on n'aurait sans doute pas pu intervenir, elle est décédée dans son logement, mais ça doit nous interpeller.

Donc, on sait qu'avec la police, on travaille justement par rapport à ça sur une espèce de plan « focus senior », un peu comme à l'époque où on avait travaillé sur un plan avec le CPAS – vous vous souvenez ? – suite à la canicule de 2004 en France. On a quand même ce plan, qui n'est quand même pas si mal. Je pense qu'il y a plus de 800 seniors qui sont suivis lors des périodes de fortes chaleurs, par des étudiants, par le CPAS, par un coup de fil, et prévenus des choses qui se passent.

Mais votre question est assez pertinente : c'est vrai que sur la masse des rappels qui sont arrivés, à un moment donné, le Foyer m'a apparemment écrit pour dire qu'il avait contacté la police qui n'avait pas trouvé chose à redire... on n'a pas trouvé de personne.

Il faut qu'on continue à débriefer là-dessus, parce que de nouveau, je le répète : je pense qu'on n'aurait pas sauvé cette personne, qui était apparemment décédée de mort naturelle depuis longtemps, mais ça ne peut pas durer aussi longtemps ! Et donc, on doit revoir nos procédures, je vais vous dire ça aujourd'hui.

À la police, en tout cas, on est en train de travailler à ce plan-là pour qu'il y ait, à un moment donné, des signaux d'alarme qui s'allument de façon beaucoup plus rapide sur une disparition. Et, au Foyer laekenois et au Logement bruxellois, on doit se remettre un peu autour de la table pour voir quelles sont les bonnes pratiques par rapport à cela.

Sur le reste, c'est vrai qu'on a...

Vous savez, je prends un autre endroit, ce sont en fait des logements qui sont très anciens mais dans lesquels il y a une vraie solidarité, qui est Mellery – vous

le connaissez bien, vous avez été président du Foyer laekenois.

Les gens sont très attachés à Mellery, mais on a parfois des personnes... on a dû évacuer une personne qui avait le syndrome de Diogène et qui par rapport à ses voisins, c'était terrible, était en isolement complet ! Quelqu'un qui n'avait aucun contact avec personne, au point qu'on a quasiment dû forcer la porte de l'appartement pour aller le sortir, parce que, bon... dans des traumatismes divers...

Et donc, on doit savoir aussi que dans le cas de ces personnes précarisées, il nous faut une vraie politique par rapport à ça. Donc, je ne peux que relayer vos demandes : je n'ai pas de réponses concrètes à chacune de vos questions, et je m'en excuse, mais c'est parce que là-dessus, évidemment, il nous faut vraiment quelque chose de structurel.

Je pense que l'inspiration de ce qu'on a fait à travers le plan canicule est intéressante et qu'on doit avoir des signaux d'alarme qui doivent sans doute se déclencher plus vite avec nos assistants sociaux et la façon dont ils sont suivis.

Mais de toute façon, le fait d'avoir attendu aussi longtemps avant de voir qu'une personne est décédée est de toute façon un échec. Il faut pouvoir le reconnaître et pouvoir construire là-dessus.

Je vous remercie.

M. Weytsman.- Oui, je vous remercie pour votre réponse. Juste un élément, et peut-être une ligne qu'on doit effectivement fixer avec les sociétés, c'est essayer de ne pas intervenir après, de ne pas laisser passer – on a déjà eu des débats au Foyer laekenois et au Logement bruxellois, je vais un peu plus loin que le « scope » de la question – deux, trois ou quatre mois d'arriérés.

Outre la question du contact, je crois que c'est vraiment une très mauvaise chose, parce qu'à un moment donné, on est dans une forme de surendettement et c'est très compliqué.

Au Foyer laekenois, je me permets de le citer après avoir eu un contact avec Patrick Van Schoenbeek, qui m'a redit que, directement, il y avait une intervention après un mois. Je ne sais pas s'il y a eu un changement, mais manifestement le changement qui a été exprimé dans la presse ne va pas dans la bonne direction.

M. le Bourgmestre. - Et c'est pour ça que je vais voir un peu les deux procédures. Je demanderai à ma collègue Mutyebele, en charge du logement, de veiller en tout cas avec les présidents et directions de foyers à ce qu'on harmonise les procédures pour essayer de pouvoir intervenir plus vite.

Je vous suis complètement, ce n'est pas du harcèlement de demander ce qui se passe quand quelqu'un ne paye pas son loyer, s'il doit être guidé ou pas vers du surendettement.

C'était ça aussi, on nous dit : « Attention, vous appelez trop vite ! » mais non, ne laissons pas les gens plonger, il faut sûrement intervenir et regarder ce qui se passe – je vous suis complètement !

Donc, madame Mutyebele, si on peut recevoir les présidents de foyers, pour débriefer tout ça.

M. Zian, président du CPAS.- Si vous permettez, je voulais rajouter juste deux mots. M. le Bourgmestre a été relativement complet, en tout cas dans ce qui est à venir, mais effectivement, c'est un cas relativement exceptionnel – et heureusement ! –, un cas malheureux et, comme vous l'avez dit, c'est le drame de l'isolement et de la solitude qu'il existe encore, parfois, malgré que cette personne vivait dans un complexe de logements sociaux où il y a toute une série de dispositifs qui existent.

Les maisons de quartier et Bravvo aussi sont amenés à faire un certain nombre de choses, et la personne en question était suivie puisqu'elle était bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS) et était donc suivie par l'antenne sociale Saint-Roch, qui est l'antenne la plus proche.

Effectivement, elle était en rupture familiale, en rupture institutionnelle, en rupture de... Elle vivait quasiment isolée et elle n'avait plus aucun lien ni familial, ni social. Et malgré les nombreuses tentatives de prise de contact de nos assistants sociaux (puisque, comme je l'ai dit, cette personne était bénéficiaire du RIS), donc ça a toujours été... Il n'y avait pas de suivi : donc, la personne refusait de rentrer en contact.

Donc, ce que le bourgmestre a évoqué, avec la police, moi, je proposerais de l'élargir vraiment à tous les dispositifs existants.

Les travailleurs sociaux de terrain se parlent déjà. En tout cas, il y a une communication entre les assistants sociaux du CPAS et ceux du Foyer laekenois. Là, il y a un certain nombre de choses qui se font, mais il faut aller plus loin : il faut effectivement, lorsqu'une personne ne réagit plus après deux mois, aller sur place. Il faut sonner, il faut toquer, il faut faire prendre conscience de la situation aux voisins, etc. - un minimum de contrôle social, je dirais – pour voir ce qui se passe.

Donc, voilà. C'est malheureusement un cas de trop, comme l'a dit le bourgmestre, et assez bientôt – d'ailleurs à la demande (*inaudible*) la présidente (*inaudible*) de voir l'ensemble des dispositifs sociaux qui existent et de les mettre ensemble pour voir comment réagir de la meilleure façon possible pour éviter ce drame qui est un drame de trop !

Merci.

M. Weytsman.- Je me permets de vous dire que ce n'était pas une... enfin, c'était un drame qu'il fallait relayer, ce n'est pas non plus une critique de votre action par rapport à cela, parce que c'est une critique générale.

Soyons de bon compte, c'est un drame dont on connaît l'existence parce qu'il habitait dans un logement social. Je suis convaincu que ce sont probablement des drames bien plus présents dans le logement privé, où des gens n'ont simplement pas de contact, effectivement, avec l'autorité publique de façon générale, avec vos services.

Donc, je serai ravi de voir rapidement la présentation de l'initiative de M. le Bourgmestre, tel que (*inaudible*).

Question de M. WEYTSMAN concernant l'état de malpropreté récurrent et nuisances sur et autour de la place Saint-Lambert

M. Weytsman.- Oui, je vous remercie, monsieur le Président. J'avais une question qui a été transformée en question écrite sur les balayeurs à Laeken, rue Marie-Christine en particulier, et sur la place Saint-Lambert. Mais là, ma question est assez simple.

En plus, on a participé, Mme l'échevine et moi, au même apéro de la place Saint-Lambert (*rire*), et donc, à ce moment-là, plus lors des rencontres porte-à-porte dans le cadre de la réflexion sur le plan de circulation, c'est vrai que j'ai eu pas mal de plaintes. Ce sont des plaintes récurrentes, donc je voulais surtout vous permettre de faire l'état de la situation dans ce quartier-là.

Donc, je vous demande combien de plaintes ont été reçues ? Quelles sont les pistes d'amélioration pour le quartier en particulier ?

Quelle intensification du nettoyage ? Quelle réflexion sur la place ou la

présence de poubelles – parfois trop, parfois trop peu ?

Combien de verbalisations dans le quartier ? Quel renforcement des contrôles ? Est-ce qu'il y a des demandes ? Il y a des demandes de caméras qui ont été formulées de longue date, donc je vous demandais si on peut y donner réponse. Et quel suivi ?

Donc, voilà : pourrions-nous faire un topo, s'il vous plaît, pour la propreté publique sur la place Saint-Lambert et aux alentours ?

Mme Jellab, échevine.- Merci pour votre question, monsieur le conseiller.

Alors, le quartier de la place Saint-Lambert et la zone résidentielle qui la jouxte font l'objet d'une attention particulière par les agents du service de la propreté. Certains phénomènes précis et localisés y sont effectivement constatés, notamment l'utilisation abusive de certaines corbeilles publiques et des erreurs régulières quant à la sortie des sacs poubelles par certains habitants. Des dépôts clandestins de petite taille y sont également régulièrement constatés.

J'ai rencontré les habitants du quartier il n'y a pas très longtemps. On a fait ensemble un état des lieux des points problématiques. Je suis d'ailleurs en contact continu avec eux, mais c'est vrai qu'il y a un point vraiment problématique autour des bancs et devant ces commerces où, en fait, on a une certaine population qui vient consommer des canettes – et souvent de l'alcool – et qui erre autour de l'église.

Et c'est donc extrêmement problématique, mais nous réfléchissons avec mon collègue Dhondt pour voir comment on peut déplacer éventuellement ces bancs. Si c'est une réponse pérenne, je n'en suis pas convaincue.

Alors, en matière de plaintes reçues, je peux vous dire qu'il y a eu quand même 486 signalements en matière de propreté qui ont été recensés sur l'entièreté de l'année 2022. Mais dans ces plaintes, malheureusement, je ne peux pas distinguer les signalements qui sont faits par le service lui-même, via fixmystreet et via les habitants. C'est quelque chose qu'on essaie de développer au niveau du service.

Il y a quand même, pour 2023, déjà 180 signalements recensés par le service. La majorité de ces signalements sont en réalité envoyés par les membres du service propreté eux-mêmes, comme je le disais, puisque ceux-ci utilisent pas mal l'application fixmystreet.

En ce qui concerne votre question quant à l'intensification du nettoyage, la place Saint-Lambert et la rue Reper-Vreven sont nettoyées chaque jour de la semaine, y compris le week-end. Les autres rues du quartier résidentiel sont quant à elles balayées du lundi au vendredi, donc pas le week-end. On n'a pas d'effectifs suffisants pour le week-end.

En ce qui concerne la réflexion sur les poubelles, des études de rationalisation sont menées dans les différents quartiers de la ville et ces études peuvent aboutir sur la suppression de certaines poubelles.

Dans le quartier en question, le nombre d'écoles étant très important, il est cependant évident que les poubelles publiques ont toute leur utilité.

En matière de verbalisation, les agents assermentés ont dressé 23 taxes propreté dans le quartier dans le courant de l'année 2022, dont 7 pour dépôt clandestin, 3 pour salissures diverses et 9 pour des sacs poubelles sortis en dehors des heures autorisées, ainsi que 4 pour dépôt de déchets au pied des arbres.

Une caméra de surveillance a été placée sur la placette à l'angle de la rue Émile

Wauters et du boulevard de Smet de Naeyer, justement suite à pas mal de soucis. Mais ceci n'a malheureusement pas donné beaucoup de résultats probants.

Beaucoup de dépôts clandestins étaient effectivement déposés par des personnes à pied, ce qui rend l'identification des auteurs d'incivilités presque impossible.

Un projet de grande ampleur va également voir le jour dans le quartier, pour lequel la Ville a obtenu un subside de 100.000 € de la Région bruxelloise. Ce projet consiste à protéger l'ensemble des 300 fosses d'arbres du quartier, afin de mettre fin à la mauvaise habitude qu'ont de nombreux habitants de déposer leurs déchets ménagers au pied des arbres en voirie.

Ce projet d'aménagement des pieds d'arbre sera couplé à l'embellissement des fosses par le service des espaces verts, à de nombreuses actions de sensibilisation et de rappel des règles en matière de propreté, et si cela s'avère nécessaire, une intensification des opérations de verbalisation en matière de dépôts clandestins et de sacs poubelles sortis en dehors des heures autorisées.

Le service propreté espère que les efforts qui seront déployés dans le quartier dans le courant des prochains mois, dans le cadre de la réalisation de cet appel à projets « pieds d'arbre », auront un effet positif sur la vie au sein du quartier ainsi que sur la propreté de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Weytsman.- Je vous remercie pour ces précisions. Est-ce qu'on pourrait peut-être faire examiner l'opportunité, en tout cas pendant la semaine, d'avoir deux nettoyages juste sur la place, comme ça se fait sur certains axes – peut-être le matin et en fin de journée ? Vous le dites souvent : la crasse amène aussi de la crasse !

Et donc sur la caméra, je ne savais pas qu'elle avait déjà été installée, mais on voit l'intégralité de cette place. Je me permets donc, mais là, ce n'est pas vraiment une question, sinon je vous l'aurais posée : je suis allé visiter, à Liège... C'est parce que je suis un peu surpris par le fait qu'on n'arrive pas à identifier si la personne vient les déposer : à Liège, ils ont un système de caméras qui permet justement de voir d'où sortent les personnes et ils connaissent alors le numéro de...

Si ce sont des voisins qui ont mis des dépôts clandestins, les voisins aussi doivent pouvoir être sanctionnés. Est-ce que vous bénéficiez de ce type de caméra, ce système de logiciel qui permet de voir d'où vient la personne ?

Mme Jellab, échevine.- Disons que si on voit la personne sortir d'un bâtiment, alors là, c'est clair, on va sonner, on essaye de faire une enquête de quartier. Mais, ayant déjà vu les images, c'est vraiment très difficile d'identifier vraiment bien des personnes.

Ce qui est très facile, c'est quand les gens viennent en voiture ou en camionnette. Là, on peut remonter plus facilement.

À pied, on a eu de belles images rue Philippe-de-Champagne, par exemple, il y a une semaine. On voit carrément bien. On a installé une caméra sur une demande des habitants, et là on voit un matelas qui a valsé du troisième ou quatrième étage.

Là, on peut franchement bien identifier, sinon c'est un peu compliqué parce qu'il faut aller sonner en journée, si les gens travaillent, et les voisins ne dénoncent pas toujours leurs voisins malveillants.

Par contre, sur la caméra, celle qui a été installée ici, c'est plutôt du côté de Smet de Naeyer, donc je peux redemander pour voir au niveau de la placette.

Pour le nettoyage de la place, deux fois par jour, par contre, c'est un peu compliqué parce que les équipes que nous avons du côté de Laeken, ce sont des équipes qui travaillent le matin jusqu'à 14h30. Donc, c'est difficile d'envoyer un balayeur en fin de journée car nous n'avons pas d'équipe qui travaille de ce côté-là en fin d'après-midi.

On n'en a qu'ici, sur le piétonnier : on a une équipe qui fait midi-20h.

Question de M. WEYTSMAN concernant les nouvelles politiques visant à compenser les pertes de clientèle liées à Good Move « Marolles »

M. Weytsman.- Je vous remercie. Ça porte effectivement principalement sur les Marolles. En fait, vous avez rencontré les mêmes commerçants que nous. Vous avez notamment vu – je ne sais pas si on peut le citer – un commerçant assez célèbre de la rue Haute qui a déposé une interpellation, mais comme beaucoup d'autres, d'ailleurs, cette interpellation ne bénéficiait pas du nombre de signatures nécessaires. Vous avez eu l'occasion de le rencontrer avec M. le Bourgmestre – on a évoqué cet échange en période de pause.

Vous êtes informé de la problématique, en tout cas, et de la rencontre. Je suis aussi informé de votre rencontre avec les commerçants.

Ce que je n'ai pas, ce sont les chiffres, ou en tout cas l'intensité de la problématique. Est-ce que vous disposez de chiffres sur des études au sujet du lien entre l'installation de nouveaux plans de circulation et la diminution de leur clientèle ? Ou en tout cas de perspectives de chiffre d'affaires d'une série de commerçants, en particulier de la rue Haute et de la rue Blaes, comme ils ont pu vous l'expliquer ? En particulier, comme je le disais, dans les Marolles. Je me permets de faire dans ma question une ouverture sur la rue Dansaert et la rue Neuve, mais cette ouverture est un peu plus timide puisque, sur la rue Dansaert, je n'ai rencontré que deux commerçants et sur la rue Neuve, ce sont

principalement les commerçants du bout de la rue Neuve, du côté de la place Rogier.

Si vous avez des chiffres, ce serait particulièrement utile.

Si tout n'est pas lié à Good Move, évidemment – je le dis bien volontiers –, une partie est clairement imputée à Good Move par ces commerçants.

Quelle est votre analyse ? Quelles mesures avez-vous prises afin de renforcer encore la communication autour de l'accessibilité de tous les modes de circulation dans et vers le centre-ville ?

J'ai écrit cette question il y a trois semaines, je pense. Entre-temps, peut-être que vous nous direz un mot sur le plan « stationnement minute gratuite » dans le Pentagone ?

Concernant les quartiers Dansaert et rue Neuve, des dizaines de magasins sont toujours fermés. Dans le fond de la rue Neuve, c'est même très préoccupant – la situation, comme je le disais, est préoccupante. Quelles mesures prenez-vous ? Je veux dire que dans la rue Neuve – j'y étais il y a trois jours encore –, c'est doublement préoccupant, parce que non seulement il y a beaucoup de magasins vides, mais sur le dernier tronçon de la rue Neuve, du côté de la place Rogier, il y a même une mutation dans le type d'offre commerciale.

Je retrouve là des commerces dont je me demande d'ailleurs comment ils sont en capacité de payer les loyers de la rue Neuve. Beaucoup de commerces que je ne connaissais pas dans ce quartier, mais que je vois parfois dans d'autres quartiers, ou des commerces qui sont là temporairement.

Est-ce que vous avez peut-être des réponses à ce sujet, vous ou, en complément au cabinet de l'échevin Maingain ?

Je vous remercie.

M. Dhondt, échevin.- Merci, monsieur le Président. Merci pour votre question, monsieur le conseiller communal. M. Maingain m'a demandé de répondre à sa place.

Vous le savez, le plan de circulation du Pentagone mis en place par la Ville de Bruxelles a pour objectif une ville attractive et accessible, avec des rues sûres et un air pur. Une ville qui vit, dont les commerces et toute activité économique font part entière.

Comme j'ai pu expliquer à votre collègue en début de Conseil communal, la Ville a prévu une phase d'évaluation importante du plan de circulation après douze mois de mise en œuvre. Et un des aspects qui sera étudié est la vitalité économique du centre-ville, en se basant notamment sur les chiffres de fréquentation.

Cette phase d'évaluation est en cours de lancement et la Ville ne dispose pas encore des données nécessaires pour répondre de manière exhaustive à vos questions.

Concernant les trois quartiers que vous citez, nous ne disposons aujourd'hui que du baromètre économique de la rue Neuve, que nous pouvons partager avec vous. Il a été réalisé par Shopera, l'association des commerçants de la rue Neuve, que vous connaissez bien.

Les chiffres de fréquentation et les chiffres d'affaires sont stables, voire en hausse par rapport à 2019. Good Move n'a donc aucun effet négatif sur la vitalité économique de cette artère commerciale.

Enfin, certaines marques, présentes aussi bien dans le haut de la ville que sur la rue Neuve, nous signalent que le panier moyen d'achat reste supérieur au niveau de la rue Neuve. Le panier moyen de la rue Neuve a également augmenté par rapport à l'année passée. Ce sont des chiffres de Shopera, les chiffres qu'on a

pour le moment.

Vous nous interrogez aussi sur les autres difficultés que rencontrent certains commerçants, vous l'avez mentionné aussi. Faut-il rappeler que les commerçants subissent depuis quatre années des crises à répétition ? D'abord la crise du covid-19, qui a fait fondre leur trésorerie, puis la crise de l'énergie, qui a provoqué pour nombre d'entre eux une augmentation spectaculaire de leurs charges dans la plupart des cas – on pense spécifiquement aux boulangers, poissonniers, fromagers. Et enfin, la crise du pouvoir d'achat qui affecte de manière structurelle le panier d'achats des Belges et des Bruxellois. Ces crises, avant tout, épuisent les commerçants et mettent à mal leur viabilité économique.

En ce qui concerne les trois quartiers commerçants que vous citez, voici une liste non exhaustive des actions que nous y menons pour soutenir ces quartiers :

Dans les Marolles, nous allons déployer d'ici peu jusqu'au mois de novembre une thématique autour du surréalisme et de Magritte. Les câbles seront décorés, l'ascenseur se verra habillé d'une animation surréaliste. Nous avons récemment décoré en guinguette la place de l'Épée, à la demande des commerçants. Nous continuons à défendre l'artisanat en activant les « workshops » autour de l'artisanat par l'action Brussels Artisanal Workshops (BAW), notamment durant les fêtes des mères et des pères dans le quartier Dansaert.

Nous avons également travaillé avec les commerçants sur des actions comme le Local Friday qui promeut les commerces locaux, mais les BAW, Option B et BXL-boncadeau sont également des actions que nous menons dans ces quartiers avec les commerçants.

Nous remarquons sur la rue Neuve une fréquentation importante, mais nous essayons de cibler chaque quartier différemment, notamment grâce aux associations de commerçants. Nous travaillons avec Shopera pour mettre en place des actions ciblées sur la rue Neuve et alentour.

Des actions comme la parade de la Saint-Nicolas, le Week-end du client, le Brussels Day sont des événements que nous soutenons.

Afin justement de soutenir les commerçants du Pentagone et renforcer la communication sur l'accessibilité du centre, nous avons mis en place différentes actions :

- Les commerçants ont reçu des éléments et outils à communiquer vers leurs clients afin de les informer des changements de mobilité.
- La mise en place d'un plan de cinétique multimodale vers les quartiers commerçants du Pentagone.
- La campagne Brussels Fastlane : plus vite on y est, plus longtemps on en profite.
- Une campagne d'affichage géolocalisée particulièrement efficace : elle rappelle au public que le centre de Bruxelles est une destination plus accessible du pays, offrant l'ensemble des solutions de mobilité.

Parmi les actions à venir. Nous allons aussi lancer très prochainement une campagne de micro-trottoir qui a pour objectif de démontrer l'accessibilité multimodale du Pentagone. Elle sera suivie d'une campagne vidéo démontrant également cette multimodalité et l'accessibilité de tous les quartiers commerçants.

Voilà, monsieur le conseiller. Comme vous pouvez le constater, si le Collège agit pour apaiser ces quartiers, le soutien aux commerçants et aux quartiers

commerçants reste lui aussi au cœur de l'action de la Ville de Bruxelles.

Merci.

M. Weytsman.- Je vous remercie. Mon « collègue » – comme vous l'appellez (*rire*) – s'occupe... parce qu'il habite le quartier Saint-Jacques, il a travaillé avec le comité Saint-Jacques. Ma question, elle, était plutôt sur les Marolles, comme vous l'avez compris, même s'il y avait effectivement une ouverture à la rue Neuve.

Moi, je crois qu'on doit pouvoir objectiver ça, parce que dans le plan Good Move – vous-même l'avez reconnu –, il n'y a pas eu une diminution du trafic, ou en tout cas du trafic de la rue Haute, selon vous.

C'est ce que vous avaient annoncé, en tout cas, ces commerçants.

Par contre, il y a clairement une perception de diminution du chiffre d'affaires, qui est liée à l'implémentation. Donc, je crois que ça doit être étudié.

Manifestement, l'étude que vous avez faite sur la rue Neuve, qui existe, n'a pas encore été faite dans d'autres communes.

Vous m'avez répondu qu'il va y avoir une évaluation, mais entre-temps, moi, qu'est-ce que je dis à tous ces commerçants ? Ils sont venus vous trouver, ils sont venus me trouver, et ils sont nombreux à nous dire qu'ils ont vu directement une différence sur le chiffre d'affaires, que je n'explique d'ailleurs pas totalement puisque vous-même reconnaissez qu'il n'y a pas eu une diminution du trafic sur certains axes dans les Marolles même. C'est pour ça que je voudrais qu'on étudie cette baisse et c'est ce que je pense que l'échevin expliquait à ces commerçants – dites-moi si je me trompe.

Ce serait intéressant d'avoir votre analyse. S'il y a une diminution, c'est ce que les commerçants nous disent aussi et les commerçants, en tout cas, perçoivent

eux – et pour ça, on peut leur faire confiance (*rire*) – une diminution de leur chiffre d'affaires. Ça, c'est très clair.

Après, on avait demandé à plusieurs reprises depuis le début de « mettre le paquet » sur l'attractivité, de montrer qu'on peut arriver dans Bruxelles, de montrer aussi que Bruxelles est attractive pour plein de raisons : des raisons culturelles, des raisons sociales, etc. Maintenant, vous le faites, tant mieux. Donc on doit le dire, quand ça se met en place – ça a été un peu long entre le début de votre plan et tous ces mécanismes de soutien, mais je le reconnais.

D'ailleurs, je souligne aussi que l'initiative de rendre la ville plus attractive avec des politiques de stationnement aussi, c'est attractif et c'est une bonne chose, ça. Peut être que ça vous déplaît, mais je crois que c'est une bonne chose. Ça participe en tout cas à une perception de « je suis le bienvenu dans cette ville-là », mais je voudrais qu'on étudie ça, en particulier pour les commerçants des Marolles.

Vous les avez rencontrés, je les ai rencontrés et on n'arrive pas à savoir pourquoi leur chiffre d'affaire, là en particulier, diminue tellement.

**Question de M. WEYTSMAN concernant les dérogations du Bourgmestre
aux normes régionales de bruit à l'occasion de grands
événements et lors du festival « Core »**

M. le Président.- La question a été traitée dans le cadre des dossiers du bourgmestre, conjointement au point 3 de l'ordre du jour.

(Avec l'accord des auteurs, les questions figurant à l'ordre du jour de cette séance qui n'ont pas été traitées sont reportées ou transformées en questions écrites.)

Prochaines séances

Vendredi 9 juin 2023

à partir de 14 heures : sections ordinaires

Lundi 12 juin 2023

à 16 heures : séance publique, suivie d'un comité secret.

La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 21h20.*
- *De openbare zitting wordt opgeheven te 21u20.*